



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2025

Budget général
Mission ministérielle

Sport, jeunesse et vie
associative



2025

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2025 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2025, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2025 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2025. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2024 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2025, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2024 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Sport, jeunesse et vie associative	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	14
PROGRAMME 219 : Sport	19
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	23
1 – Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et promouvoir l'insertion du sport dans les différentes politiques publiques	23
2 – Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	27
3 – Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives et favoriser l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau	29
4 – Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	31
5 – Adapter la formation aux évolutions des métiers	33
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	34
Justification au premier euro	41
Éléments transversaux au programme	41
Dépenses pluriannuelles	48
Justification par action	51
01 – Promotion du sport pour le plus grand nombre	51
02 – Développement du sport de haut niveau	54
03 – Prévention par le sport et protection des sportifs	58
04 – Promotion des métiers du sport	60
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	62
Opérateurs	65
ANS - Agence nationale du sport	65
Ecoles nationales des sports	69
INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance	74
MNS - Musée national du sport	79
PROGRAMME 163 : Jeunesse et vie associative	85
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	86
Objectifs et indicateurs de performance	89
1 – Favoriser l'engagement et la mobilité de tous les jeunes	89
2 – Soutenir le développement de la vie associative	92
3 – Renforcer le contrôle et le suivi des risques au sein des accueils collectifs de mineurs (ACM)	94
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	95
Justification au premier euro	102
Éléments transversaux au programme	102
Dépenses pluriannuelles	109
Justification par action	110
01 – Développement de la vie associative	110
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	114
04 – Développement du service civique	120
06 – Service National Universel	121
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	124
Opérateurs	126
ASC - Agence du service civique	126

PROGRAMME 350 : Jeux olympiques et paralympiques 2024	133
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	134
Objectifs et indicateurs de performance	136
<i>1 – Garantir la livraison des ouvrages olympiques dans les délais requis tout en maîtrisant les coûts associés</i>	136
Présentation des crédits	138
Justification au premier euro	142
<i>Éléments transversaux au programme</i>	142
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	144
<i>Justification par action</i>	146
<i>01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques</i>	146
<i>05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques</i>	147
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	148
Opérateurs	149
<i>SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques</i>	149
 PROGRAMME 385 : Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	 153
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	154
Présentation des crédits	156
Justification au premier euro	159
<i>Éléments transversaux au programme</i>	159
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	161
<i>Justification par action</i>	163
<i>01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques Alpes 2030</i>	163
<i>02 – Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030</i>	164

MISSION

Sport, jeunesse et vie associative

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission *Sport, jeunesse et vie associative* a regroupé, en 2025, les crédits finançant les politiques publiques des sports, de la jeunesse, de l'engagement citoyen, de l'éducation populaire, de la vie associative et d'accueil des jeux olympiques et paralympiques (JOP) d'été de Paris 2024 et d'hiver des Alpes 2030, en France.

Les crédits de fonctionnement des services (informatiques, immobiliers, rémunération, fonctionnement courant...) sont assurés par le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission interministérielle « enseignement scolaire » ; programme dont le responsable est le secrétaire général des ministères de l'éducation nationale (MEN), et des sports, de la jeunesse et de la vie associative (MSJVA).

En ce qui concerne la structure de la mission, l'année 2025 marque la dernière année du programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 », qui a été supprimé à compter de la loi de finances pour 2026.

Tout au long de 2025, le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative a poursuivi les politiques engagées : favoriser l'engagement et la mobilité de tous les jeunes, réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, promouvoir l'insertion du sport dans les différentes politiques publiques ou encore prendre en compte l'héritage de Paris 2024 et ainsi conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives.

SPORT ET JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité de l'élan impulsé par la réussite des JOP de Paris 2024, aussi bien en termes d'organisation que de performance sportive des athlètes français. Cet événement à la dimension universelle a consacré le savoir-faire de la France en matière d'organisation innovante de grands événements sportifs internationaux, faisant de notre pays une destination attractive et recherchée dans ce domaine à forte valeur ajoutée.

En 2025, d'après l'INJEP, 61 % des Français âgés de 15 ans ou plus déclaraient pratiquer une activité sportive régulière. Le nombre de licenciés est quant à lui en constante augmentation. Ce chiffre progresse de +2,5 % en 2025, par rapport à 2024, pour atteindre 17,6 millions de licenciés. Cette progression concerne notamment certains publics prioritaires comme les seniors ou les femmes qui voient leur taux de licences progresser.

Ces résultats consacrent les efforts déployés par l'État en faveur du développement de la pratique sportive. Ce soutien s'est manifesté par la mise à disposition d'équipements, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), et la mise en œuvre de divers dispositifs pour inciter les publics éloignés de la pratique sportive (pass' sport, 2h supplémentaires de sport au collège ou encore plusieurs actions de promotion du sport).

2025 a été une année charnière concernant les jeux olympiques et paralympiques. Elle a marqué la fin des financements de Paris 2024 et le début de ceux permettant une préparation optimale des jeux de 2030 dans les Alpes françaises. Le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques (COJOP) et la société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) ont ainsi été créés afin de structurer l'organisation de ces nouveaux JOP. Plus largement, l'objectif du soutien de l'État à la haute performance sportive, au travers notamment des crédits délégués à cet effet à l'Agence nationale du sport, est de permettre à la France d'assurer un classement durable dans le top 5 des médailles olympiques et de progresser encore dans celui des médailles paralympiques (8^e rang mondial en 2024).

Toutes les actions menées, que cela soit par l'État ou par ses opérateurs, concourent et participent à l'ancrage du sport et de sa pratique dans notre société faisant de la France une nation sportive, en accord avec les valeurs républicaines qu'elle promeut. Ces actions contribuent, *in fine*, au rayonnement de la France.

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Les orientations de la politique de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative, définies selon une dynamique partenariale, reposent actuellement sur deux axes majeurs :

L'appui structurel aux associations qui se traduit notamment par :

- le soutien à l'emploi dans le secteur associatif avec le financement de près de 5 200 postes FONJEP, tout secteur confondu ;
- le versement de subventions pour contribuer au financement de plans de formation, de projets ou d'activités liés au développement de nouveaux services à la population ainsi que du fonctionnement des associations (via le Fonds de développement de la vie associative) ;
- le déploiement dans toutes les régions métropolitaines, dont deux ultramarines, d'un nouvel accompagnement local des associations, conçu dans une logique de parcours, avec le réseau Guid'Asso.

Le développement de l'engagement et de l'autonomisation des jeunes :

- le Service civique, qui a vocation à faire émerger une génération de citoyens souhaitant consacrer du temps au service de la collectivité, à travers une expérience reconnue et valorisée dans leur parcours, avec plus de 136 000 jeunes qui ont réalisé une mission de service civique en 2025 ;
- la plateforme numérique « JeVeuxAider.gouv.fr » et « l'Application programming interface (API) engagement », deux services publics numériques destinés à développer et organiser l'engagement civique bénévole en France ;
- le Service National Universel (SNU), qui a accueilli en séjours de cohésion 32 215 volontaires en 2025. Le dispositif est désormais éteint ;
- le dispositif Colos apprenantes qui a permis, pour sa dernière année de mise en œuvre, à 86 500 jeunes de partir en colonies de vacances tout en bénéficiant d'un accompagnement pédagogique ;
- le plan « 1 jeune 1 mentor », qui vise à favoriser l'autonomie et le développement de la personne accompagnée, a permis à environ 112 500 jeunes de bénéficier d'actions de mentorat en 2025.

BILAN DES REFORMES

Plusieurs évolutions sont intervenues en 2025 au sein de la mission « sport, jeunesse et vie associative ».

La mise en extinction du SNU au cours de l'année 2025, a entraîné un renouvellement de l'orientation stratégique de la politique de l'engagement qui vise à favoriser la démarche collective et individuelle d'engagement en consolidant les dispositifs existants, en s'appuyant sur la démarche interministérielle, le réseau territorial des référents engagement et sur les outils numériques.

Dans l'objectif d'atteindre un public éloigné de la pratique sportive, le Pass'sport a été partiellement recentré et son montant a été revalorisé à 70 euros. L'assiette intégrant les 6-13 ans a été maintenue pour les jeunes en situation de handicap, de même que pour celle des étudiants boursiers jusque 30 ans.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et promouvoir l'insertion du sport dans les différentes politiques publiques (P219)

Indicateur 1.1 : Pratique sportive des publics prioritaires (P219)

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de licences des jeunes de 14 à 20 ans	%	48,4	49,9	60	49,5	absence amélioration	60
Taux de licences des seniors (plus de 55 ans)	%	10,5	10,7	13,5	10,9	amélioration	14
Taux de licences féminines	%	18,6	19	26	19,2	amélioration	22
Taux de licences dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	%	12,4	13,7	17	Non déterminé	donnée non renseignée	17
Taux de licences dans les zones de revitalisation rurales (ZRR)	%	21,3	23	27	Non déterminé	donnée non renseignée	27
Nombre de clubs garantissant l'accueil de personnes en situation de handicap	Nb	4 000	5 000	6000	6000	cible atteinte	7000
Nombre de clubs partenaires des maisons sport santé et garantissant l'accueil des personnes atteintes d'une maladie chronique, présentant des facteurs de risque ou en perte d'autonomie, dans un parcours sport santé	Nb	Non connu	1 587	1300	8271	cible atteinte	2 500
Pour information : Taux de licences au plan national	%	24,8	25,5				

Commentaires techniques

Taux de licence

Source des données : Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) - Mission « Enquêtes, données et études statistiques » (MEDES)

Base de données OSIRIS (2022) hors financements Corse, Wallis et Futuna et Polynésie Française, territoires qui bénéficient de dispositions particulières.

Estimations de population de l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année du recensement. Population en QPV en 2018 ajustée de la variation de la population métropole + DROM hors Mayotte depuis 2018 du département du QPV depuis 2018. Population en ZRR calculée à partir des données de population communale de 2021 ajustée de l'augmentation de population du département depuis 2021.

Mode de calcul :

Le champ géographique est la France entière pour l'ensemble des taux de licences, à l'exception du sous-indicateur taux de licences dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dont le champ est la France entière hors Mayotte. La géographie des QPV est celle correspondant à l'année du recensement, soit 2015.

Des précisions complémentaires sur le mode de calcul de chacun des sous-indicateurs relatif aux taux de licences sont indiquées dans le volet performances du P219 (Indicateur 1.1).

Handicap

Le décompte du nombre de clubs sportifs garantissant l'accueil de personnes en situation de handicap est effectué à partir du site internet « HandiGuide ».

Nombre de clubs partenaires des maisons sport santé et garantissant l'accueil des personnes atteintes d'une maladie chronique

Le décompte du est effectué à partir d'une enquête annuelle en direction des maisons sport santé habilitées (et précédemment labellisées). Depuis 2023, une procédure d'habilitation conjointe ARS/DRAJES, sur la base d'un cahier des charges national s'impose comme système de reconnaissance.

Cet indicateur traduit le maillage territorial se mettant en place autour des 560 MSS habilitées par les DRAJES-ARS.

Les données de l'année N sont connues via une enquête annuelle qui est lancée au 1^{er} trimestre N+1.

ANALYSE DES RESULTATS

S’agissant de l’indicateur 1.1, les données de 21 des 119 fédérations sportives agréées par le ministère des sports ont pu être traitées pour la saison sportive 2025 ou 2024/2025. Ces données ont été complétées par des estimations provisoires réalisées à partir de relevés intermédiaires conçus en cours de saison.

Le nombre estimé de licences annuelles est de 17,6 millions en 2025. Le taux de licences annuelles s’élève à 25,5 % (17,6 millions de licences annuelles pour 68,9 millions d’habitants en France métropolitaine + DROM).

Le taux de licences annuelles des jeunes de 14 à 20 ans, au regard de la population totale de la même classe d’âge, est estimé en 2025 à 49,5 % (2,9 millions de licences annuelles pour 5,9 millions d’habitants). Pour les séniors de plus de 55 ans, au regard de la population totale de la même classe d’âge, le taux est de 10,9 % (2,5 millions de licences annuelles pour 22,9 millions d’habitants).

Le taux de licences annuelles féminines au regard de la population totale féminine est estimé en 2025 à 19,2 % (6,8 millions de licences annuelles féminines pour 35,4 millions d’habitantes).

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le taux est estimé à 13,7 % pour 2024 (0,66 million de licences annuelles pour 5,3 millions d’habitants, dernières données disponibles) dans la géographie 2015 des QPV et dans la géographie 2024 des QPV (0,79 million de licences annuelles pour 5,8 millions d’habitants, dernières données disponibles).

Dans les zones de revitalisation rurale (ZRR), le taux est estimé à 23 % pour 2024 (2,5 millions de licences annuelles pour 10,8 millions d’habitants, dernières données disponibles).

Pour les chiffres annuels en QPV et ZRR en 2024, il s’agit des résultats issus des données 2023 (saison sportive 2022/2023 ou 2023 selon l’organisation des fédérations). Le géocodage des données par l’INSEE permettra de calculer ces taux sur les données 2024 en 2026.

La nouvelle stratégie sport et handicap 2030, publiée en janvier 2026, place le volet de l’accès à l’information des usagers comme central (Action 1). Le Handiguide des sports contribue à l’amélioration permanente du référencement des structures sportives para-accueillantes (6 000 structures +1 000 par rapport à fin 2024, et 7 200 lieux accessibles aux personnes handicapées) et son accessibilité.

OBJECTIF 2 : Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives et favoriser l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau (P219)

Indicateur 2.1 : Rang sportif de la France (P219)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Apprécié à partir des résultats des finalistes aux Jeux olympiques : hiver + été	rang	sans objet	3	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	6
Apprécié à partir des résultats des médaillés aux Jeux Paralympiques : hiver + été	rang	sans objet	6	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	5
Apprécié à partir des résultats des médaillés dans les championnats du monde des sports olympiques	rang	7	5	5	5	cible atteinte	5

Commentaires techniques

Source des données : Agence nationale du Sport – Pôle Haute performance

Mode de calcul

Sous-indicateur 3.1.1 : Un nombre de points est attribué à chaque nation ayant des représentants parmi les 8 premiers de chacune des épreuves olympiques d'été et d'hiver selon le barème suivant : 8 points au 1^{er}, 7 au 2^e, 6 au 3^e, jusqu'à 1 au 8^e. La nation classée au 1^{er} rang est celle qui a obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves disputées au cours de ces deux compétitions. Le classement complet des nations est établi par ordre décroissant du nombre de points obtenus. Les résultats qui sont pris en compte sont ceux relatifs aux épreuves inscrites au programme olympique suivant (Jeux olympiques d'été en 2028 à Los Angeles). Le renseignement de ce sous-indicateur n'est actualisé que tous les deux ans, à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver ou d'été.

Sous-indicateur 3.1.2 : Le calcul est basé sur la méthode du tableau des médailles lors des épreuves paralympiques d'été et d'hiver. Les nations sont classées à partir du nombre de médailles d'or avec un départage des ex-æquo en fonction du nombre de médailles d'argent puis de bronze. Le renseignement de ce sous-indicateur n'est réactualisé que tous les deux ans, à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver ou d'été.

Sous-indicateur 3.1.3 : Pour inscrire durablement la France dans le top 5 du classement des nations aux JO, le périmètre de ce sous-indicateur a été limité aux seules épreuves olympiques d'été et d'hiver, permettant une stabilité de son périmètre. Afin d'avoir des critères de comparaison identiques, ce périmètre excluant les disciplines de haut niveau non inscrite au programme olympique sera maintenu jusqu'aux JO de Los Angeles 2028.

Le calcul est basé sur la méthode du tableau des médailles et ne conserve comme compétitions de référence que :

- pour les années olympiques, les JO et les championnats du monde des sports d'hiver ou d'été ;
- pour les années non olympiques, les championnats du monde (hiver + été).

ANALYSE DES RESULTATS

Pour les sous-indicateurs 3.1.1 et 3.1.2 :

Sans objet pour 2025.

Pour le sous-indicateur 3.1.3 :

L'objectif a été atteint conformément aux prévisions. Il est à noter une amélioration du classement de la France (4^e au classement des médailles aux championnats de monde sur les disciplines d'été en 2025) par rapport aux JO de Paris sur les mêmes disciplines (5^e). La prise en compte des résultats des disciplines d'hiver (7^e au classement des médailles aux championnats de monde sur les disciplines d'hiver en 2025) aboutit à une 5^e place au total du classement des nations (ce ne sont pas les mêmes pays sur le podium été et hiver avec, par exemple, la Norvège qui a obtenu 11 médailles d'or en hiver et 2 médailles d'or en été).

OBJECTIF 3 : Favoriser l'engagement et la mobilité de tous les jeunes (P163)

Indicateur 3.1 : Part des jeunes considérés comme éloignés parmi les jeunes engagés dans une mission de service civique (P163)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des jeunes de 18 à 24 ans en mission de service civique au cours d'une année N étant sorti du système scolaire sans aucun diplôme	%	17,8	16,3	15	14,2	absence amélioration	15
Part des volontaires percevant l'indemnité complémentaire en mission de service civique au cours d'une année n	%	6,1	5,8	9	5	absence amélioration	9
Part des jeunes résidant dans les quartiers politiques de la ville en mission de service civique au cours d'une année n	%	12,7	14,1	15	13,8	absence amélioration	15

Commentaires techniques

Source des données : Agence du Service civique

Sous-indicateur 1.1.1

Source des données : les données sont issues de la base de données « Élisia » alimentée par l'Agence des services et de paiement (ASP) sur la base des notifications (déclarations sur l'honneur) adressées par les organismes d'accueil.

Mode de calcul : nombre de missions démarrant en année n, réalisées par des volontaires ne détenant aucun diplôme (niveau VI et V hors CAP BEP) / nombre de missions démarrant en année n. La cible 2024 est celle fixée dans le cadre du PAP 2024, elle prend en compte une restriction du périmètre couvert par le sous-indicateur (part des jeunes de 18 à 24 ans).

Sous-indicateur 1.1.2

Source des données : les données sont issues de la base de données « Élisia » alimentée par l'Agence des services et de paiement (ASP) sur la base des informations fournies lors de l'établissement du contrat avec pièces justificatives.

Mode de calcul : nombre de missions démarrant en année n, réalisées par des volontaires bénéficiant de l'indemnité complémentaire / nombre de missions démarrant en année n.

L'indemnité complémentaire est attribuée aux boursiers de l'échelon V ou +, aux bénéficiaires du RSA et aux membres d'un foyer bénéficiaire du RSA.

Sous-indicateur 1.1.3

Source des données : les données sont issues de la base de données « Élisia » alimentée par l'Agence des services et de paiement (ASP) sur la base des notifications (déclarations sur l'honneur) adressées par les organismes d'accueil.

Mode de calcul : nombre de missions démarrant en année n des jeunes issus des QPV / nombre de missions démarrant en année n.

Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) sont définis par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et pour la cohésion urbaine.

ANALYSE DES RESULTATS**Sous-indicateur 1.1.1 « Part des jeunes en mission de Service Civique au cours d'une année n étant sortis du système scolaire sans aucun diplôme »**

La part des jeunes en mission de service civique ayant quitté l'enseignement sans aucun diplôme ou détenant uniquement le diplôme national du brevet en 2025 s'établit à 14,2 %.

Le service civique attire des jeunes en réorientation, n'ayant pas terminé leurs études ou ayant obtenu des diplômes qui ne permettent pas aisément une insertion professionnelle immédiate.

La baisse de -2,1 points par rapport à 2024 s'explique par une sélection plus exigeante de candidats davantage diplômés, dans un contexte de révision à la baisse de l'objectif d'accueil du nombre de jeunes engagés en Service Civique (de 150 000 à 135 000). Dès lors la cible est considérée comme atteinte.

Sous-indicateur 1.1.2 « Part des volontaires percevant l'indemnité complémentaire en mission de Service Civique au cours d'une année n »

La part des volontaires percevant l'indemnité complémentaire en mission de Service Civique au cours de l'année 2025 (5 %) enregistre un léger recul par rapport à 2024 (-0,8 point) et demeure en deçà de la cible de 9 %. La pertinence de l'indicateur est à relativiser en raison de son interdépendance avec le système d'attribution des bourses et les réformes associées.

Sous-indicateur 1.1.3 « Part des jeunes résidant dans les quartiers « politiques de la ville » en mission de Service Civique au cours d'une année n »

La part de la population des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) représente 13,8 % des jeunes de 15 à 24 ans selon l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

L'indicateur pour 2025 atteint 13,8 %, un niveau proche de celui observé en 2024 (14,1 %).

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2025 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2025 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
219 – Sport			
Prévision	524 523 093	524 097 403	1 443
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	694 658 299	593 149 632	1 442
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	-170 135 206	-69 052 229	
Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)			1
Exécution	518 642 277	520 463 252	1 417
163 – Jeunesse et vie associative			
Prévision	841 316 444	852 013 030	859
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	848 101 987	848 101 987	859
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	-6 785 543	3 911 043	
Exécution	822 119 475	833 714 296	130
350 – Jeux olympiques et paralympiques 2024			
Prévision	753 000	3 585 585	
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	3 253 000	48 205 300	
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	-2 500 000	-44 619 715	
Exécution	-26 384 475	-12 185 728	
385 – Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030			
Prévision	20 600 000	9 800 000	
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	20 000 000	9 200 000	
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	600 000	600 000	
Exécution	19 105 400	8 899 400	
Total Prévision	1 387 192 537	1 389 496 018	2 302
Total Exécution	1 333 482 676	1 350 891 221	1 547

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
219 – Sport	775 117 002 668 129 672	694 673 299 518 642 277	775 088 339 639 026 388	593 164 632 520 463 252
01 – Promotion du sport pour le plus grand nombre	349 485 465 359 397 787	297 578 236 236 796 050	349 396 817 323 691 179	197 747 221 239 294 941
02 – Développement du sport de haut niveau	343 670 823 262 146 638	314 955 146 237 403 437	343 579 660 268 279 481	313 126 346 237 054 916
03 – Prévention par le sport et protection des sportifs	33 815 037 21 647 239	33 645 227 20 953 605	33 868 300 21 950 890	33 698 490 20 793 809
04 – Promotion des métiers du sport	48 145 677 24 938 009	48 494 690 23 489 185	48 243 562 25 104 839	48 592 575 23 319 586
163 – Jeunesse et vie associative	938 570 841 769 640 849	883 101 987 822 119 475	938 570 841 772 517 592	883 101 987 833 714 296
01 – Développement de la vie associative	95 383 313 84 997 032	90 589 128 72 858 928	95 383 313 84 217 506	90 589 128 73 265 230
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	164 343 984 150 365 039	147 266 484 144 367 324	164 343 984 148 922 370	147 266 484 151 558 232
04 – Développement du service civique	518 796 356 418 220 743	579 359 187 548 910 682	518 796 356 418 300 007	579 359 187 548 843 381
06 – Service National Universel	160 047 188 116 058 035	65 887 188 55 982 540	160 047 188 121 077 710	65 887 188 60 047 453
350 – Jeux olympiques et paralympiques 2024	42 910 000 45 481 320	3 253 000 -26 384 475	133 650 000 136 095 355	48 205 300 -12 185 728
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	42 760 000 15 271 510	3 253 000 -26 364 475	103 500 000 76 011 510	48 205 300 -12 280 488
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques	0 29 900 000	0 0	30 000 000 59 900 000	0 0
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques	150 000 309 810	0 -20 000	150 000 183 845	0 94 761
385 – Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0 0	20 000 000 19 105 400	0 0	9 200 000 8 899 400
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques Alpes 2030	0 0	20 000 000 19 105 400	0 0	9 200 000 8 899 400

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
219 – Sport	775 117 002 668 129 672	694 673 299 518 642 277	775 088 339 639 026 388	593 164 632 520 463 252
Titre 2. Dépenses de personnel	129 488 048 130 915 399	132 382 134 129 856 494	129 488 048 130 915 399	132 382 134 129 856 494
Autres dépenses :	645 628 954 537 214 273	562 291 165 388 785 783	645 600 291 508 110 989	460 782 498 390 606 759
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	76 067 157 87 968 846	76 969 243 77 458 342	75 904 657 90 149 264	77 131 743 77 808 076
Titre 5. Dépenses d'investissement	4 700 000 4 202 113	5 360 632 5 363 275	8 160 904 8 722 750	7 669 332 6 278 817
Titre 6. Dépenses d'intervention	564 861 797 445 504 114	479 961 290 305 964 166	560 881 930 409 046 975	375 981 423 306 519 866
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 -460 800	0 0	652 800 192 000	0 0
163 – Jeunesse et vie associative	938 570 841 769 640 849	883 101 987 822 119 475	938 570 841 772 517 592	883 101 987 833 714 296
Titre 2. Dépenses de personnel	40 952 981 16 601 447	27 324 000 6 138 120	40 952 981 16 601 447	27 324 000 6 138 120
Autres dépenses :	897 617 860 753 039 402	855 777 987 815 981 355	897 617 860 755 916 145	855 777 987 827 576 176
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	643 901 617 517 550 008	623 601 369 600 174 078	643 901 617 522 485 362	623 601 369 604 801 760
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 52 598	0 0	0 52 598	0 0
Titre 6. Dépenses d'intervention	253 716 243 235 436 796	232 176 618 215 807 277	253 716 243 233 378 185	232 176 618 222 774 416
350 – Jeux olympiques et paralympiques 2024	42 910 000 45 481 320	3 253 000 -26 384 475	133 650 000 136 095 355	48 205 300 -12 185 728
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	18 500 000 15 211 133	3 253 000 3 158 442	18 500 000 15 096 373	3 253 000 2 637 515
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 6 694	0 0	0 13 131 755	9 000 000 3 750 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	24 410 000 30 263 493	0 -29 542 917	115 150 000 107 867 227	35 952 300 -18 573 242
385 – Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0 0	20 000 000 19 105 400	0 0	9 200 000 8 899 400
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 0	2 000 000 1 830 417	0 0	2 000 000 1 830 417
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 0	0 13 006 487	0 0	0 5 045 807
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 0	18 000 000 4 268 496	0 0	7 200 000 2 023 176
Total	1 756 597 843 1 483 251 842	1 601 028 286 1 333 482 676	1 847 309 180 1 547 639 335	1 533 671 919 1 350 891 221
Titre 2. Dépenses de personnel	170 441 029 147 516 847	159 706 134 135 994 614	170 441 029 147 516 847	159 706 134 135 994 614

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
Autres dépenses :	1 586 156 814 1 335 734 995	1 441 322 152 1 197 488 062	1 676 868 151 1 400 122 489	1 373 965 785 1 214 896 606
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	738 468 774 620 729 987	705 823 612 682 621 279	738 306 274 627 730 998	705 986 112 687 077 767
Titre 5. Dépenses d'investissement	4 700 000 4 261 405	5 360 632 18 369 762	8 160 904 21 907 104	16 669 332 15 074 624
Titre 6. Dépenses d'intervention	842 988 040 711 204 403	730 137 908 496 497 022	929 748 173 750 292 387	651 310 341 512 744 215
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 -460 800	0 0	652 800 192 000	0 0

PROGRAMME 219

Sport

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Fabienne BOURDAIS

Directrice des sports

Responsable du programme n° 219 : Sport

Précisions sur le changement de responsable du programme

Jérôme FOURNIER

Directeur des sports

Responsable du programme n° 219 : Sport

La politique sportive s'inscrit dans le contexte d'un héritage durable des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024) pour faire de la France une nation sportive. Par son action, le ministère chargé des sports contribue à la promotion de l'activité physique et sportive s'exerçant dans le cadre de conditions favorables, pour le plus grand nombre et sur l'ensemble du territoire.

La politique nationale du sport développe un partenariat étroit avec les collectivités territoriales, le mouvement sportif, les associations et le monde économique. Le ministère s'appuie sur son réseau de services régionaux et départementaux (DRAJES/SDJES), d'établissements (Agence nationale du sport, INSEP, écoles nationales et CREPS) et de directeurs techniques nationaux/conseillers techniques sportifs qui exercent leurs missions auprès des fédérations sportives.

Contribuer au rayonnement de la France

- Par l'organisation de grands événements sportifs internationaux (GESI)

L'organisation des JOP 2024 à Paris témoigne du savoir-faire français en matière d'accueil de GESI. Dans le prolongement des jeux, 29 GESI ont été organisés en France pour la seule année 2025. Le financement de chaque GESI est conditionné à la réalisation d'études d'impact économique, social et environnemental afin de veiller à l'intégration, pour chaque GESI, des enjeux en matière sociale, d'égalité hommes/femmes et de développement durable. Ces manifestations s'inscrivent dans une stratégie de long-terme ayant pour objectif de valoriser le modèle sportif français et européen.

- Par la performance des sportives et sportifs français

Le rayonnement de la France s'apprécie également par un classement durable dans le top 5 des médailles olympiques, avec 64 médailles dont 16 en or, et le top 8 des médailles paralympiques, avec 75 médailles dont 19 en or. L'Agence nationale du sport (ANS) joue un rôle majeur dans la mise en place d'un cadre solide pour la haute performance en France. La recherche de la performance se matérialise également par un soutien continu aux établissements publics du sport et aux cadres techniques sportifs, qui jouent un rôle majeur pour la réussite pérenne du projet sportif de la France et pour l'amélioration des conditions matérielles des sportifs.

Faire de la France une nation sportive

- En s'adressant à tous les publics, notamment les plus éloignés de la pratique sportive

Pour les 6-17 ans, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande 60 minutes d'activités physique d'intensité modérée à soutenue par jour. En France, la moitié des garçons et un tiers des filles âgés de 6 à 17 ans atteignent ces recommandations (résultats de l'enquête EnCLASS menée en 2022). Des mesures sont mises en œuvre pour promouvoir une activité physique régulière chez les enfants et les jeunes :

Le pass'sport, a été redéfini en 2025 pour s'adresser à la population des 14-30 ans, identifiée comme étant particulièrement éloignée de la pratique sportive. Cette redéfinition s'est accompagnée d'une revalorisation faciale du coupon de 50 à 70 €. Plus de 440 000 pass ont été activés en 2025 pour une dépense de 36,7 M€.

Les 2 heures de sport supplémentaires au collège participent également à cet objectif avec un recentrage du dispositif sur les établissements scolaires volontaires en REP et REP+, dans le cadre du dispositif « accueil élargi 8h-18h ».

La pratique régulière et occasionnelle du sport pour les personnes en situation de handicap a augmenté grâce à la Stratégie nationale sport et handicap (SNSH), avec 47 % de pratiquants sportifs réguliers (+3 points entre 2018 et 2022). Cette stratégie a été reconduite pour la période 2025-2030 et se traduit notamment par le déploiement de dispositifs tels que les programmes « 3 000 clubs inclusifs » et les « 30 minutes d'activité physique quotidienne en établissements sociaux et médico-sociaux ». Le Handiguide des sports référence plus de 6 000 structures participant à cette ambition.

Le développement de la pratique sportive féminine s'est également poursuivi, avec une amélioration de la pratique sportive féminine régulière en 2025, qui a augmenté de +5 points entre 2018 et 2024, avec 56 % de pratiquantes régulières contre 51 % en 2018.

- Par le déploiement d'une politique sport-santé

La Stratégie nationale sport santé (SNSS) 2025-2030, co-pilotée avec le ministère de la Santé porte l'ambition de lutter contre les comportements sédentaires et (re)mettre les Français en mouvement. L'objectif est de faire de l'activité physique et sportive, un levier d'amélioration de l'état de santé physique, mentale et sociale, pour toutes et tous, tout au long de la vie, en prévention comme en thérapeutique. Les Maisons sport-santé (MSS), constituent une mesure phare de la SNSS, qui se caractérise par un renforcement de son maillage territorial : 560 établissements sont habilités en 2025 sur tout le territoire.

- Par une politique d'investissement en faveur des équipements sportifs

Les deux plans d'équipements sportifs qui ont été déployés en 2022 et 2024 ont permis la construction ou la rénovation de 10 543 équipements sur l'ensemble du territoire en 2025. La part des équipements situés dans, ou à proximité, des QPV est de 42 %. La part de ceux situés en territoires ruraux carencés est de 41 % et en territoires ultramarins 3 %. Le déploiement des plans d'équipements dans tous les territoires favorise l'accès à la pratique sportive du plus grand nombre, dans un objectif d'atténuation des inégalités sociales et territoriales.

- Par le renforcement des ressources humaines et la structuration de l'offre sportive

Le développement des équipements sportifs nécessite de renforcer la qualité de l'accueil des nouveaux pratiquants. Cette structuration se traduit notamment par l'amélioration de l'accompagnement et de l'encadrement des pratiquants dans les clubs sportifs. Il s'agit d'une priorité qui a été réaffirmée en 2025 par le ministère chargé des sports et par l'ANS par le biais de dispositifs tels que les projets sportifs territoriaux, le dispositif SESAME, ou encore le développement de la formation.

Renforcer notre modèle sportif

Outre les bienfaits en matière de santé, le sport est porteur de valeurs universelles qui favorisent la cohésion nationale et le lien social. Le ministère des sports, par les actions qu'il mène, porte cette ambition avec détermination notamment à travers les liens forts qu'il entretient avec les acteurs essentiels du sport que sont le mouvement sportif et associatif, dont le secteur bénévole qui doit être valorisé, les fédérations délégataires, dont les agréments ont été renouvelés dans le respect des conditions de la loi du 22 mars 2022 visant à démocratiser le sport, et les collectivités. Le sport est, et doit rester, un facteur essentiel dans la concrétisation du pacte républicain.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et promouvoir l'insertion du sport dans les différentes politiques publiques

INDICATEUR 1.1 : Pratique sportive des publics prioritaires

INDICATEUR 1.2 : Proportion des crédits déconcentrés de l'agence nationale du sport (instruits au plan local et dans le cadre des projets sportifs fédéraux) affectée aux publics, territoires ou thématiques prioritaires

OBJECTIF 2 : Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives

INDICATEUR 2.1 : Nombre de fédérations sportives présentant une situation financière fragile ou dégradée

INDICATEUR 2.2 : Indépendance financière des fédérations sportives

OBJECTIF 3 : Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives et favoriser l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau

INDICATEUR 3.1 : Rang sportif de la France

INDICATEUR 3.2 : Taux d'insertion professionnelle des sportif(ve)s de haut niveau

OBJECTIF 4 : Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs

INDICATEUR 4.1 : Proportion de sportifs de haut niveau, des collectifs nationaux et espoirs ayant satisfait aux obligations de suivi médical complet

INDICATEUR 4.2 : Répartition des prélèvements recueillis dans le cadre du programme annuel de contrôles de l'AFLD par type de sportifs

OBJECTIF 5 : Adapter la formation aux évolutions des métiers

INDICATEUR 5.1 : Proportion de diplômés qui occupent un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et promouvoir l'insertion du sport dans les différentes politiques publiques

INDICATEUR mission

1.1 – Pratique sportive des publics prioritaires

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de licences des jeunes de 14 à 20 ans	%	48,4	49,9	60	49,5	absence amélioration	60
Taux de licences des seniors (plus de 55 ans)	%	10,5	10,7	13,5	10,9	amélioration	14
Taux de licences féminines	%	18,6	19	26	19,2	amélioration	22
Taux de licences dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	%	12,4	13,7	17	Non déterminé	donnée non renseignée	17
Taux de licences dans les zones de revitalisation rurales (ZRR)	%	21,3	23	27	Non déterminé	donnée non renseignée	27
Nombre de clubs garantissant l'accueil de personnes en situation de handicap	Nb	4 000	5 000	6000	6000	cible atteinte	7000
Nombre de clubs partenaires des maisons sport santé et garantissant l'accueil des personnes atteintes d'une maladie chronique, présentant des facteurs de risque ou en perte d'autonomie, dans un parcours sport santé	Nb	Non connu	1 587	1300	8271	cible atteinte	2 500
Pour information : Taux de licences au plan national	%	24,8	25,5				

Commentaires techniques

Taux de licence

Source des données : Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) - Mission « Enquêtes, données et études statistiques » (MEDES)

Base de données OSIRIS (2022) hors financements Corse, Wallis et Futuna et Polynésie Française, territoires qui bénéficient de dispositions particulières.

Estimations de population de l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année du recensement. Population en QPV en 2018 ajustée de la variation de la population métropole + DROM hors Mayotte depuis 2018 du département du QPV depuis 2018. Population en ZRR calculée à partir des données de population communale de 2021 ajustée de l'augmentation de population du département depuis 2021.

Mode de calcul :

Le champ géographique est la France entière pour l'ensemble des taux de licences, à l'exception du sous-indicateur taux de licences dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dont le champ est la France entière hors Mayotte. La géographie des QPV est celle correspondant à l'année du recensement, soit la géographie 2015.

Les chiffres indiqués regroupent dorénavant les licences annuelles pour l'ensemble des sous-indicateurs. Les personnes peuvent avoir plusieurs licences si bien que les taux présentés correspondent au nombre de licences annuelles pour 100 personnes et non de la part de personnes disposant

d'une licence annuelle. Les autres licences et autres titres de participation (ATP), délivrés le plus souvent pour une pratique sportive occasionnelle, ne sont pas comptabilisés.

Les données définitives sont disponibles au mois de juillet de l'année n+1. Le nombre de licences est obtenu à partir d'un recensement annuel effectué auprès des fédérations sportives par la mission « Enquêtes, données et études statistiques » (MEDES) de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports, qui contrôle la cohérence interne et l'évolution des données transmises par les fédérations. Cet indicateur rend compte de la pratique sportive licenciée dans un club sportif affilié à une fédération française sportive agréée mais il ne permet pas de mesurer la totalité de la pratique sportive.

Le recensement des licences annuelles mesure l'âge au 1^{er} janvier de l'année du recensement en considérant l'âge comme non réponse s'il n'est pas compris entre 1 et 99 ans pour limiter les erreurs de mesure.

Le calcul de l'indicateur du taux de licences dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), ainsi que celui du taux de licences dans les zones de revitalisation rurales (ZRR), s'appuie sur les fichiers détaillés de licences transmis par les fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports. Le traitement consiste en une affectation du code commune à l'adresse de chaque licence et à la géolocalisation des adresses pour déterminer les licences dans les quartiers prioritaires. Cette géolocalisation est faite en collaboration avec l'INSEE. Le temps de traitement des fichiers, à la fois par le ministère chargé des sports et par l'INSEE, induit deux ans de décalage avec les autres indicateurs. La population dans les QPV utilisée pour le calcul de l'indicateur est celle de 2018 ajustée de l'augmentation de la population au sein du département du QPV depuis 2018, celle dans les ZRR est celle de 2021 ajustée de l'augmentation de la population au sein du département de la commune depuis 2021.

Le nombre de licences dans les QPV et ZRR des fédérations n'ayant pas fourni de fichiers détaillés a été estimé à partir de la répartition des données de l'année précédente, ou de l'ensemble des autres fédérations. Le taux de licences dans les QPV et dans les ZRR en 2023 est estimé provisoirement par celui de 2022, calculé sur l'ensemble du champ, à savoir la France entière hors Mayotte. Les QPV sont identifiés sur la base de la géographie des QPV 2015.

Handicap

Le nombre de clubs garantissant l'accueil de personnes en situation de handicap était estimé à 4 000 en 2023. Le décompte du nombre de clubs sportifs garantissant l'accueil de personnes en situation de handicap est effectué à partir du site internet « HandiGuide » (<http://www.handiguide.sports.gouv.fr>) rénové en 2019/2020. Il permet, d'une part, à ces personnes de trouver un club d'accueil et, d'autre part, aux structures sportives de faire connaître leurs activités. L'inscription d'une structure sportive sur le site Internet fait l'objet, préalablement à sa publication, d'une validation par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) compétent. Cet outil permet de distinguer d'une part, le nombre de structures – notamment des clubs – déclarant être en capacité d'accueillir des jeunes en situation de handicap, et d'autre part, ceux accueillant réellement des personnes en situation de handicap. Sa rénovation conduit à un engagement plus qualitatif des structures qui explique l'écart des chiffres présentés depuis 2019 avec l'outil précédent.

Nombre de clubs partenaires des maisons sport santé et garantissant l'accueil des personnes atteintes d'une maladie chronique

Ce sous-indicateur remplace celui sur les affections de longue durée depuis le PLF 2024.

Le décompte du **Nombre de clubs partenaires des maisons sport santé et garantissant l'accueil des personnes atteintes d'une maladie chronique, présentant des facteurs de risque ou en perte d'autonomie, dans un parcours sport santé dans un parcours sport santé** est effectué à partir d'une enquête annuelle en direction des maisons sport santé habilitées (et précédemment labellisées). Entre 2019 et 2022, 4 appels à projets successifs ont permis de labelliser 537 MSS. Depuis 2023, une procédure d'habilitation conjointe ARS/DRAJES, sur la base d'un cahier des charges national s'impose comme système de reconnaissance.

Cet indicateur traduit le maillage territorial se mettant en place autour des MSS habilitées par les DRAJES-ARS.

Les données de l'année N sont connues via une enquête annuelle qui est lancée au 1^{er} trimestre N+1.

ANALYSE DES RESULTATS

S'agissant de l'indicateur 1.1, les données de 21 des 119 fédérations sportives agréées par le ministère des sports ont pu être traitées pour la saison sportive 2025 ou 2024/2025. Ces données ont été complétées par des estimations provisoires réalisées à partir de relevés intermédiaires conçus en cours de saison.

Le nombre estimé de licences annuelles est de 17,6 millions en 2025. Le taux de licences annuelles s'élève à 25,5 % (17,6 millions de licences annuelles pour 68,9 millions d'habitants en France métropolitaine + DROM).

Le taux de licences annuelles des jeunes de 14 à 20 ans, au regard de la population totale de la même classe d'âge, est estimé en 2025 à 49,5 % (2,9 millions de licences annuelles pour 5,9 millions d'habitants). Pour les seniors de plus de 55 ans, au regard de la population totale de la même classe d'âge, le taux est de 10,9 % (2,5 millions de licences annuelles pour 22,9 millions d'habitants).

Le taux de licences annuelles féminines au regard de la population totale féminine est estimé en 2025 à 19,2 % (6,8 millions de licences annuelles féminines pour 35,4 millions d'habitantes).

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le taux est estimé à 12,4 % pour 2024 (0,66 million de licences annuelles pour 5,3 millions d'habitants, dernières données disponibles) dans la géographie 2015 des QPV et dans la géographie 2024 des QPV (0,79 million de licences annuelles pour 5,8 millions d'habitants, dernières données disponibles).

Dans les zones de revitalisation rurale (ZRR), le taux est estimé à 23 % pour 2024 (2,5 millions de licences annuelles pour 10,8 millions d'habitants, dernières données disponibles).

Pour les chiffres annuels en QPV et ZRR en 2024, il s'agit des résultats issus des données 2023 (saison sportive 2022/2023 ou 2023 selon l'organisation des fédérations). Le géocodage des données par l'INSEE permettra de calculer ces taux sur les données 2024 en 2026.

La nouvelle stratégie sport et handicap 2030, publiée en janvier 2026, place le volet de l'accès à l'information des usagers comme central (Action 1). Le Handiguide des sports contribue à l'amélioration permanente du référencement des structures sportives para-accueillantes (6 000 structures +1 000 par rapport à fin 2024, et 7 200 lieux accessibles aux personnes handicapées) et son accessibilité.

INDICATEUR

1.2 – Proportion des crédits déconcentrés de l'agence nationale du sport (instruits au plan local et dans le cadre des projets sportifs fédéraux) affectée aux publics, territoires ou thématiques prioritaires

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Moyens financiers consacrés à des actions en direction des personnes handicapées / total des moyens mobilisés	%	9,4	10,1	14	11,1	amélioration	14
Moyens financiers consacrés à des actions en direction des jeunes filles et des femmes / total des moyens mobilisés	%	9,4	9,8	16	14,1	amélioration	20
Moyens financiers consacrés à des actions en direction des territoires socialement défavorisés / total des moyens mobilisés	%	47,7	51,7	60	53,4	amélioration	60
Moyens financiers consacrés à des actions en direction de la professionnalisation du mouvement sportif / total des moyens mobilisés	%	35,8	33,5	40	38	amélioration	75
Moyens financiers consacrés à des actions en direction du sport santé / total des moyens mobilisés	%	11,4	11,3	15	10	absence amélioration	15

Commentaires techniques

Source des données : Base de données OSIRIS (2022) hors financements Corse, Wallis et Futuna et Polynésie Française, territoires qui bénéficient de dispositions particulières.

Mode de calcul :

- Sous-indicateur 1.2.1 : Statistique OSIRIS « Public en situation de handicap » dans la rubrique « Type de public ». S'agissant des crédits alloués en faveur des personnes en situation de handicap, il a été décidé de cumuler la totalité des crédits attribués aux 2 fédérations spécifiques (handisport et sport adapté) mais aussi les crédits attribués pour le développement des actions des autres fédérations (valides) à destination des personnes en situation de handicap afin d'avoir une vision plus exhaustive des actions réalisées en la matière.

- Sous-indicateur 1.2.2 : Statistique OSIRIS « Féminin » dans la rubrique « Genre du public bénéficiaire ».

- Sous-indicateur 1.2.3 : Statistique OSIRIS « Quartiers politique de la ville (QPV) », « Communes ZRR », « Quartier Ultra Prioritaire (PNRU) », « autres territoires ruraux / et urbains carencés en Outre-mer », « Communes ZRR./bassins de vie pop > 5 % ZRR » et « Communes en contrats de ruralité » dans la rubrique « statut du territoire ».

- Sous-indicateur 1.2.4 : Statistique OSIRIS « Emploi » / « Emploi 1 jeune 1 solution » dans la rubrique « Sous-types de financement » (les aides à l'apprentissage ne sont pas comptabilisées dans cette statistique).
- Sous-indicateur 1.2.5 : Statistique OSIRIS – objectif opérationnel « Promotion du sport santé » qui comprend les items « actions sport sur ordonnance », « plans régionaux sport santé bien-être », « préservation santé par le sport », « action partenariale avec les ARS », « opération Sentez-Vous sport » ainsi que les items relatifs au sport santé dans les PSF.

ANALYSE DES RESULTATS

Les objectifs et indicateurs de performance fixés à l'ANS font l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'État et l'Agence prévue par la loi du 1^{er} août 2019. L'Agence doit mener, conformément à ses statuts, une action résolue de correction des inégalités d'accès à la pratique sportive.

Les territoires où l'offre de pratiques est limitée (QPV et ZRR) et où les populations sont les plus éloignées du sport (public féminin, personnes en situation de handicap, public socialement défavorisé, jeunes, etc.) représentent le plus fort potentiel de développement du sport.

La part territoriale 2025 (hors financements Corse, Wallis et Futuna et Polynésie Française, territoires qui bénéficient de dispositions particulières) est gérée via deux dispositifs :

- les projets sportifs fédéraux (PSF), qui consistent à mettre les fédérations au cœur de leur projet de développement en leur donnant la possibilité de décliner au plan territorial leur stratégie fédérale. Les fédérations instruisent les dossiers de demande de subvention (hors emploi, apprentissage, plan « aisance aquatique ») et transmettent à l'ANS leurs propositions de répartition des crédits dédiés au développement au plan territorial de leur(s) discipline(s). Cette démarche, en 2025 a concerné 104 fédérations et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) pour un montant de 70 M€ ;
- les projets sportifs territoriaux (PST), dont les crédits réservés à l'emploi, les savoirs fondamentaux (J'apprends à nager / Aisance aquatique / Savoir rouler à vélo), la lutte contre toutes formes de violences dans le sport et d'autres aides « politiques publiques », sont gérés par les services déconcentrés de l'État chargés des sports, pour un montant de 69 M€.

Pour l'ensemble des sous-indicateurs, le ratio rapporte les crédits consacrés au montant total de la part territoriale réalisé, soit 137 M€ en 2025 (hors financements de Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Corse, territoires qui bénéficient de dispositions particulières).

Même si l'Agence impose chaque année un cadre aux fédérations dans la mise en œuvre de leur PSF (part aux clubs de 50 % à échéance 2024, sanctuarisation des crédits en Outre-mer, augmentation de la part des actions en faveur des femmes et des jeunes filles, transparence de la décision, etc.), la philosophie de cette démarche consiste à donner aux fédérations la possibilité de fixer leurs propres orientations, ce qui peut entraîner des décalages sur certains indicateurs entre les objectifs cibles prévus et les réalisations enregistrées.

S'agissant plus spécifiquement de l'emploi, l'objectif n'a pas pu être atteint puisque, dès le début de la campagne, la part totale des crédits emploi prévue dans le budget 2025 s'élevait à 37,8 % (52,9 M€ sur 139,9 M€), soit 2,2 points de moins que l'indicateur cible (40 %). Le sous-indicateur est néanmoins en amélioration.

L'enveloppe 2025 n'a pas été totalement utilisée en raison essentiellement d'un reliquat enregistré sur plusieurs régions (AURA, IDF).

OBJECTIF

2 – Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives

INDICATEUR

2.1 – Nombre de fédérations sportives présentant une situation financière fragile ou dégradée

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de fédérations sportives présentant une situation financière fragile	Nb	3	2	3	9	donnée non retenue	3
Nombre de fédérations sportives présentant une situation financière dégradée	Nb	1	4	3	6	donnée non retenue	35

Commentaires techniques

Source des données : comptabilités certifiées des fédérations recueillies dans le cadre de l'alimentation annuelle du portail des fédérations sportives post assemblée générale.

Mode de calcul :

Un nouveau tableau de bord d'analyse budgétaire des fédérations sportives en France a été réalisé en janvier 2025 pour assurer le suivi de la situation financière des fédérations sportives à travers 4 indicateurs :

- le **taux de solidité financière (%)** : il s'agit du ratio prenant en compte les fonds propres inscrits au passif du bilan par rapport au total du bilan.
- la **capacité d'autofinancement (€)** : elle permet d'évaluer si la fédération est en mesure de financer son développement et de couvrir ses besoins sans dépendre de financements extérieurs.
- le **fonds de roulement (€ et jours d'activités)** représente l'ensemble des ressources financières disponibles à court terme pour assurer le fonctionnement quotidien de la fédération. C'est la différence entre les ressources à court terme (liquidités, créances et autres actifs rapidement mobilisables) et les obligations financières à court terme (dettes fournisseurs, fiscales, etc.).
- la **trésorerie nette (€ et jours d'activités)** est issue de la différence entre les liquidités disponibles (fonds immédiatement disponibles, comme l'argent en caisse et les soldes bancaires) et les dettes financières à court terme.

Les facteurs de risques ont été identifiés ainsi :

- un taux de solidité financière **inférieur à 15 %** ;
- une capacité d'autofinancement **négative** ;
- les jours d'activités du fonds de roulement et de la trésorerie nette inférieure à 1 mois, soit **30 jours d'activités**.

ANALYSE DES RESULTATS

Le changement de méthodologie intervenue en 2025 a engendré une analyse plus fine des situations financières des fédérations. Cette méthodologie a mis en avant de nouvelles fédérations dégradées ou fragiles au sein des fédérations sportives françaises par rapport à 2024. Les six fédérations considérées comme dégradées sont : la Fédération française d'athlétisme, la Fédération française de hockey, la Fédération française de lutte, la Fédération française de pentathlon moderne, la Fédération française de rugby et l'UCPA Sports loisirs. Les neuf fédérations considérées en situation fragile sont la Fédération française des échecs, la Fédération française de football américain, la Fédération française de hockey sur glace, la Fédération française de karaté, la Fédération française de la randonnée pédestre, la Fédération française de ski nautique et wakeboard, la Fédération française de surf, la Fédération française de taekwondo et la Fédération française de triathlon.

INDICATEUR

2.2 – Indépendance financière des fédérations sportives

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de fédérations sportives présentant un taux d'autofinancement inférieur à 50% (Subvention Ministère chargé des sports >50%)	Nb	1	2	1	1	cible atteinte	2
Nombre de fédérations sportives présentant un taux d'autofinancement supérieur à 80% (Subvention Ministère chargé des sports <20%)	Nb	57	81	75	82	cible atteinte	75

Commentaires techniques

Source des données : comptabilités certifiées des fédérations recueillies dans le cadre de l'alimentation annuel du portail des fédérations sportives post assemblée générale – Direction des sports.

Mode de calcul : le taux d'autofinancement d'une fédération correspond au pourcentage des ressources ne provenant pas des subventions de l'Agence nationale du sport rapporté à l'ensemble des ressources de cette fédération. Le champ de l'indicateur couvre les fédérations unisport et multisports bénéficiant d'un soutien financier de l'Agence nationale du sport.

Les données financières des fédérations agréées, bénéficiant d'un soutien financier de l'ANS, sont communiquées au ministère dans les 6 mois suivant la clôture de leur exercice comptable. Les données de synthèse ne sont pas disponibles avant la fin du mois d'octobre en année n+1. Les données présentées en réalisation d'une année n sont élaborées à partir des comptes financiers de l'année n-1. L'analyse porte sur les 104 fédérations pour lesquelles les données transmises sont exploitables.

Les données financières des fédérations agréées, bénéficiant d'un soutien financier de l'ANS, sont communiquées au ministère dans les 6 mois suivant la clôture de leur exercice comptable. Les données de synthèse ne sont pas disponibles avant la fin du mois d'octobre en année n+1. Les données présentées en réalisation d'une année n sont élaborées à partir des comptes financiers de l'année n-1.

ANALYSE DES RESULTATS

La cible fixée au premier sous-indicateur relatif au nombre de fédérations présentant un taux d'autofinancement inférieur à 50 % a été atteinte en 2025, la fédération considérée comme fragile étant la Fédération française de pentathlon moderne. En effet, cette fédération olympique ne compte que 2 730 licenciés. De par sa structuration, elle n'a pas la capacité à développer un projet lui permettant de devenir plus autonome vis à vis de l'État.

En revanche, le nombre de fédérations dont le taux d'autofinancement atteint ou dépasse 80 % (deuxième sous-indicateur) excède sensiblement la cible fixée. Cela peut s'expliquer par l'augmentation des partenariats privés signés par les fédérations pour les JOP 2024, ainsi que l'augmentation du nombre global de licenciés constaté (3,8 % source INJEP).

OBJECTIF

3 – Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives et favoriser l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau

INDICATEUR mission

3.1 – Rang sportif de la France

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Apprécié à partir des résultats des finalistes aux Jeux olympiques : hiver + été	rang	sans objet	3	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	6
Apprécié à partir des résultats des médaillés aux Jeux Paralympiques : hiver + été	rang	sans objet	6	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	5
Apprécié à partir des résultats des médaillés dans les championnats du monde des sports olympiques	rang	7	5	5	5	cible atteinte	5

Commentaires techniques

Source des données : Agence nationale du Sport – Pôle Haute performance

Mode de calcul

Sous-indicateur 3.1.1 : Un nombre de points est attribué à chaque nation ayant des représentants parmi les 8 premiers de chacune des épreuves olympiques d'été et d'hiver selon le barème suivant : 8 points au 1^{er}, 7 au 2^e, 6 au 3^e, jusqu'à 1 au 8^e. La nation classée au 1^{er} rang est celle qui a obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves disputées au cours de ces deux compétitions. Le classement complet des nations est établi par ordre décroissant du nombre de points obtenus. Les résultats qui sont pris en compte sont ceux relatifs aux épreuves inscrites au programme olympique suivant (Jeux olympiques d'été en 2028 à Los Angeles). Le renseignement de ce sous-indicateur n'est actualisé que tous les deux ans, à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver ou d'été.

Sous-indicateur 3.1.2 : Le calcul est basé sur la méthode du tableau des médailles lors des épreuves paralympiques d'été et d'hiver. Les nations sont classées à partir du nombre de médailles d'or avec un départage des ex-æquo en fonction du nombre de médailles d'argent puis de bronze. Le renseignement de ce sous-indicateur n'est réactualisé que tous les deux ans, à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver ou d'été.

Sous-indicateur 3.1.3 : Pour inscrire durablement la France dans le top 5 du classement des nations aux JO, le périmètre de ce sous-indicateur a été limité aux seuls sports olympiques d'été et d'hiver. Afin d'avoir des critères de comparaison identiques, ce périmètre excluant les disciplines de haut niveau non inscrites au programme olympique sera maintenu jusqu'aux JO de Los Angeles 2027.

Le calcul est basé sur la méthode du tableau des médailles et ne conserve comme compétitions de référence que :

- pour les années olympiques, les JO et les championnats du monde des sports d'hiver ou d'été ;
- pour les années non olympiques, les championnats du monde (hiver + été).

Cette méthode permet de disposer d'un indicateur fondé sur un périmètre quasi constant. Le classement des nations est calculé comme l'indicateur 3.1.2.

ANALYSE DES RESULTATS

Pour les sous-indicateurs 3.1.1 et 3.1.2 :

Sans objet pour 2025.

Pour le sous-indicateur 3.1.3 :

L'objectif a été atteint conformément aux prévisions. Il est à noter une amélioration du classement de la France (4^e au classement des médailles aux championnats de monde sur les disciplines d'été en 2025) par rapport aux JO de Paris sur les mêmes disciplines (5^e). La prise en compte des résultats des disciplines d'hiver (7^e au classement des

médailles aux championnats de monde sur les disciplines d’hiver en 2025) aboutit à une 5^e place au total du classement des nations (ce ne sont pas les mêmes pays sur le podium été et hiver avec, par l’exemple, la Norvège qui a obtenu 11 médailles d’or en hiver et 2 médailles d’or en été).

INDICATEUR

3.2 – Taux d'insertion professionnelle des sportif(ve)s de haut niveau

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux d'insertion professionnelle d'ancien(ne)s sportif(ve) de haut niveau deux ans après leur dernière inscription sur la liste des sportifs de haut niveau	%	82	76	85	95	cible atteinte	90

Commentaires techniques

Source des données : extraction réalisée à partir de la base de données du Portail du suivi quotidien des sportifs (PSQS). La cible de cette requête est constituée des 1049 sportifs de haut niveau (en catégorie Élite, Senior, Relève, Reconversion) issus d’un panel de 61 fédérations, et sortis des listes ministérielles en 2023 (30/06/2023 sports d’hiver ou 31/12/2023 sports d’été) – Direction des sports.

Mode de calcul :

Cet indicateur mesure l’insertion professionnelle des sportifs de haut niveau deux ans après leur dernière inscription sur la liste des sportifs de haut niveau, conformément à l’objectif de double projet sportif et professionnel assigné aux sportifs de haut niveau. Le champ de l’indicateur couvre l’ensemble des disciplines reconnues de haut niveau (61 fédérations).

ANALYSE DES RESULTATS

Le résultat de cette année (95 %) s’explique notamment par les nombreux sportifs qui poursuivent leur formation après leur sortie de liste, notamment de liste « relève » (qui concernent essentiellement des sportifs de moins de 25 ans). Cela témoigne de la consolidation de la démarche de double projet promue auprès des sportifs au sein des structures d’entraînement du sport de haut niveau

Le renforcement de l’accompagnement du suivi socio professionnel des sportifs de haut niveau par la mise en œuvre de nombreux dispositifs d’insertion et de soutien à la formation par le ministère chargé des sports, en collaboration avec l’ANS et les autres ministères concernés, a contribué à obtenir un pourcentage élevé des résultats pour cet indicateur. Les JOP 2024 à Paris ont permis d’améliorer les conditions de reconversion relatives au statut de sportif de haut niveau. Cette mobilisation a donné lieu à plusieurs mesures de renforcement de la protection sociale des sportifs de haut niveau, avec notamment l’élargissement des aides personnalisées, l’augmentation du nombre de dispositifs de soutien à l’emploi, le financement des projets de formation, une meilleure prise en compte de la maternité et la création de cellules régionales dédiées à l’insertion professionnelles des sportifs de haut niveau. À noter que pour les 6 fédérations ayant un secteur professionnel développé (basketball, cyclisme, football, handball, rugby, volley), on constate toujours que les sportifs concernés restent majoritairement en activité même après leur sortie des listes.

OBJECTIF

4 – Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs

INDICATEUR

4.1 – Proportion de sportifs de haut niveau, des collectifs nationaux et espoirs ayant satisfait aux obligations de suivi médical complet

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Proportion de sportifs de haut niveau ayant bénéficié d'un suivi médical complet	%	81,5	79	100	70	absence amélioration	100
Proportion de sportifs espoirs ayant bénéficié d'un suivi médical complet	%	82	68	100	65	absence amélioration	100
Proportion de sportifs des collectifs nationaux ayant bénéficié d'un suivi médical complet	%	52,5	14	100	48	amélioration	100

Commentaires techniques

Source des données : enquête réalisée auprès des fédérations sportives au mois de février n+1 – Direction des sports.

Mode de calcul :

Le nombre de sportifs de haut niveau, de sportifs des collectifs nationaux ou de sportifs classés « espoirs » est celui des inscrits sur les listes arrêtées par le ministre chargé des sports. Seuls les sportifs inscrits sur la liste « reconversion » peuvent être exclus de l'obligation de suivi médical.

Le recensement du nombre de sportifs de haut niveau, de sportifs des collectifs nationaux et de sportifs classés « espoirs » ayant bénéficié d'un suivi médical est issu d'une enquête spécifique menée en février 2026 par la direction des sports auprès des fédérations sportives, sur la base de leur déclaration en croisant les données avec celles de la base nationale des sportifs listés. Cependant à ce jour, seulement 10 % des fédérations ont répondu à cette enquête. De ce fait, l'indicateur renseigné dans le tableau est provisoire et peu significatif, ni représentatif de la surveillance médicale réalisée en 2025. Les fédérations ont été relancées et un indicateur consolidé sera renseigné ultérieurement. Un suivi médical complet se définit par la réalisation de l'ensemble des examens fixés par la réglementation et les fédérations sportives en fonction de la discipline sportive et de l'âge du sportif. Dès lors qu'il en manque un, le suivi médical est considéré comme partiel.

Enfin, il est important de noter que deux biais sont à considérer : le premier porte sur les sportifs mettant un terme à leur carrière en cours de saison et sur lesquels la fédération n'a aucun levier (cela peut représenter entre 1 et 15 personnes par an et par fédération) ; le second est lié au nombre de sportifs qui sont inscrits en cours d'année (qui représente une centaine de sportifs par an toutes fédérations confondues).

ANALYSE DES RESULTATS

Sans objet compte rendu du faible nombre de fédérations sportives ayant répondu (voir précisions méthodologiques).

INDICATEUR

4.2 – Répartition des prélèvements recueillis dans le cadre du programme annuel de contrôles de l'AFLD par type de sportifs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Proportion de prélèvements recueillis auprès de sportifs de niveau national et international dans le cadre du programme annuel de contrôle	%	76	80	80	75	absence amélioration	80
<i>Pour information : nombre de prélèvements recueillis auprès de l'ensemble des sportifs licenciés dans le cadre du programme annuel de contrôle</i>	Nb	12 000	12 000		11154		

Commentaires techniques

Mode de calcul :

L'indicateur ne porte que sur les prélèvements recueillis dans le cadre du programme de contrôle propre de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), à l'exclusion des contrôles réalisés pour le compte d'autres organisations antidopage, notamment à l'occasion de compétitions internationales organisées en France.

ANALYSE DES RESULTATS

L'année 2025 a été marquée par l'adaptation de la stratégie de contrôle à un nouveau cycle olympique avec, à brève échéance, la tenue des JOP d'hiver 2026 de Milan-Cortina, et pour horizon les JOP d'été 2028 de Los Angeles.

Sur le plan quantitatif, l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) a collecté 11 154 prélèvements en 2025, ce qui la maintient au même niveau que les principales organisations nationales antidopage européennes. Pour ce faire, l'Agence mondiale antidopage (AMA) dispose d'un vivier étoffé de préleveurs et d'escortes antidopages, formés directement par l'Agence en complément de ceux mis à disposition par les fédérations elles-mêmes pour les compétitions.

Dans des proportions équivalentes à celles des exercices précédents, 75 % de ces prélèvements ont porté sur des sportifs de niveau international ou national tandis que les 25 % restants se sont rapportés à d'autres sportifs d'un niveau inférieur. 50 % des échantillons prélevés l'ont été en compétition, eu égard notamment à la densité du calendrier sportif français, et, symétriquement, 50 % l'ont été hors compétition, pour permettre une détection et une dissuasion efficaces. Pour mener à bien les contrôles hors compétition en bénéficiant d'informations de localisation les concernant, 150 sportifs ont été suivis par l'AFLD dans le cadre de son groupe cible et 150 l'ont été dans le cadre de son groupe de contrôle.

En 2025, l'effort a été particulièrement porté sur le programme de contrôle de la délégation française aux Jeux de Milano Cortina d'Ampezzo de février et mars 2026. A ce titre, en 2025, des contrôles de 700 échantillons ont été effectués, dans 14 disciplines olympiques et 4 paralympiques.

Parallèlement, au sein du programme de contrôle, la part des sportifs qui ne sont pas du niveau national a été maintenue au niveau antérieur à la préparation des JOP de Paris 2024. Ce maintien en valeur absolue de la part de sportifs « infranationaux » contrôlés depuis ces dernières années s'explique par l'objectif de protection de la santé publique au vu des alertes reçues par l'Agence mondiale antidopage (AMA). La stratégie de contrôle continue de reposer sur le traitement du renseignement collecté par l'AFLD, notamment dans le cadre des investigations facilitées en 2021 par l'octroi de nouvelles prérogatives d'enquêtes.

OBJECTIF

5 – Adapter la formation aux évolutions des métiers

INDICATEUR

5.1 – Proportion de diplômés qui occupent un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Proportion de diplômés qui occupent un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme du champ sport	%	71,4	Non connu	78	ND	donnée non renseignée	80

Commentaires techniques

Source des données : enquête IDJEPS auprès des diplômés BPJEPS Sport ou Animation, Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) Mission « Enquêtes, données et études statistiques » (MEDES), Direction des sports, DRAJES.
Le champ géographique est la France entière.

Mode de calcul : ce sont les diplômés répondant à l'enquête qui déclarent si leur emploi principal est en lien direct ou non avec leur qualification. Ils occupent généralement des postes d'éducateur ou entraîneur sportif, d'animateur socioculturel, de responsable de structure d'animation, de personnel pédagogique dans une structure d'animation ou de responsable de projet d'animation ou relatif à la jeunesse, aux sports ou à la vie associative. Le numérateur et le dénominateur de l'indicateur ne retiennent que les diplômés en situation d'emploi.
Sont interrogés les titulaires d'un des diplômes délivrés par les services déconcentrés jeunesse et sport au cours d'une période de référence et ce, au moins sept mois après la conclusion des dernières sessions. Pour une année N, la période de référence de délivrance s'étend de mai N-1 à avril N et la période d'interrogation de janvier à début mars N+1.

ANALYSE DES RESULTATS

Pour l'année 2025, la collecte des données est encore en cours au moment de la rédaction de ce document (15 % collectés). La dernière valeur connue reste celle de 2024 et s'élève à 65,9 %.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Promotion du sport pour le plus grand nombre	39 343 970 129 856 494	9 826 327 12 512 728		248 392 939 94 426 828	297 563 236 236 796 050	297 578 236
02 – Développement du sport de haut niveau	63 278 659	43 104 516 43 850 687	5 360 632 5 363 275	203 211 339 188 189 475	314 955 146 237 403 437	314 955 146
03 – Prévention par le sport et protection des sportifs	7 995 882	805 169 972 573		24 844 176 19 981 031	33 645 227 20 953 605	33 645 227
04 – Promotion des métiers du sport	21 763 623	23 233 231 20 122 354		3 497 836 3 366 831	48 494 690 23 489 185	48 494 690
Total des AE prévues en LFI	132 382 134	76 969 243	5 360 632	479 946 290	694 658 299	694 673 299
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 813 427 (hors titre 2)			+1 813 427	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+39 150	-171 987 783 (hors titre 2)			-171 948 633	
Total des AE ouvertes	132 421 284	392 101 809 (hors titre 2)			524 523 093	
Total des AE consommées	129 856 494	77 458 342	5 363 275	305 964 166	518 642 277	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Promotion du sport pour le plus grand nombre	39 343 970 129 856 494	9 926 327 13 198 894		148 461 924 96 239 553	197 732 221 239 294 941	197 747 221
02 – Développement du sport de haut niveau	63 278 659	43 167 016 43 857 265	7 669 332 6 278 817	199 011 339 186 918 835	313 126 346 237 054 916	313 126 346
03 – Prévention par le sport et protection des sportifs	7 995 882	805 169 809 163		24 897 439 19 984 646	33 698 490 20 793 809	33 698 490
04 – Promotion des métiers du sport	21 763 623	23 233 231 19 942 754		3 595 721 3 376 831	48 592 575 23 319 586	48 592 575
Total des CP prévus en LFI	132 382 134	77 131 743	7 669 332	375 966 423	593 149 632	593 164 632
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 813 427 (hors titre 2)			+1 813 427	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+39 150	-70 904 806 (hors titre 2)			-70 865 656	
Total des CP ouverts	132 421 284	391 676 119 (hors titre 2)			524 097 403	
Total des CP consommés	129 856 494	77 808 076	6 278 817	306 519 866	520 463 252	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Promotion du sport pour le plus grand nombre	39 001 800 130 915 399	9 400 200 24 307 666	-233	301 068 465 204 174 954		349 470 465	349 485 465 359 397 787
02 – Développement du sport de haut niveau	60 885 281	43 349 222 43 255 749	4 700 000 4 202 345	234 736 320 215 149 344	-460 800	343 670 823	343 670 823 262 146 638
03 – Prévention par le sport et protection des sportifs	7 665 692	805 169 696 698		25 344 176 20 950 541		33 815 037	33 815 037 21 647 239
04 – Promotion des métiers du sport	21 935 275	22 512 566 19 708 734		3 697 836 5 229 275		48 145 677	48 145 677 24 938 009
Total des AE prévues en LFI	129 488 048	76 067 157	4 700 000	564 846 797	0	775 102 002	775 117 002
Total des AE consommées	130 915 399	87 968 846	4 202 113	445 504 114	-460 800		668 129 672

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Promotion du sport pour le plus grand nombre	39 001 800 130 915 399	9 300 200 26 370 930		301 079 817 166 404 849		349 381 817	349 396 817 323 691 179
02 – Développement du sport de haut niveau	60 885 281	43 286 722 43 244 931	8 160 904 8 722 750	230 593 953 216 119 799	652 800 192 000	343 579 660	343 579 660 268 279 481
03 – Prévention par le sport et protection des sportifs	7 665 692	805 169 906 249		25 397 439 21 044 641		33 868 300	33 868 300 21 950 890
04 – Promotion des métiers du sport	21 935 275	22 512 566 19 627 154		3 795 721 5 477 685		48 243 562	48 243 562 25 104 839
Total des CP prévus en LFI	129 488 048	75 904 657	8 160 904	560 866 930	652 800	775 073 339	775 088 339
Total des CP consommés	130 915 399	90 149 264	8 722 750	409 046 975	192 000		639 026 388

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	130 915 399	132 382 134	129 856 494	130 915 399	132 382 134	129 856 494
Rémunérations d'activité	81 071 812	79 490 296	78 978 331	81 071 812	79 490 296	78 978 331
Cotisations et contributions sociales	49 430 333	52 356 283	50 306 947	49 430 333	52 356 283	50 306 947
Prestations sociales et allocations diverses	413 254	535 555	571 215	413 254	535 555	571 215

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	87 968 846	76 969 243	77 458 342	90 149 264	77 131 743	77 808 076
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	32 270 369	19 565 320	21 862 666	34 450 787	19 727 820	22 212 399
Subventions pour charges de service public	55 698 477	57 403 923	55 595 676	55 698 477	57 403 923	55 595 676
Titre 5 – Dépenses d'investissement	4 202 113	5 360 632	5 363 275	8 722 750	7 669 332	6 278 817
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	156 737	2 163 882	1 773 600	4 677 374	4 472 582	2 689 142
Subventions pour charges d'investissement	4 045 376	3 196 750	3 589 675	4 045 376	3 196 750	3 589 675
Titre 6 – Dépenses d'intervention	445 504 114	479 946 290	305 964 166	409 046 975	375 966 423	306 519 866
Transferts aux ménages	15 429 580	7 410 000	2 442 897	15 429 580	7 410 000	2 442 897
Transferts aux entreprises	1 464 441	271 914	1 758 971	1 236 602	271 914	1 332 211
Transferts aux collectivités territoriales	71 193 922	75 669 610	74 643 021	71 173 922	75 669 610	74 654 612
Transferts aux autres collectivités	357 416 172	396 594 766	227 119 276	321 206 871	292 614 899	228 090 145
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-460 800	0	0	192 000	0	0
Dotations en fonds propres	-460 800	0	0	192 000	0	0
Total hors FdC et AdP		694 658 299			593 149 632	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+39 150			+39 150	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-170 174 356			-69 091 379	
Total*	668 129 672	524 523 093	518 642 277	639 026 388	524 097 403	520 463 252

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	13 080	15 000	1 800 300	13 080	15 000	1 800 300
Total	13 080	15 000	1 800 300	13 080	15 000	1 800 300

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2025		10 300		10 300				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2025		15 000		15 000				
10/2025		250 000		250 000				
11/2025		1 525 000		1 525 000				
Total		1 800 300		1 800 300				

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/02/2025		13 127		13 127				
Total		13 127		13 127				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						29 344 641		23 761 664
Total						29 344 641		23 761 664

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025	20 000	137 500	20 000	137 500				
03/12/2025	19 150		19 150			750 000		750 000
Total	39 150	137 500	39 150	137 500		750 000		750 000

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025						100 000		100 000
Total						100 000		100 000

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						141 930 642		46 430 642
Total						141 930 642		46 430 642

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	39 150	1 950 927	39 150	1 950 927		172 125 283		71 042 306

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
730224	Taux de 5,5 % pour les droits d'entrée aux réunions sportives Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2023 : 2500 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2014 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278-0 bis - J</i>	81	130	82
230607	Exonération des bénéfices réalisés en France et des revenus de source française perçus par des organismes chargés de l'organisation en France d'une compétition sportive internationale et de leurs filiales, directement liés à l'organisation de la compétition sportive internationale. Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2014 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1655 septies</i>	16	4	11
160205	Exonération, dans la limite de 14,5 % d'un plafond révisable chaque année, des sommes perçues par les arbitres et juges sportifs Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 93-10</i>	7	7	7
120509	Étalement sur quatre ans de l'imposition du montant des primes versées par l'État aux sportifs médaillés aux Jeux olympiques et paralympiques et à leur guide Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 163-0 A ter</i>	0	ε	1
160303	Déduction des dépenses exposées par les sportifs en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification pour leur insertion ou conversion professionnelle Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 1948 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 93-1-5°</i>	nc	nc	nc
430101	Exonération des retenues à la source prévues aux c et b du I de l'article 182 B du CGI et à l'article 119 bis du CGI à raison des bénéfices réalisés en France et des revenus de source française perçus par des organismes chargés de l'organisation en France d'une compétition sportive internationale et de leurs filiales, directement liés à l'organisation de la compétition sportive internationale	5	0	0

(en millions d'euros)			
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
Retenues à la source <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2014 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1655 septies</i>			
Coût total des dépenses fiscales	109	141	101

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Promotion du sport pour le plus grand nombre	39 343 970 129 856 494	258 219 266 106 939 556	297 578 236 236 796 050	39 343 970 129 856 494	158 388 251 109 438 448	197 747 221 239 294 941
02 – Développement du sport de haut niveau	63 278 659	251 676 487 237 403 437	314 955 146 237 403 437	63 278 659	249 847 687 237 054 916	313 126 346 237 054 916
03 – Prévention par le sport et protection des sportifs	7 995 882	25 649 345 20 953 605	33 645 227 20 953 605	7 995 882	25 702 608 20 793 809	33 698 490 20 793 809
04 – Promotion des métiers du sport	21 763 623	26 731 067 23 489 185	48 494 690 23 489 185	21 763 623	26 828 952 23 319 586	48 592 575 23 319 586
Total des crédits prévus en LFI *	132 382 134	562 276 165	694 658 299	132 382 134	460 767 498	593 149 632
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+39 150	-170 174 356	-170 135 206	+39 150	-69 091 379	-69 052 229
Total des crédits ouverts	132 421 284	392 101 809	524 523 093	132 421 284	391 676 119	524 097 403
Total des crédits consommés	129 856 494	388 785 783	518 642 277	129 856 494	390 606 759	520 463 252
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 564 790	+3 316 026	+5 880 816	+2 564 790	+1 069 360	+3 634 151

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 39 150 €.

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	132 382 134	562 276 165	694 658 299	132 382 134	460 767 498	593 149 632
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	132 382 134	562 276 165	694 658 299	132 382 134	460 767 498	593 149 632

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Divers mouvements réglementaires ont modifié le montant des crédits ouverts.

Titre 2 :

- **Transferts : +39 150 € en AE=CP**

Les décrets n° 2025-624 du 9 juillet 2025 et n° 2025-1158 du 3 décembre 2025 portant transfert de crédits ont opéré un mouvement de crédits total entrant de +39 150 € en AE=CP, en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires », au titre du dispositif des délégués du préfet. Ce transfert a fait l'objet d'une fongibilité asymétrique afin d'abonder les crédits hors-titre 2 et verser une subvention au CREPS dans lequel le personnel a été mis à disposition.

Hors-titre 2 :

- **Transferts et virements : -712 500 € en AE=CP**

Le décret n° 2025-632 du 11 juillet 2025 portant virement de crédits a réalisé un virement sortant de -100 000 € en AE=CP, à destination du programme 385 « Jeux olympiques et paralympiques 2030 », au titre du financement de l'adhésion au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP)

Le décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits a réalisé des transferts d'un montant total de +137 000 € en AE=CP :

- un transfert entrant de +337 500 € en AE=CP, en provenance du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux », au titre du dispositif « Stade vers l'emploi » ;
- un transfert sortant de 200 000 € en AE=CP, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », au titre de la participation du ministère chargé des sports à la campagne de communication relative à la Grande cause nationale (Santé mentale).

Le décret n° 2025-1158 du 3 décembre 2025 portant transfert de crédits a réalisé un transfert sortant de -750 000 € en AE=CP, à destination du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire », au titre de la gestion et de la reprise par la direction du numérique pour l'éducation de divers systèmes d'information.

- **LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION : -141 930 642 € EN AE ET -46 430 642 € EN CP**

La loi de finances de fin de gestion n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 a annulé -141 930 642 € en AE et -46 430 642 € en CP de crédits HT2.

Ces crédits avaient été, au préalable, mis en réserve (initialement et avec un surgel intervenu au mois d'avril 2025).

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

- **Reports des crédits fonds de concours 2024 sur 2025 : +13 127 € en AE=CP**

L'arrêté du 19 février 2025 portant report de crédits de fonds de concours a abondé les crédits du programme à hauteur de +13 127 € en AE=CP, au titre des crédits issus de fonds de concours non consommés en 2024.

- **Rattachements 2025 : +1 800 300 € en AE=CP**

Des arrêtés de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits (hors reports) ont abondé les crédits HT2 du programme à hauteur de +1 800 300 € en AE=CP.

Les crédits ont été reportés et rattachés sur le fonds de concours n° 1-2-00211 « Participations diverses à des projets et opérations dans le domaine du sport :

Code fonds	Libellé	Reports 2024 sur 2025		Rattachements 2025	
		AE	CP	AE	CP
1-2-00211	Participations diverses à des projets et opérations dans le domaine du sport	13 127	13 127	1 800 300	1 800 300
Sous-total HT2		13 127	13 127	1 800 300	1 800 300
		13 127	13 127	1 800 300	1 800 300

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	661 910	29 344 641	30 006 551	661 910	23 761 664	24 423 574
Surgels	0	141 930 642	141 930 642	0	46 430 642	46 430 642
Dégels	-661 910	-171 275 283	-171 937 193	-661 910	-70 192 306	-70 854 216
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

- **Réserve de précaution**

La mise en réserve de crédits pour 2025 a été effectuée conformément aux dispositions prévues par la circulaire de la Direction du budget BCPB2430981C du 22 novembre 2024 relative au lancement de la gestion budgétaire 2025 et la mise en place de la réserve de précaution :

- mise en réserve de 0,5 % pour les crédits de dépenses de personnel (titre 2) ;
- mise en réserve de 5,5 % pour les crédits hors-titre 2 ;
- des taux minorés en fonction de la masse salariale de chaque opérateur.

Titre 2 :

La réserve de précaution initiale sur le T2 s'élevait à -661 911 € en AE=CP. L'ensemble des crédits de titre 2 mis en réserve a fait l'objet d'un dégel afin d'assurer la paie de décembre des conseillers techniques et sportifs.

Hors-titre 2 :

La réserve de précaution initiale sur le HT2 s'élevait, en début de gestion, à -29 344 641 € en AE et -23 761 664 € en CP sur le programme 219.

Le décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 portant annulation de crédits a annulé la totalité des crédits initialement mis en réserve.

Des surgels ont eu lieu, concomitamment au décret d'annulation du 25 avril 2025, et en fin de gestion, afin de contribuer à la maîtrise des dépenses publiques, portant le montant des crédits mis en réserve à -141 930 642 € en AE et -46 430 642 € en CP.

La loi de fin de gestion n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 a annulé -141 930 642 € en AE et -46 430 642 € en CP.

- Fongibilité asymétrique : +39 150 € en AE=CP

Une fongibilité asymétrique de 39 150 € en AE=CP a été mise en œuvre en 2025 afin de positionner sur le hors-titre 2 les crédits transférés sur le T2 par le programme 147 (cf. ci-dessus). Les crédits ont ensuite été reversés au CREPS dans lequel un agent a été mis à disposition au titre du dispositif des délégués du Préfet.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1390 – Personnels de la jeunesse et des sports	0,00	1 436,46	1 442,00	+0,65	1 416,93	-25,72
Total	0,00	1 436,46	1 442,00	+0,65	1 416,93	-25,72

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1390 – Personnels de la jeunesse et des sports	0,00	+0,65	+3,21	-24,04	+1,56	-25,60
Total	0,00	+0,65	+3,21	-24,04	+1,56	-25,60

L'exécution 2025 extraite de l'outil Chorus est égale à 1 402,86 ETPT. Néanmoins, cette exécution doit être corrigée de +14,07 ETPT qui correspondent aux différents aléas de gestion rencontrés au cours de 2025, soit une exécution de 1 416,93 ETPT. Cette dernière est issue d'un suivi individuel des conseillers techniques sportifs (CTS) effectué par fédération sportive. L'impact du schéma d'emplois pour 2025 est égal à -25,72 ETPT. Compte tenu des mois moyens d'entrées et de sorties, l'impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025, exprimé en ETPT, est égal à -25,60 ETPT.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1390 – Personnels de la jeunesse et des sports	134,00	50,00	6,09	123,00	25,00	7,97	-11,00	0,00
Total	134,00	50,00		123,00	25,00		-11,00	0,00

Le schéma d'emplois constaté en 2025, exprimé en ETP, est égal à -11 ETP.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	380,00	353,12	+0,16	0,00	+0,80	-5,99	+0,39	-6,38
Services régionaux	1 062,00	1 063,81	+0,49	0,00	+2,41	-18,05	+1,17	-19,22
Total	1 442,00	1 416,93	+0,65	0,00	+3,21	-24,04	+1,56	-25,60

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	0,00	343,50
Services régionaux	0,00	1 081,70
Total	0,00	1 425,20

Les conseillers techniques sportifs émergeant en administration centrale sont les directeurs techniques nationaux (DTN) et entraîneurs nationaux (EN) recrutés sur contrat. Les services régionaux regroupent les conseillers techniques régionaux et nationaux (CTR/CTN).

La réorganisation des directions techniques nationales post Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, ainsi que le recentrage des critères liés à l'attribution des contrats de préparation olympique par l'Agence nationale du sport (ANS) expliquent l'évolution constatée des effectifs de l'administration centrale.

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
01 – Promotion du sport pour le plus grand nombre	429,00	396,74
02 – Développement du sport de haut niveau	689,00	680,12
03 – Prévention par le sport et protection des sportifs	87,00	103,44

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
04 – Promotion des métiers du sport	237,00	236,63
Total	1 442,00	1 416,93
Transferts en gestion		+0,65

La répartition par action est issue de l'exploitation des lettres de missions des CTS.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	81 071 812	79 490 296	78 978 331
Cotisations et contributions sociales	49 430 333	52 356 283	50 306 947
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	36 675 931	38 684 245	37 623 920
– Civils (y.c. ATI)	36 635 666	38 684 245	37 581 917
– Militaires	40 266		42 003
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	12 754 402	13 672 038	12 683 027
Prestations sociales et allocations diverses	413 254	535 555	571 215
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	130 915 399	132 382 134	129 856 494
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	94 239 468	93 697 889	92 232 574
FdC et AdP prévus en titre 2			

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	87,89
Exécution 2024 hors CAS Pensions	94,24
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-6,35
– GIPA	-0,02
– Indemnisation des jours de CET	-3,24
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-3,09
Impact du schéma d'emplois	-1,26
EAP schéma d'emplois 2024	0,07
Schéma d'emplois 2025	-1,33
Mesures catégorielles	2,88
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Variation du point de la fonction publique

Mesures bas salaires

GVT solde	0,21
GVT positif	1,41
GVT négatif	-1,21
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	2,95
Indemnisation des jours de CET	2,95
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	-0,43
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	-0,43
Total	92,23

La ligne « Débasage de dépenses au profil atypique » correspond principalement au retraitement en 2025 de mouvements constatés en 2024 mais non reproductibles, dont l'indemnisation des jours de compte épargne temps (CET) pour -3,2 M€ et les rappels de RIFSEEP dus au titre de 2023 mais versés en 2024 pour -3,1 M€.

L'impact du schéma d'emplois (SE) de 2025 est égal à -1,26 M€ correspondant à l'EAP du SE de 2024 sur 2025 (+65 389 €) et au SE de 2025 sur 2025 (-1 328 775 €).

L'exécution de 2025 a été marquée par la poursuite de l'adhésion au RIFSEEP des personnels techniques et pédagogiques pour un total de 2,88 M€, répartis comme suit :

- 1,73 M€ correspondant à la 3e tranche au titre de 2025 pour les CTS affectés en région ;
- 1,15 M€ correspondant au versement du RIFSEEP pour les CTS détachés sur contrat.

Le GVT solde s'établit à +0,21 M€.

Le rebasage de dépenses au profil atypique concerne l'indemnisation de jours de CET payés en 2025 à hauteur de 2,95 M€.

Les autres variations (-0,43 M€) concernent notamment les dépenses liées aux ruptures conventionnelles (+0,06 M€), la progression de dépense au titre des allocations de retour à l'emploi (+0,12 M€) et les économies liées à la moindre indemnisation de jours de congés maladie ordinaire (-0,06 M€).

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Mesures indemnitaires						2 875 333	2 875 333
RIFSEEP 2024 et 2025 des PTP détachés sur contrat		A	PTP	01-2025	12	1 145 516	1 145 516
RIFSEEP 2025 des PTP affectés en région		A	PTP	01-2025	12	1 729 817	1 729 817
Total						2 875 333	2 875 333

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-REGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2025		Consommation 2025		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANS - Agence nationale du sport	9 100 000						
Total	9 100 000						

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

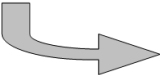
Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2025		Consommation 2025		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANS - Agence nationale du sport	33 000 000						
Guadeloupe	5 625 000						
Guyane	5 625 000						
La Réunion	6 875 000						
Martinique	5 625 000						
Mayotte	6 875 000						
Nouvelle-Calédonie	500 000						
Saint-Martin	625 000						
Saint-Pierre-et-Miquelon	625 000						
Wallis-et-Futuna	625 000						
Total	33 000 000						

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 392 140 959	CP ouverts en 2025 * (P1) 391 715 269
AE engagées en 2025 (E2) 388 785 783	CP consommés en 2025 (P2) 390 606 759
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 1 820 976
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 3 355 176	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 388 785 783

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 60 151 431					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 494					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 60 151 925	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 1 820 976	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 58 330 950	
AE engagées en 2025 (E2) 388 785 783	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 388 785 783	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 58 330 950	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 40 264 561
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 18 066 389

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2025 s'élève à 58,3 M€.

Les restes à payer, pour un total de 40,3 M€, feront l'objet d'un paiement, en 2026, sur les dispositifs suivants :

- 30,4 M€ (en quasi-totalité pour le loyer investissement et le plan pluriannuel d'investissement) portant sur le contrat de Partenariat Public Privé conclu pour la rénovation de la partie nord de l'INSEP ;
- 5,7 M€ pour le soutien aux grands événements sportifs internationaux – GESI, dont 2,6 M€ devraient être soldés en 2026 ;
- 1,9 M€ portant sur des actions de promotion du sport et de la pratique sportive pour tous ;
- 0,7 M€ pour solder les engagements 2025 au titre des dépenses de fonctionnement du dispositif pass Sport ;
- 1,5 M€ au titre de dispositifs divers réalisés en administration centrale ou en services déconcentrés.

Il subsiste un solde de 18,1 M€ de restes à payer théoriques concernant le dispositif de la billetterie « COVID ». La procédure d'indus est arrivée à son terme et les engagements existants, et non couverts, doivent être apurés.

Justification par action

ACTION

01 – Promotion du sport pour le plus grand nombre

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Promotion du sport pour le plus grand nombre	39 343 970 129 856 494	258 234 266 106 939 556	297 578 236 236 796 050	39 343 970 129 856 494	158 403 251 109 438 448	197 747 221 239 294 941

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution des crédits hors-titre 2 de l'action 1 s'élève à 106 148 105 € en AE et 108 513 434 € en CP, soit -152,1 M€ en AE et -49,8 M€ en CP par rapport à la LFI 2025.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	39 343 970	129 856 494	39 343 970	129 856 494
Rémunérations d'activité	23 624 516	78 978 331	23 624 516	78 978 331
Cotisations et contributions sociales	15 560 287	50 306 947	15 560 287	50 306 947
Prestations sociales et allocations diverses	159 167	571 215	159 167	571 215
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 826 327	12 512 728	9 926 327	13 198 894
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 893 376	5 726 339	2 993 376	6 412 505
Subventions pour charges de service public	6 932 951	6 786 389	6 932 951	6 786 389
Titre 6 : Dépenses d'intervention	248 407 939	94 426 828	148 476 924	96 239 553
Transferts aux entreprises		620 446		328 446
Transferts aux collectivités territoriales	909 971	2 802 062	909 971	2 813 653
Transferts aux autres collectivités	247 497 968	91 004 321	147 566 953	93 097 455
Total	297 578 236	236 796 050	197 747 221	239 294 941

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 12 603 021 € en AE et 13 321 236 € en CP (9,83 M€ en AE et 9,93 M€ en CP en LFI).

EXÉCUTION HORS ERREURS D'IMPUTATION : 12,5 M€ en AE et 13,2 M€ en CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT : 5,8 M€ en AE et 6,4 M€ en CP (2,9 M€ en AE et 3 M€ en CP en LFI)

La consommation des crédits est supérieure à la LFI en raison, principalement, des dépenses liées à la pratique du sport pour tous telles que l'organisation de la Fête du sport qui s'est tenue en septembre pour un coût total de 3,5 M€.

- **Fête du sport : 3,5 M€ en AE=CP**

La Fête du sport a représenté une dépense totale de 3,5 M€ dont 1,8 M€ a été financé par la contribution financière des participants.

- **Gestion du dispositif Pass'sport : 1,4 M€ en AE et 1,2 M€ en CP**

Les dépenses concernent, d'une part, les moyens d'accompagnement et de communication du dispositif et, d'autre part, les moyens informatiques nécessaires au fonctionnement du dispositif.

- **Pratiques sportives pour tous (hors fête du sport) : 0,9 M€ en AE et 1,2 M€ en CP**

Les dépenses relatives à cette politique concernent le fonctionnement des actions en faveur de la promotion de la pratique sportive et la poursuite du développement des applications informatiques métiers (SIMS, FOROMES, EME).

- **Grande cause nationale 2024 : -0,01 M€ en AE et 0,34 M€ en CP**

Il s'agit de restes à payer qui avaient été engagées en 2024 dans le cadre de la Grande cause nationale 2024 « Promotion de l'activité physique et sportive », essentiellement en matière de communication. Ces dépenses avaient été budgétées en dépenses d'intervention et sont donc en écart à la LFI sur ce titre.

- **Autres dépenses de fonctionnement courant : 0,5 M€ en AE et 0,2 M€ en CP**
- 0,2 M€ en AE et 0,15 M€ en CP au titre des conférences régionales du sport ;
- 0,2 M€ en AE et 0,01 M€ en CP au titre du recensement des équipements sportifs ;
- 0,04 M€ en AE et 0,02 M€ au titre de la création de l'agence e-sport ;
- 0,01 M€ en AE=CP pour le financement d'actions liées à la protection et à la préservation de la santé par le sport.

SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 6,8 M€ en AE=CP (6,93 M€ en AE=CP en LFI)

- **Agence nationale du sport (ANS) : 3,4 M€ en AE=CP**

Il s'agit de la subvention de fonctionnement de l'opérateur dans son volet du développement de la pratique sportive, principalement pour le financement de la masse salariale.

- **Musée national du sport (MNS) : 3,2 M€ en AE=CP**

Cette subvention est destinée au fonctionnement de l'établissement (1,7 M€) et à la rémunération du personnel du musée (1,5 M€).

- **Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) : 0,2 M€ en AE=CP**

Cette subvention est destinée au fonctionnement au Centre d'Expertise Sport Handicaps (CESH) qui concourt notamment au déploiement des politiques interministérielles du champ parasport.

DÉPENSES D'INTERVENTION : 93 545 084 € en AE et 95 292 198 € en CP (248,4 M€ en AE et 148,5 M€ en CP en LFI).
EXÉCUTION HORS ERREUR D'IMPUTATION : 94,4 M€ en AE et 96,2 M€ en CP

- **Agence nationale du sport (ANS) : 47,6 M€ en AE et 49,6 M€ en CP**

Les dépenses exécutées par l'opérateur dans le cadre de cette subvention ont permis le financement :

- des actions pour le développement de la pratique sportive pour tous telles que les projets sportifs territoriaux, les projets sportifs fédéraux et les contrats de développement (45,3 M€ en AE=CP) ;
- des équipements sportifs pour le plan Génération 2024 (2 M€ en CP) qui marque la fin du financement de l'État pour ce plan ;
- du dispositif du Stade vers l'emploi pour mener ses missions d'insertion professionnelle à travers le sport (0,34 M€ en AE=CP).

Le niveau d'exécution sur la subvention allouée à l'ANS pour la promotion du sport pour tous s'explique par l'arrêt du financement du plan 5 000 équipements par crédits budgétaires.

- **Dispositif Pass'sport : 35,5 M€ en AE=CP**

Le niveau des crédits consommés s'explique par l'impact du surgel intervenu concomitamment au décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 qui a impacté le dispositif à hauteur de -38,1 M€.

La campagne 2025 a ainsi fait l'objet d'un recentrage sur le public des 14-30 ans. Cette mesure s'est accompagnée d'une revalorisation de la valeur faciale du pass'Sport, passant de 50 à 70 €. 35,5 M€ ont été exécutés sur ce dispositif en 2025, hors frais de gestion (cf.supra).

Lors de cette campagne, 444 023 jeunes ont activé leur pass, sur un total de 2 725 157 personnes éligibles. Ce qui représente un taux de recours de 16,3 %.

Parmi ces 444 023 activations, 35 308 concernent des bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), tandis que 408 715 ont été utilisées par des jeunes de 14 ans et plus. La répartition par genre reste stable par rapport à 2024 : 37,4 % des bénéficiaires sont des filles et 62,6 % des garçons (soit une variation inférieure à 0,2 %).

- **Dispositif 2 heures de sport supplémentaires au collège : 0,8 M€ en AE et 0,9 M€ CP**

Le niveau de consommation est partiellement lié au recentrage du dispositif sur les établissements scolaires volontaires en REP et REP+, dans le cadre du dispositif « accueil élargi 8h-18h ».

- **Pôles ressources nationaux (PRN) implantés dans les Centres de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) : 0,7 M€ en AE=CP**

Il s'agit du financement des actions menées par les pôles ressources nationaux (PRN) Sport innovations et Sport de nature. Ces structures sont des outils de conseil et d'expertise qui agissent comme tête de réseau, non seulement au bénéfice des établissements et des services du ministère mais aussi des fédérations sportives, des associations, des collectivités et des autres ministères.

Les autres dépenses d'intervention ont notamment concerné :

- la promotion de la pratique sportive pour tous, notamment par l'intermédiaire des acteurs associatifs (4,6 M€ en AE et 4,7 M€ en CP), dont 2,50 M€ (AE=CP) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- la participation de l'État au développement maîtrisé des sports de nature dans le respect des objectifs de développement durable (1 M€ en AE et 0,8 M€) ;
- les actions internationales, telles les contributions à l'Accord partiel élargi sur le sport du Conseil de l'Europe, à la CONFESJES ou encore les appels à projet de coopération internationale (0,9 M€ en AE=CP) ;
- les conférences régionales du sport (0,7 M€ en AE=CP) ;
- l'animation de la fête du sport (0,6 M€ en AE=CP) ;
- le financement de la participation de la Réunion et de Mayotte aux jeux de l'Océan Indien (0,5 M€ en AE=CP) ;
- l'économie du sport dont SPORTECH (0,6 M€ en AE et 0,3 M€ en CP) ;
- le financement du e-sport (0,03 M€ en AE=CP).

ACTION

02 – Développement du sport de haut niveau

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Développement du sport de haut niveau	63 278 659	251 676 487 237 403 437	314 955 146 237 403 437	63 278 659	249 847 687 237 054 916	313 126 346 237 054 916

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution des crédits hors-titre 2 de l'action 2 s'élève à 237 545 437 € en AE et 237 196 916 € en CP, soit -14,1 M€ en AE et -12,7 M€ en CP par rapport à la LFI 2025.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	63 278 659		63 278 659	
Rémunérations d'activité	37 996 361		37 996 361	
Cotisations et contributions sociales	25 026 303		25 026 303	
Prestations sociales et allocations diverses	255 995		255 995	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	43 104 516	43 850 687	43 167 016	43 857 265
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 485 113	13 935 355	13 547 613	13 941 932
Subventions pour charges de service public	29 619 403	29 915 332	29 619 403	29 915 332
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 360 632	5 363 275	7 669 332	6 278 817
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 163 882	1 773 600	4 472 582	2 689 142
Subventions pour charges d'investissement	3 196 750	3 589 675	3 196 750	3 589 675
Titre 6 : Dépenses d'intervention	203 211 339	188 189 475	199 011 339	186 918 835
Transferts aux ménages	7 235 000	2 277 522	7 235 000	2 277 522
Transferts aux entreprises	271 914	654 876	271 914	520 116
Transferts aux collectivités territoriales	74 659 639	70 096 273	74 659 639	70 096 273
Transferts aux autres collectivités	121 044 786	115 160 803	116 844 786	114 024 923
Total	314 955 146	237 403 437	313 126 346	237 054 916

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 43,9 M€ en AE=CP (43,1 M€ en AE et 43,2 M€ en CP en LFI)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT : 14 M€ en AE=CP

En application du contrat de partenariat public-privé (PPP) de la rénovation de l'INSEP, le ministère chargé des sports a versé au titulaire le loyer d'exploitation de 12,7 M€ en AE=CP sur la base actualisée du prix contractualisé en 2006.

Ce loyer est destiné à couvrir l'ensemble des dépenses relevant du fonctionnement : gros entretien, renouvellement et maintenance de la totalité des bâtiments livrés en 2010 et gestion des services (hôtellerie, nettoyage, gardiennage, sécurité incendie, restauration, déchets et espaces verts).

La redevance due à la ville de Paris, propriétaire du terrain d'assiette des installations de l'INSEP, en application de la convention d'occupation du domaine public, a représenté 0,72 M€.

Des dépenses ont été réalisées par l'administration centrale au titre de la dépollution et de la mission d'assistance du suivi de l'exploitation de la concession du Stade de France (0,51 M€ en AE=CP).

SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 29,9 M€ en AE=CP (29,6 M€ en AE=CP en LFI)

La consommation des crédits est conforme à la prévision.

- **INSEP : 24,7 M€ en AE=CP**

Cette subvention supporte majoritairement la masse salariale de l'établissement (20,3 M€ en AE=CP).

4,4 M€ ont été versés au titre :

- des actions d'accompagnement des sportifs de haut niveau dans la réalisation de leur double projet – sportif et professionnel et de missions en matière d'expertise et d'animation technique du réseau national du sport de haut niveau ;
- de la formation continue des agents de l'INSEP.

- **ANS : 3,6 M€ en AE=CP**

L'ANS a reçu cette dotation au titre de ses frais de structure.

- **Écoles du sport : 1,7 M€ en AE=CP**

Ces subventions sont destinées à la masse salariale, ainsi qu'à l'accompagnement des sportifs de haut niveau et des sportifs classés en liste ministérielle « Espoir » pour la réalisation de leur double projet sportif et scolaire dans les Écoles nationales du sport :

- 1 M€ en AE=CP pour l'École nationale des sports de montagne (ENSM) ;
- 0,4 M€ en AE=CP pour l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) ;
- 0,3 M€ en AE=CP pour l'École nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 5,4 M€ en AE et 6,3 M€ en CP (5,4 M€ en AE et 7,7 M€ en CP en LFI).

DÉPENSES POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT : 1,8 M€ en AE et 2,7 M€ en CP (2,2 M€ en AE et 4,5 M€ en CP en LFI)

Les dépenses qui financent l'amortissement des loyers d'investissement versées en application du contrat de PPP de l'INSEP s'élèvent à 1,8 M€ en AE et 2,7 M€ en CP en 2025.

SUBVENTIONS POUR CHARGES D'INVESTISSEMENT : 3,6 M€ en AE et CP (3,2 M€ en AE=CP en LFI)

Cette catégorie de dépenses vise à couvrir, depuis 2023, les charges liées à la maîtrise d'ouvrages pour les rénovations des Écoles du sport, de l'INSEP et du MNS

Les subventions pour charges d'investissement ont été réparties comme suit entre les établissements :

- 1,5 M€ en AE=CP pour l'ENSM afin de financer plusieurs projets d'investissement destinés à l'École nationale du ski et de l'alpinisme (ENSA) et au Centre national de ski nordique et de moyenne montagne (CNSMM) ;
- 1 M€ en AE=CP pour l'ENVSN concernant le financement du projet d'investissement relatif à la construction d'une salle multiplexe ;
- 1,1 M€ en AE=CP pour l'INSEP destinés aux opérations de gros entretien renouvellement (GER) et à l'acquisition d'équipements notamment médicaux.

DÉPENSES D'INTERVENTION : 188,3 M€ en AE et 187 M€ en CP (203,2 M€ en AE et 199 M€ en CP en LFI)

Les crédits d'intervention dédiés à cette action s'élèvent à 188,3 M€ en AE et 187 M€ en CP et ont couvert pour l'essentiel :

- **la subvention versée à l'ANS au titre de la haute performance et du haut niveau : 96,4 M€ en AE=CP**

La subvention a notamment permis le financement des contrats de performance et des aides aux sportifs de haut niveau qui constituent des missions réalisées au titre de la haute performance par l'Agence.

- **la subvention versée aux 17 CREPS : 70,2 M€ en AE=CP**

La subvention couvre la rémunération des personnels (60,4 M€ en AE=CP) et leur fonctionnement (9,8 M€ en AE=CP) correspondant à l'accompagnement des sportifs de haut niveau dans la réalisation de leur double projet, sportif et scolaire et du plan Étudiants Parcoursup et la formation professionnelle continue des personnels des CREPS.

- **la subvention versée aux organismes nationaux du mouvement sportif (8,1 M€ en AE=CP)**

Le montant de la subvention versée au CNOSF (comité national olympique et sportif français) s'élève à 6,4 M€ et celle allouée au CPSF (comité paralympique et sportif français) de 1,7 M€.

- **les subventions pour l'organisation des grands événements sportifs internationaux (GESI) : (6,89 M€ en AE et 5,75 M€ en CP)**

Une soixantaine d'événements ont ainsi été subventionnés. Cela a notamment été le cas des championnats d'Europe d'aviron, de slalom Canoë-Kayak et de tir, ainsi que des championnats du monde de ski nordique et de badminton.

- **la subvention versée à l'ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) : 2,4 M€ en AE=CP**

Il s'agit du dispositif financé par l'État qui prend en charge des périodes d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, pour l'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, sous certaines conditions liées à l'âge, aux ressources et au nombre total de trimestres. L'État compense ainsi les trimestres non cotisés par les sportifs de haut niveau pour compléter leurs droits à retraite à la hauteur de 4 trimestres par an, tous régimes de retraite de base confondus.

- **la dotation versée à l'URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale) : 2,3 M€ en AE=CP**

Il s'agit du dispositif de couverture des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT-MP) des sportifs de haut niveau (article 11 de la loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale).

- Les autres dépenses d'intervention ont notamment concerné :

- le soutien apporté aux 5 établissements en charge de projets de haut niveau et de performance sportifs que sont le GIP Sport Bretagne, l'IMS Martinique, le Centre sportif de Normandie, l'Institut de formation et d'accès au sport de haut niveau et le Centre de sport de la jeunesse Corse (1,4 M€ en AE=CP) ;
- l'économie du sport, et notamment les actions entreprises en matière de promotion de la sportech (0,6 M€ en AE et 0,5 M€ en CP).

ACTION**03 – Prévention par le sport et protection des sportifs**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Prévention par le sport et protection des sportifs	7 995 882	25 649 345 20 953 605	33 645 227 20 953 605	7 995 882	25 702 608 20 793 809	33 698 490 20 793 809

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution des crédits hors-titre 2 de l'action 3 s'élève à 21 956 233 € en AE et 21 816 142 € en CP, soit -3,7 M€ en AE et -3,9 M€ en CP par rapport à la LFI 2025.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	7 995 882		7 995 882	
Rémunérations d'activité	4 801 214		4 801 214	
Cotisations et contributions sociales	3 162 320		3 162 320	
Prestations sociales et allocations diverses	32 348		32 348	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	805 169	972 573	805 169	809 163
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	605 169	801 293	605 169	637 883
Subventions pour charges de service public	200 000	171 280	200 000	171 280
Titre 6 : Dépenses d'intervention	24 844 176	19 981 031	24 897 439	19 984 646
Transferts aux entreprises		363 400		363 400
Transferts aux collectivités territoriales	100 000	1 268 879	100 000	1 268 879
Transferts aux autres collectivités	24 744 176	18 348 752	24 797 439	18 352 367
Total	33 645 227	20 953 605	33 698 490	20 793 809

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP (0,8 M€ en AE=CP en LFI)

EXÉCUTION HORS ERREURS D'IMPUTATION : 1 M€ en AE et 0,8 M€ en CP.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT : 0,9 M€ en AE et 0,7 M€ en CP (0,6 M€ en AE=CP en LFI)

La consommation des crédits en AE, légèrement supérieure à celle des CP, s'explique par l'exécution de CP 2025 sur des AE 2024.

Plusieurs actions de communication et de sensibilisation ont été réalisées dans les domaines de :

- la protection et préservation de la santé par le sport, dont la lutte contre le dopage (0,20 M€ en AE et 0,21 M€ en CP) ;
- la prévention des accidents dans le sport (0,35 M€ en AE et 0,25 M€ en CP) ;
- la prévention des incivilités et des violences (0,29 M€ en AE et 0,24 M€ en CP) ;
- contrôle et conformité des conditions de pratique de l'activité physique et sportive (0,02 M€ en AE=CP).

SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 0,17 M€ en AE=CP (0,02 M€ en AE=CP en LFI)

Le montant versé permet le financement des actions de recherche menées par l'INSEP via l'Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport (IRMES) constitue la seule dépense en 2025 en matière de subvention pour charges de service public au sein de l'action 3.

DÉPENSES D'INTERVENTION : 20,9 M€ en AE et CP (24,8 M€ en AE et 24,9 M€ en CP en LFI)

Ces dépenses d'intervention concernent principalement les organismes et dispositifs suivants :

• Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) : 10,3 M€ en AE=CP (10,9 M€ en AE=CP en LFI)

L'écart entre l'exécution et la LFI s'explique par l'application, en 2025, de la réserve de précaution à l'autorité administrative. La contribution de l'État a baissé de 0,5 M€ entre les LFI 2024 et 2025.

• Agence mondiale antidopage (AMA) : 1,3 M€ en AE=CP (1,25 M€ en AE=CP en LFI)

La contribution obligatoire de la France au fonctionnement de l'AMA a augmenté de 0,12 M€ en 2025 par rapport à 2024 conformément à l'évolution contractuellement prévue.

• Stratégie nationale Sport-santé – SNSS / Prévention par le sport : 8,03 M€ en AE=CP (9,4 M€ en AE =CP en LFI)

La SNSS 2025-2030 a reconduit le dispositif des Maisons sport-Santé (MSS).

En 2025, 560 MSS habilitées à travers tout le territoire ont été soutenues par le programme 219 pour un montant total de 6 M€, soit une dotation moyenne d'environ 10 000 € par établissement.

En complément de la SNSS, les dépenses consacrées par les services déconcentrés dans la mise en œuvre des politiques en matière de prévention et de santé par le sport se sont élevées à 1 M€ en AE=CP.

Il est à noter que le Fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIAC) qui relève de la SNSS, a concerné en 2025 la fonction publique hospitalière. Cette dépense de 1,01 M€ en AE=CP avait été budgétée sur l'action 1.

• Prévention et lutte contre les incivilités et la violence dans le sport : 1,1 M€ en AE=CP

Ces actions de prévention ont permis de notamment soutenir une trentaine d'associations nationales intervenant dans le champ de la prévention des violences et des discriminations dans le sport pour un montant de 0,6 M€. De leur côté, les services déconcentrés mènent également des actions dans ces domaines. La dépense a représenté au niveau territorial 0,4 M€ (AE=CP).

• Plan national et actions de prévention du dopage : 0,14 M€ en AE=CP

Le plan regroupe principalement les actions nationales de prévention, qui sont dédiées au développement d'opérations spécifiques de prévention du dopage (comprenant, outre des actions de communication et de formation, le développement de la recherche et le fonctionnement d'un observatoire du dopage et des conduites dopantes). 0,2 M€ ont été exécutés au titre des actions de prévention du dopage réalisées par les services déconcentrés.

ACTION**04 – Promotion des métiers du sport**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Promotion des métiers du sport	21 763 623	26 731 067 23 489 185	48 494 690 23 489 185	21 763 623	26 828 952 23 319 586	48 592 575 23 319 586

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution des crédits hors-titre 2 de l'action 4 s'élève à 23 136 008 € en AE et 23 080 266 € en CP, soit -3,6 M€ en AE et -3,7 M€ en CP par rapport à la LFI 2025.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	21 763 623		21 763 623	
Rémunérations d'activité	13 068 205		13 068 205	
Cotisations et contributions sociales	8 607 373		8 607 373	
Prestations sociales et allocations diverses	88 045		88 045	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	23 233 231	20 122 354	23 233 231	19 942 754
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 581 662	1 399 679	2 581 662	1 220 079
Subventions pour charges de service public	20 651 569	18 722 675	20 651 569	18 722 675
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 497 836	3 366 831	3 595 721	3 376 831
Transferts aux ménages	175 000	165 375	175 000	165 375
Transferts aux entreprises		120 249		120 249
Transferts aux collectivités territoriales		475 808		475 808
Transferts aux autres collectivités	3 322 836	2 605 400	3 420 721	2 615 400
Total	48 494 690	23 489 185	48 592 575	23 319 586

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 20 M€ en AE=CP (23 M€ en AE=CP en LFI)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT : 1,4 M€ en AE=CP (2,6 M€ en AE=CP en LFI)

• **Jurys de certifications : 1 M€ en AE et 0,7 M€ en CP**

Ces jurys contribuent notamment à la promotion des métiers du sport avec les certifications et les diplômes des sports.

Dans le domaine de la montagne, le service national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme (SNMESA), service à compétence nationale rattaché à la direction des sports, a consacré 0,7 M€ en AE et 0,38 M€ en CP à ce dispositif. Les services déconcentrés, pour les autres domaines, ont dépensé 0,16 M€ en AE et 0,19 M€ en CP.

0,16 M€ en AE=CP a été alloué à l'INSEP au titre d'une prestation pour le développement, pour le compte du SNMESA, du nouvel outil Portail Montagne.

Les autres dépenses ont porté sur des prestations d'ingénierie des diplômés des métiers du sport, d'évaluation des dispositifs d'aide à l'emploi, la formation, les dispositifs régionaux d'observation, etc.

• **École des cadres : 0,3 M€ en AE et 0,35 M€ en CP**

L'École des cadres a engagé 0,3 M€ en AE et 0,35 M€ en CP en matière de formation continue des cadres d'État du sport, rattachés en administration ou auprès des fédérations.

SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 18,7 M€ en AE=CP (20,7 M€ en AE=CP en LFI)

Ces dépenses ont concerné les dépenses des Écoles du sport et de l'INSEP et se répartissent comme suit :

• **Subvention versée à l'ENSM : 8,3 M€ en AE=CP**

Cette subvention couvre les charges de rémunération des personnels de l'établissement pour 8,3 M€ ainsi que des actions de formation pour 0,02 M€.

• **Subvention versée à l'ENVSJ : 3,3 M€ en AE=CP**

Cette subvention couvre les charges de rémunération des personnels pour 3,3 M€ ainsi que des actions de formation et de prévention pour 0,02 M€.

• **Subvention versée à l'IFCE : 6,8 M€ en AE=CP**

Cette subvention couvre les charges de rémunération des personnels pour 6,81 M€.

• **Subvention versée à l'INSEP : 0,2 M€ en AE=CP**

Cette subvention couvre des dépenses de formation continue des personnels de l'INSEP.

DÉPENSES D'INTERVENTION : 3,1 M€ en AE=CP (3,5 M€ en AE et 3,6 M€ en CP en LFI)

Le montant des dépenses d'intervention est conforme au montant de la LFI. Ces dépenses ont concerné :

- des transferts à des associations, des comités départementaux ou encore à des entreprises privées au titre du dispositif SESAME, qui constitue une aide en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes, résidant prioritairement dans les QPV et ZRR, dans les métiers de l'animation et du sport. Cette dépense représente un montant de 2,3 M€ (AE=CP) en 2025, correspondant au montant de la LFI ;
- les actions de promotion de l'emploi et des métiers du sport (0,2 M€ en AE et CP) ;
- les actions de promotion du sport pour tous (0,24 M€ en AE et 0,20 M€ en CP).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	76 618 250	76 618 250	74 950 000	74 950 000	35 430 975	35 430 975
Transferts	76 618 250	76 618 250	74 950 000	74 950 000	35 430 975	35 430 975
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)	7 064 633	7 064 633	7 127 741	7 127 741	7 167 764	7 167 764
Subventions pour charges de service public	7 064 633	7 064 633	7 127 741	7 127 741	7 167 764	7 167 764
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	130 000	130 000				
Transferts	130 000	130 000				
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)					152 500	45 750
Transferts					152 500	45 750
Réseau Canopé (P214)	7 955	7 955				
Transferts	7 955	7 955				
Business France (P134)	69 200	69 200			625 341	490 581
Transferts	69 200	69 200			625 341	490 581
Universités et assimilés (P150)	40 325	40 325			91 093	91 093
Transferts	40 325	40 325			91 093	91 093
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)					20 000	20 000
Transferts					20 000	20 000
ANS - Agence nationale du sport (P219)	218 026 617	180 878 382	259 175 694	159 175 694	150 914 103	152 914 103
Subventions pour charges de service public	7 027 666	7 027 666	7 228 548	7 228 548	6 978 050	6 978 050
Transferts	210 998 951	173 850 716	251 947 146	151 947 146	143 936 053	145 936 053
Ecoles nationales des sports (P219)	15 837 767	16 029 767	16 125 196	16 125 196	15 529 293	15 529 293
Subventions pour charges de service public	12 384 393	12 384 393	13 428 446	13 428 446	12 998 572	12 998 572
Dotations en fonds propres		192 000				
Transferts	6 874	6 874			9 792	9 792
Subventions d'investissement	3 446 500	3 446 500	2 696 750	2 696 750	2 520 929	2 520 929
INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (P219)	26 158 133	26 618 933	27 000 511	27 000 511	26 330 492	26 330 492
Subventions pour charges de service public	26 070 057	26 070 057	26 325 511	26 325 511	25 261 746	25 261 746
Transferts			175 000	175 000		
Subventions d'investissement	88 076	548 876	500 000	500 000	1 068 746	1 068 746
MNS - Musée national du sport (P219)	3 201 728	3 201 728	3 293 677	3 293 677	3 192 955	3 192 955
Subventions pour charges de service public	3 151 728	3 151 728	3 293 677	3 293 677	3 192 955	3 192 955
Subventions d'investissement	50 000	50 000				
ASC - Agence du service civique (P163)	50 000	50 000			50 000	50 000
Transferts	50 000	50 000			50 000	50 000
Total	347 204 608	310 709 173	387 672 819	287 672 819	239 504 516	241 263 006
Total des subventions pour charges de service public	55 698 477	55 698 477	57 403 923	57 403 923	55 599 087	55 599 087
Total des dotations en fonds propres		192 000				
Total des transferts	287 921 555	250 773 320	327 072 146	227 072 146	180 315 754	182 074 244
Total des subventions d'investissement	3 584 576	4 045 376	3 196 750	3 196 750	3 589 675	3 589 675

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANS - Agence nationale du sport	0 0 0	70 71 66	10 0 11	7 0 8	0 0 0	0 0 0
Ecoles nationales des sports	0 0 0	189 193 187	7 7 5	5 1 2	0 0 0	0 0 0
INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance	0 0 0	278 279 280	24 25 14	2 2 0	0 0 0	0 0 0
MNS - Musée national du sport	0 0 0	21 23 23	6 6 5	6 6 0	0 0 0	0 0 0
Total	0 0 0	558 566 556	47 38 35	20 9 10	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2025 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2025 *	566	556

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2025 en ETP	-6	-3

Un redéploiement d'emplois a été effectué en début de gestion entre les différents opérateurs du programme 219 afin d'atténuer la baisse de -3 ETPT réalisée entre le PLF et la LFI, supportée par un seul opérateur.

Plafond d'emplois des opérateurs de l'État, en ETPT	Prévision 2025	Prévision 2025 modifiée	Réalisation 2025
ANS - Agence nationale du sport	71	70	66
Écoles nationales des sports	193	193	187
INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance	279	281	280
MNS - Musée national du sport	23	22	23
Total	566	566	556

Le schéma d'emplois 2025 atterrit à -3 ETP, décomposés en -1 ETP sur l'Agence nationale du sport, -1 ETP sur le Musée national du sport et -1 ETP sur l'INSEP.

FISCALITE AFFECTEE AUX OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
ANS - Agence nationale du sport	149 291 397	148 904 640	214 288 300
Ecoles nationales des sports	29 452	40 000	35 452
INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance	0	0	98 718
MNS - Musée national du sport	0	0	0
Total	149 320 849	148 944 640	214 422 470

Opérateurs

OPÉRATEUR

ANS - Agence nationale du sport

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

L'Agence nationale du sport met en œuvre des programmes d'intervention, que ce soit en matière de haute-performance ou de développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre.

En 2025, sa dotation budgétaire a été diminuée en raison de la fin de mesures d'accompagnement aux JOP 2024, du sport en tant que Grande cause nationale 2024, et de l'arrêt des plans 5 000 équipements de proximité et 5 000 équipements-Génération 2024.

Le plan Génération 2024 a été mis en œuvre en 2024 et 2025 par l'ANS avec le financement de 5 036 équipements sportifs dont 3 827 équipements de proximité, 499 cours d'école actives et sportives et 710 équipements structurants.

La convention d'objectifs et de moyens de l'ANS a été signée pour les années 2020-2024 et a été étendue à l'année 2025. Une évaluation de l'action post JOP 2024 de l'Agence a été confiée à une mission inter inspections générales et a été présentée à l'assemblée générale du 9 décembre 2025.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie		15 482				
Transferts		15 482				
P219 – Sport	218 027	180 878	259 176	159 176	150 914	152 914
Subventions pour charges de service public	7 028	7 028	7 229	7 229	6 978	6 978
Transferts	210 999	173 851	251 947	151 947	143 936	145 936
Total	218 027	196 361	259 176	159 176	150 914	152 914

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

L'Agence nationale du sport a par ailleurs perçu 214,3 M€ de recettes de taxes affectées en 2025.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	7 712	6 749	Subventions de l'État	104 862	159 573
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 100</i>	<i>801</i>	– subventions pour charges de service public	6 978	6 978
			– crédits d'intervention(transfert)	97 884	152 594
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 712	5 587	Fiscalité affectée	148 905	214 288
Intervention (le cas échéant)	465 763	412 126	Autres subventions	149 131	
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	750	278	Revenus d'activité et autres produits	3 120	4 333
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>750</i>	<i>278</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>43</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	482 188	424 461	Total des produits	406 018	378 193
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	76 170	46 268
Total : équilibre du CR	482 188	424 461	Total : équilibre du CR	482 188	424 461

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	75 420	46 033	Capacité d'autofinancement		
Investissements	266	201	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	75 686	46 234	Total des ressources		
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	75 686	46 234

* Voté

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
154 521	62 265	104 493

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 280	8 280	7 409	7 409
Fonctionnement	7 049	7 394	4 299	4 326
Intervention	399 673	465 763	382 607	415 867
Investissement	152	266	36	88
Total des dépenses AE (A) CP (B)	415 154	481 704	394 351	427 689
dont contributions employeur au CAS pensions	1 100	1 100	810	810

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	300 648	367 412
Subvention pour charges de service public	6 978	6 978
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	142 316
Fiscalité affectée	141 645	214 288
Autres financements publics	148 905	0
Recettes propres	3 120	3 829
Recettes fléchées	105 370	9 978
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	97 884	3 620
Autres financements publics fléchés	3 650	3 250
Recettes propres fléchées	3 836	3 108
Total des recettes (C)	406 018	377 390
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	75 686	50 299

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Développement des pratiques	0 0	280 0	280 0	293 643 273 970	349 545 302 726	0 0	0 0	293 923 273 970	349 825 302 726
Frais de structure	8 280 7 409	6 769 4 299	7 115 4 326	0 0	0 0	152 36	266 88	15 201 11 745	15 661 11 823
Haute performance	0 0	0 0	0 0	106 030 108 637	116 218 113 141	0 0	0 0	106 030 108 637	116 218 113 141
Total	8 280 7 409	7 049 4 299	7 394 4 326	399 673 382 607	465 763 415 867	152 36	266 88	415 154 394 351	481 704 427 689

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	75 686	50 299
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	2 500	23 724
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	78 186	74 024
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	51 464
Total des besoins	78 186	74 024

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	2 500	23 996
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	2 500	23 996
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	75 686	50 028
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	39 681	101 491
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	36 005	0
Total des financements	78 186	74 024

* Voté

Le solde budgétaire de l'ANS est déficitaire (-50,3 M€), soit +14,9 M€ par rapport à celui de 2024. En 2025, le montant total des recettes est en hausse de +2,8 % par rapport à 2024 et s'est élevé à 377,4 M€. Cette augmentation a été permise par l'attribution de recettes supplémentaires de fiscalité affectée et a été largement compensée par la baisse des recettes de l'État (arrêt du financement du plan 5 000 équipements par crédits budgétaires, du 2^e volet pour les équipements au titre de la relance énergétique) et la perte de recettes issues du mécénat et des partenariats (fin du sport en tant que Grande cause nationale, perte du financement issu de la fédération française de football).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	80	71	77
– sous plafond	70	71	66
– hors plafond	10		11
<i>dont contrats aidés</i>	7		8
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Après redéploiements au sein du programme, le plafond d'emploi de l'ANS a été fixé à 70 ETPT en gestion 2025. L'opérateur a rémunéré 77,40 ETPT en 2025 dont 66,42 sous plafond et 10,98 hors plafond.

OPÉRATEUR

Ecoles nationales des sports

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'opérateur « Écoles nationales des sports » correspond à deux établissements publics administratifs : l'École nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN) et l'École nationale des sports de montagne (ENSM).

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) actuel de l'ENVSN, qui couvre la période 2024-2027, a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement le 21 novembre 2024. Le décret n° 2025-1054 du 3 novembre 2025 portant la transformation de l'établissement en Institut national du nautisme (I2N) est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le COP actuel de l'ENSM couvre la période 2024-2028 et a été signé le 5 novembre 2024. L'activité de la formation professionnelle est la première mission de l'établissement. La Cour des comptes a notamment souligné la promotion de la filière des sports de montagne réalisée par l'activité de formation de l'ENSM dans son rapport relatif aux exercices 2019-2024 de l'École, publié le 8 décembre 2025. Cette activité a été fortement impactée depuis 2023 par la réforme de la formation professionnelle initiée par le ministère chargé des sports, avec l'entrée en vigueur de nouveaux formats de diplômes à organiser sur trois exercices (2023, 2024, 2025). Cet accroissement d'activités opéré depuis 2023, a nécessité des aménagements structurels et organisationnels.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture		150				14
Subventions pour charges de service public						14
Transferts		150				
P138 – Emploi outre-mer						10
Transferts						10
P219 – Sport	15 838	16 030	16 125	16 125	15 529	15 529
Subventions pour charges de service public	12 384	12 384	13 428	13 428	12 999	12 999
Dotations en fonds propres		192				
Transferts	7	7			10	10
Subventions d'investissement	3 447	3 447	2 697	2 697	2 521	2 521
P163 – Jeunesse et vie associative	2	2				
Transferts	2	2				
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire						59
Transferts						59
P364 – Cohésion (fermé en 2024)		156				
Transferts		156				
P380 – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires					366	55
Transferts					366	55
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	1 013	916			233	278
Transferts	1 013	916			233	278
P349 – Transformation publique	127	127				
Transferts	127	127				
Total	16 979	17 380	16 125	16 125	16 128	15 946

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	13 155	12 482	Subventions de l'État	12 312	13 006
dont contributions employeur au CAS pensions	805	2 522	– subventions pour charges de service public	12 312	13 006
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	14 915	13 655	Fiscalité affectée	40	35
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	615	664
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention			Revenus d'activité et autres produits	14 350	13 590
dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			dont produits de cession d'éléments d'actif		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	28 070	26 137	Total des produits	27 317	27 295
Résultat : bénéfice		1 158	Résultat : perte	752	
Total : équilibre du CR	28 070	27 295	Total : équilibre du CR	28 070	27 295

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	752		Capacité d'autofinancement		1 158
Investissements	5 926	4 273	Financement de l'actif par l'État	1 557	2 868
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	151	152
			Autres ressources		35
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	6 678	4 273	Total des ressources	1 708	4 214
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	4 970	60

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
11 750	3 863	12 242

Le niveau de trésorerie final s'élève à 6,4 M€ pour l'ENSM et 5,8 M€ pour l'ENVS, soit un total de 12,2 M€.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 605	13 605	12 891	12 891
Fonctionnement	12 334	12 382	11 343	11 409
Intervention	0	0	0	0
Investissement	6 326	5 926	5 017	4 758
Total des dépenses AE (A) CP (B)	32 265	31 913	29 251	29 058
dont contributions employeur au CAS pensions	805	805	769	769

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	26 280	26 719
Subvention pour charges de service public	12 284	12 989
Subvention pour charges d'investissement	0	1 042
Autres financements de l'État	18	4
Fiscalité affectée	40	35
Autres financements publics	643	522
Recettes propres	13 295	12 128
Recettes fléchées	1 689	2 092
Subvention pour charges d'investissement fléchée	1 279	1 489
Financements de l'État fléchés	288	337
Autres financements publics fléchés	123	266
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	27 970	28 811
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	3 943	247

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Budget initial 2025	13 605 12 891	12 334 11 343	12 382 11 409	0 0	0 0	6 326 5 017	5 926 4 758	32 265 29 251	31 913 29 058
Total	13 605 12 891	12 334 11 343	12 382 11 409	0 0	0 0	6 326 5 017	5 926 4 758	32 265 29 251	31 913 29 058

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 943	247
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	955	487
Autres décaissements non budgétaires	0	6 722
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 898	7 456
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	492
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	836
Total des besoins	4 898	7 948

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	933	997
Autres encaissements non budgétaires	0	6 952
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	933	7 948
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	3 965	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	3 965	343
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	4 898	7 948

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le solde budgétaire de l'ENSM est déficitaire (-0,5 M€) mais le niveau de trésorerie de l'ENSM est confortable (6,5 M€), avec une part de trésorerie disponible (non fléchée) qui s'élève à 4 159 679 €. L'augmentation de la part non fléchée de la trésorerie de l'ENSM au 31 décembre 2025 marque une rupture avec la situation de la trésorerie à la même date en 2024, caractérisée par une augmentation de sa composante fléchée. La trajectoire de la trésorerie libre d'emploi permet de conserver les moyens d'autofinancer une partie des investissements programmés.

La capacité d'autofinancement s'est améliorée en 2025 (1,6 M€), par rapport à 2024 pour laquelle celle-ci était nulle. Le résultat comptable est bénéficiaire (0,9 M€), avec une maîtrise des charges (+1 %) et une forte croissance des produits (+10 %) tirée par les ventes. Au 31 décembre 2025, le niveau du fonds de roulement permet de payer 136 jours de dépenses réelles de fonctionnement (charges de personnel et charges courantes), en augmentation par rapport à 2024 (+10 jours).

En 2025, l'ENVSN est en pleine mutation, avec la mise en place de nouveaux partenariats tels que l'Université Bretagne Sud, le CREPS Auvergne Rhône-Alpes pour la formation, le CEREMA (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) pour le pôle expertise et recherche.

Le partenariat avec le Secrétariat général de la Mer pour préparer la création de l'Institut national du nautisme (I2N) au 1^{er} janvier 2026 permet notamment d'élargir le périmètre d'activités de l'école dans le domaine du nautisme et de renforcer sa contribution à l'élaboration des politiques publiques du secteur nautique portées par la DGAMPA.

Au 31 décembre 2025, le solde budgétaire (0,2 M€) et le résultat comptable (0,2 M€) de l'ENVSN sont excédentaires et sont en baisse par rapport à 2024. La capacité d'autofinancement de l'opérateur s'est améliorée (0,4 M€) par rapport à 2024.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	196	200	192
– sous plafond	189	193	187
– hors plafond	7	7	5
<i>dont contrats aidés</i>	5	1	2
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Les prévisions 2025 concernant la rémunération des emplois ont été actualisées en cours d'année pour tenir compte des efforts réalisés par l'opérateur sur sa masse salariale :

- pour l'ENSM : 146,66 ETPT, dont 143 sous plafond et 3,66 hors plafond ;
- pour l'ENVSN : 49,04 ETPT, dont 47,04 sous plafond et 2 hors plafond.

Les emplois rémunérés par les opérateurs se détaillent de la manière suivante :

- pour l'ENSM : 144,62 ETPT, dont 142,57 sous plafond et 2,05 hors plafond ;
- pour l'ENVSN : 46,85 ETPT, dont 44,14 sous plafond et 2,71 hors plafond.

Le schéma d'emploi est neutre en 2025 (0 ETP).

OPÉRATEUR

INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'INSEP, qui a été signé le 3 décembre 2019, a été prolongé d'une année, jusqu'en 2025, notamment pour l'articuler avec le projet d'établissement et le bilan des JOP 2024. L'année 2025 a également été marquée par la préparation du nouveau COP pour la période 2026-2030.

L'établissement a poursuivi son travail d'accompagnement avec 814 sportifs de haut niveau (510 permanents et 304 partenaires d'entraînement), soit +29 sportifs par rapport à 2024, répartis dans 16 Pôles France. L'INSEP a continué d'animer le Grand INSEP, réseau de centres œuvrant pour le sport de haut niveau sur l'ensemble du territoire. Il a également apporté son concours central aux initiatives en matière de recherche scientifique, médicale, technologique appliquée aux activités physiques et sportives et à la performance.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		3				3
Transferts		3				3
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		39				22
Transferts		39				22
P219 – Sport	26 158	26 619	27 001	27 001	26 330	26 330
Subventions pour charges de service public	26 070	26 070	26 326	26 326	25 262	25 262
Dotations en fonds propres						
Transferts			175	175		
Subventions d'investissement	88	549	500	500	1 069	1 069
P349 – Transformation publique	108	108				
Transferts	108	108				
Total	26 266	26 768	27 001	27 001	26 330	26 355

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	22 190	21 351	Subventions de l'État	24 274	25 634
dont contributions employeur au CAS pensions	3 972	3 738	– subventions pour charges de service public	24 274	25 634
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	23 764	26 977	Fiscalité affectée		99
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		507
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	10 025	10 329	Revenus d'activité et autres produits	21 725	22 298
dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 025	10 329	dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			dont produits de cession d'éléments d'actif		1
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	9 225	8 560
Total des charges	45 954	48 328	Total des produits	46 000	48 537
Résultat : bénéfice	45	209	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	46 000	48 537	Total : équilibre du CR	46 000	48 537

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	845	1 977
Investissements	600	1 223	Financement de l'actif par l'État		500
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		477
Remboursement des dettes financières		40	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	600	1 263	Total des ressources	845	2 954
Augmentation du fonds de roulement	245	1 691	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
6 505	6 165	8 109

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	22 303	22 303	21 885	21 885
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	13 626	13 626	17 052	17 081
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	600	600	1 237	1 223
Dont enveloppe recherche	600	600	0	0
- Personnel enveloppe recherche	0	0	0	0
- Fonctionnement enveloppe recherche	0	0	0	0
- Investissement enveloppe recherche	600	600	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	36 529	36 529	40 174	40 189
dont contributions employeur au CAS pensions	3 972	3 972	4 407	4 407

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	36 191	37 356
Subvention pour charges de service public	24 274	24 494
Subvention pour charges d'investissement	0	500
Autres financements de l'État	0	96
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	50	0
Recettes propres	11 867	12 266
Recettes fléchées	584	4 197
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	398	1 073
Autres financements publics fléchés	186	3 124
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	36 775	41 553
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	245	1 363
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	0	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
AA - développement des partenariats	0 0		16 101	16 6	0 0	0 0	0 0	0 0	16 101	16 6
AA - gestion de l'événementiel	455 986		405 1 390	405 1 534	0 0	0 0	0 77	0 144	860 2 453	860 2 663
AA - gestion de la boutique	61 68		23 80	23 57	0 0	0 0	0 0	0 0	84 148	84 125
AA - soins pour le patient extérieur	1 609 1 228		139 191	139 172	0 0	0 0	0 57	0 35	1 749 1 477	1 749 1 435
Assure la formation et la préparation du SHN	7 473 6 193		4 345 4 871	4 345 5 092	0 0	0 0	0 402	0 412	11 818 11 466	11 818 11 696
Concourt à des programmes de recherche	5 234 4 839		4 330 4 333	4 330 4 171	0 0	0 0	0 76	0 101	9 564 9 248	9 564 9 111
Favorise la mise en commun de ressources et d'activités au sein d'un réseau national	299 0		155 125	155 124	0 0	0 0	0 0	0 1	453 125	453 125
Fonction support	2 371 4 171		3 431 5 084	3 431 5 060	0 0	0 0	600 625	600 531	6 402 9 879	6 402 9 762
Mène des actions en matière de relations internationales et de coopération	327 559		321 395	321 416	0 0	0 0	0 0	0 0	648 954	648 976
Participe aux actions de formation initiale et continue des acteurs du développement du sport	3 565 3 158		387 434	387 399	0 0	0 0	0 0	0 0	3 952 3 593	3 952 3 557
Produit et diffuse des connaissances et valorise ses ressources documentaires	910 683		73 47	73 51	0 0	0 0	0 0	0 0	983 730	983 734
Total	22 303 21 885		13 626 17 052	13 626 17 081	0 0	0 0	600 1 237	600 1 223	36 529 40 174	36 529 40 189

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel AE = CP	Fonctionnement AE CP		Intervention AE CP		Investissement AE CP		Total AE CP	
---	----------------------	-------------------------	--	-----------------------	--	-------------------------	--	----------------	--

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	692	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	692	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	545	1 604
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	552	1 980
Total des besoins	1 237	1 604

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	245	1 363
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	992	241
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 237	1 604
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	7	376
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	1 237	1 604

* Voté

Le compte financier 2025 présente un excédent budgétaire de 1,4 M€. Il convient de mettre en avant les points principaux suivants :

- la saturation de certaines enveloppes de dépense dont celle d'investissement ;
- la diminution des restes à payer de 1,9 M€ par rapport à 2024. Ce montant s'élève à 5,4 M€ dont 4,9 M€ de dépenses de fonctionnement ;
- le léger dépassement de la cible de ressources propres, signe rassurant quant au dynamisme et à l'attractivité de l'INSEP, ainsi que concernant la capacité de l'établissement à recouvrer les recettes qui lui sont dues.

L'écart entre le solde budgétaire du compte financier 2025 et le budget initial 2025 s'explique par plusieurs facteurs tels que la baisse de la consommation des crédits de personnel, un montant plus élevé de ressources propres et la diminution du solde de recettes fléchées (principalement les soldes dus par l'Agence nationale de la recherche).

Au 31 décembre 2025, la trésorerie de l'établissement atteint 8,1 M€. Compte-tenu des charges courantes de l'établissement prévu en budget initial 2026, cette trésorerie correspond à 82 jours de fonctionnement global (dépenses de personnel et de fonctionnement).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	302	304	294
– sous plafond	278	279	280
– hors plafond	24	25	14
<i>dont contrats aidés</i>	2	2	
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Après redéploiements au sein du programme, le plafond d'emploi de l'INSEP a été fixé à 281 ETPT en gestion 2025. L'opérateur a rémunéré 280 ETPT en 2025.

OPÉRATEUR

MNS - Musée national du sport

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

La fréquentation globale du Musée national du sport (MNS) s'est établie, en 2025, à 82 478 visiteurs (contre 100 000 pour l'année des JOP), marquant un retour au niveau de fréquentation mesuré avant les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. La place singulière du MNS dans le domaine culturel français a été maintenue par une consolidation de la mémoire autour des JOP de Paris 2024. Une collecte mémorielle exceptionnelle a ainsi été réalisée autour des JOP de Paris 2024, processus qui a impliqué un travail rigoureux et des interactions directes avec plusieurs acteurs. Des protocoles de documentation et de conservation précis ont été mis en œuvre pour chaque objet, garantissant leur intégrité matérielle et leur traçabilité.

L'année 2025 s'est également caractérisée par la poursuite d'une programmation diversifiée autour du sport et la préparation de la future exposition sur l'Héritage de Paris 2024 qui sera proposée dès 2026 pour une période de 4 ans dans la perspective des Jeux d'hiver de 2030.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines					22	22
Subventions d'investissement					22	22
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					3	3
Transferts					3	3
P219 – Sport	3 202	3 202	3 294	3 294	3 193	3 193
Subventions pour charges de service public	3 152	3 152	3 294	3 294	3 193	3 193
Subventions d'investissement	50	50				
P349 – Transformation publique	203	203				
Transferts	203	203				
Total	3 405	3 405	3 294	3 294	3 218	3 218

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	1 358	1 414	Subventions de l'État	3 050	3 193
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>140</i>	<i>119</i>	– subventions pour charges de service public	3 050	3 193
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 451	3 609	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		222
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 100		Revenus d'activité et autres produits	1 476	1 223
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 100</i>		<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>710</i>	
Total des charges	4 809	5 023	Total des produits	4 527	4 637
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	283	386
Total : équilibre du CR	4 809	5 023	Total : équilibre du CR	4 809	5 023

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement		386	Capacité d'autofinancement	107	
Investissements	287	364	Financement de l'actif par l'État		263
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	287	750	Total des ressources	107	263
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	180	486

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
2 417	580	2 241

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 436	1 436	1 473	1 473
Fonctionnement	2 140	2 273	2 222	2 196
Intervention	0	0	0	0
Investissement	169	287	822	391
Total des dépenses AE (A) CP (B)	3 745	3 996	4 517	4 060
dont contributions employeur au CAS pensions	140	140	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	3 653	3 753
Subvention pour charges de service public	3 050	3 193
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	603	560
Recettes fléchées	164	136
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	164	0
Recettes propres fléchées	0	136
Total des recettes (C)	3 817	3 889
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	180	171

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accueil du public	0 23	720 758	700 698	0 0	0 0	0 498	0 174	720 1 279	700 896
Activités commerciales	0 0	145 58	145 39	0 0	0 0	0 0	0 0	145 58	145 39
Conservation, activités scientifiques et mise en valeur du patrimoine	0 22	81 118	81 143	0 0	0 0	105 103	105 137	186 243	186 302
Support	1 436 1 428	1 195 1 288	1 347 1 315	0 0	0 0	64 221	182 80	2 695 2 937	2 966 2 823
Total	1 436 1 473	2 140 2 222	2 273 2 196	0 0	0 0	169 822	287 391	3 745 4 517	3 996 4 060

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	180	171
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	66	33
Autres décaissements non budgétaires	0	69
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	245	273
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	33
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Total des besoins	245	273

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	56	61
Autres encaissements non budgétaires	0	37
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	56	98
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	190	175
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	73	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	117	208
Total des financements	245	273

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le solde budgétaire du MNS est déficitaire de 171 740 € et s'explique par le financement des opérations relatives à la réalisation de l'exposition « Un été 2024 ». Le résultat du Musée national du Sport s'établit, pour l'exercice 2025, à une perte de 386 219,97 euros, qui s'explique par une baisse des recettes propres de l'opérateur.

L'exercice 2025 enregistre un prélèvement de trésorerie de 175 839,03 euros et un niveau final de trésorerie de 2 241 471,21 euros. La variation négative de trésorerie de l'exercice confirme la tendance opérée par le prélèvement sur fonds de roulement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	27	29	28
– sous plafond	21	23	23
– hors plafond	6	6	5
<i>dont contrats aidés</i>	6	6	
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Après redéploiements au sein du programme, le plafond d'emploi du MNS a été fixé à 22 ETPT en gestion 2025. L'opérateur a rémunéré 22,66 ETPT en 2025. Cela s'explique par une vacance frictionnelle moins importante que prévue.

PROGRAMME 163

Jeunesse et vie associative

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thibaut de SAINT POL

Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, délégué interministériel à la jeunesse

Responsable du programme n° 163 : Jeunesse et vie associative

Le programme « Jeunesse et vie associative » regroupe une partie des crédits alloués aux politiques en faveur de la jeunesse, de l'engagement, de l'éducation populaire et du développement de la vie associative.

Ces politiques sont portées et coordonnées, dans une démarche interministérielle et partenariale, par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative (MSJVA).

Favoriser le développement de la vie associative et de l'engagement citoyen

Avec 1,5 million d'associations et 13 millions de bénévoles, ainsi que 1,9 million de salariés, soit 9 % des emplois privés, ce secteur est à la fois un ferment de cohésion sociale et un acteur économique majeur.

L'ambition est de sceller un pacte de confiance entre les associations, les pouvoirs publics et les entreprises à travers un soutien à l'évolution des modèles socio-économiques associatifs, un corpus juridique et fiscal adapté et des mesures de simplification très attendues. Il s'agit aussi de développer une société de l'engagement bénévole et volontaire à tous les âges, mais aussi philanthropique, vecteur d'alliances territoriales.

Les orientations de la vie associative, définies en partenariat, reposent actuellement sur deux axes majeurs :

- un appui structurel des associations ;
- le développement de l'engagement sous toutes ses formes.

L'appui aux associations se traduit notamment par un soutien à l'emploi dans le secteur associatif. Cet appui vise d'une part, à accompagner les changements de modèles socioéconomiques, et, d'autre part, à la mutualisation des fonctions supports et des locaux des salariés.

En 2025, l'emploi associatif a été particulièrement soutenu grâce au financement à près de 5 200 postes du fonds de coopération de jeunesse et d'éducation populaire (FONJEP), tous secteurs confondus, à hauteur de 33,6 M€ sur le programme 163. L'objectif est de permettre aux employeurs associatifs de développer leur structure et ainsi pérenniser leur projet associatif.

Le ministère soutient également les associations en valorisant la ressource bénévole et en améliorant l'animation territoriale du développement de la vie associative. Localement, la mise en place d'un nouvel accompagnement de proximité des associations, Guid'Asso, conçu dans une logique de parcours, est désormais bien engagée. Après une première phase de préfiguration puis une phase d'extension territoriale, le réseau va désormais être déployé dans les régions et les départements et régions d'outre-mer (DROM). En outre, avec près de 24 500 subventions versées pour un montant de 63,2 M€ en 2025, le Fonds de développement de la vie associative (FDVA) permet à l'État d'être présent aux côtés des toutes petites associations dont les besoins sont en lien avec les priorités déterminées par la gouvernance locale du fonds.

L'appui au secteur associatif se traduit également par un cadre juridique et fiscal adapté ainsi que des mesures de simplification permises par le développement des services numériques dédiés à la vie associative. La France est ainsi dotée de dispositifs fiscaux parmi les plus favorables au monde, en matière d'incitation aux dons en faveur des associations d'intérêt général (cf. dépenses fiscales).

Créé en 2010, l'Agence du service civique (ASC) mobilise chaque année un nombre de jeunes important. Le service civique a vocation à faire émerger une génération de citoyens souhaitant consacrer du temps au service de l'intérêt général à travers une expérience reconnue et valorisée dans leur parcours.

Le nombre de volontaires s'établit à plus de 136 000 en 2025, conformément à l'objectif gouvernemental fixé à 135 000 missions.

S'agissant du Service national universel (SNU), 32 115 volontaires ont participé aux séjours de cohésion pour une dépense de 60 M€ dont 53,9 M€ sur le hors titre 2. Des efforts de rationalisation ont été entrepris afin de diminuer les coûts de manière continue depuis le lancement du SNU. Le dispositif est désormais éteint.

Le programme a également soutenu le développement de services publics numériques destinés à optimiser le soutien au tissu associatif et à développer et organiser l'engagement civique, *via* par exemple les plates-formes « Le Compte Asso », « JeVeuxAider.gouv.fr » ou encore « *L'Application programming interface (API) engagement* ».

Renouveler les actions d'éducation populaire

L'éducation populaire vise à assurer à chacun une formation tout au long de la vie, en dehors des institutions de formation initiale ou continue, en complément de l'enseignement formel. Elle favorise l'accès à l'autonomie, développe la citoyenneté et repose sur un enseignement par les pairs.

La DJEPVA soutient les actions d'intérêt général des associations de jeunesse et d'éducation populaire, veille à la sécurité des mineurs fréquentant les accueils collectifs et concourt au développement des politiques éducatives locales favorisant l'accès de tous à des activités de loisirs de qualité. Ces politiques sont mises en œuvre sur le terrain en partenariat avec les collectivités locales et les associations.

Le ministère souhaite ainsi redynamiser le secteur des colonies de vacances en proposant aux enfants et aux familles pendant les congés scolaires une offre de loisirs de qualité en complémentarité avec l'école.

En 2025, le gouvernement a continué de financer le dispositif « Colos apprenantes », offre de séjours à forte valeur ajoutée éducative visant les publics les plus éloignés des loisirs éducatifs. En 2025, 86 500 enfants ont pu bénéficier de l'aide « Colo apprenantes » et ainsi partir en colonies de vacances tout en bénéficiant d'apprentissages renforcés, pour une dépense de 33,9 M€.

Se mobiliser pour la jeunesse

Les actions menées en faveur de la jeunesse répondent à deux objectifs prioritaires : accompagner le parcours des jeunes vers l'autonomie et lutter contre le non recours aux droits sociaux qui leur sont ouverts.

L'information jeunesse constitue l'un des piliers des politiques menées en direction des jeunes par le ministère. En effet, pour accéder à leurs droits et à l'autonomie, la plupart des jeunes ont besoin de conseils, d'information, d'accompagnement qu'ils ne trouvent pas forcément au sein de l'institution scolaire ou de formation, ou au contact de leurs pairs ou de leur famille.

Le plan « 1 jeune 1 mentor » a pour objectif majeur de favoriser l'autonomie et le développement de la personne accompagnée. Avant ce plan, environ 25 000 jeunes par an étaient accompagnés par des associations de mentorat en France. En 2025, le nombre de jeunes accompagnés par ce dispositif est estimé à environ 112 500 jeunes pour une dépense de 33,7 M€.

Par ailleurs, la mobilité européenne et internationale a été naturellement identifiée comme un outil pertinent d'émancipation, d'acquisition de compétences sociales et professionnelles, d'engagement et de citoyenneté des jeunes et des adultes tout au long de la vie.

Les jeunes les plus éloignés de la mobilité et, de manière générale, les jeunes issus de milieux défavorisés sont des publics prioritaires pour l'ensemble des opérateurs impliqués dans cette politique.

Enfin, dans tous les domaines d'intervention évoqués précédemment, la question de l'innovation se pose avec une acuité particulière. La diversité et l'ampleur des difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés requièrent des solutions nouvelles. En matière de vie associative, les problématiques de modèle économique ou de passage à l'échelle sont très prégnantes et appellent à dépasser les solutions classiques. C'est l'une des raisons d'être de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et, en son sein, du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) : éclairer la décision publique par la production de données, la réalisation d'études et la conduite d'expérimentations rigoureusement évaluées.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Favoriser l'engagement et la mobilité de tous les jeunes

INDICATEUR 1.1 : Part des jeunes considérés comme éloignés parmi les jeunes engagés dans une mission de service civique

INDICATEUR 1.2 : Part des jeunes ayant moins d'opportunité (JAMO) parmi les jeunes bénéficiaires d'un soutien de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et de l'Agence ERASMUS + France Jeunesse & Sport (AEFJS)

INDICATEUR 1.3 : Taux de représentativité des jeunes en QPV

OBJECTIF 2 : Soutenir le développement de la vie associative

INDICATEUR 2.1 : Ciblage des associations avec un nombre de salariés moins élevé pour l'attribution d'une subvention versée par l'intermédiaire du FONJEP ou au titre du FDVA

OBJECTIF 3 : Renforcer le contrôle et le suivi des risques au sein des accueils collectifs de mineurs (ACM)

INDICATEUR 3.1 : Rapport entre le nombre de contrôles effectués et le nombre d'accueils

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Favoriser l'engagement et la mobilité de tous les jeunes

INDICATEUR mission

1.1 – Part des jeunes considérés comme éloignés parmi les jeunes engagés dans une mission de service civique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des jeunes de 18 à 24 ans en mission de service civique au cours d'une année N étant sorti du système scolaire sans aucun diplôme	%	17,8	16,3	15	14,2	absence amélioration	15
Part des volontaires percevant l'indemnité complémentaire en mission de service civique au cours d'une année n	%	6,1	5,8	9	5	absence amélioration	9
Part des jeunes résidant dans les quartiers politiques de la ville en mission de service civique au cours d'une année n	%	12,7	14,1	15	13,8	absence amélioration	15

Commentaires techniques

Source des données : Agence du Service civique

Sous-indicateur 1.1.1

Source des données : les données sont issues de la base de données « Élisia » alimentée par l'Agence des services et de paiement (ASP) sur la base des notifications (déclarations sur l'honneur) adressées par les organismes d'accueil.

Mode de calcul : nombre de missions démarrant en année n, réalisées par des volontaires ne détenant aucun diplôme (niveau VI et V hors CAP BEP) / nombre de missions démarrant en année n. La cible 2024 est celle fixée dans le cadre du PAP 2024, elle prend en compte une restriction du périmètre couvert par le sous-indicateur (part des jeunes de 18 à 24 ans).

Sous-indicateur 1.1.2

Source des données : les données sont issues de la base de données « Élisia » alimentée par l'Agence des services et de paiement (ASP) sur la base des informations fournies lors de l'établissement du contrat avec pièces justificatives.

Mode de calcul : nombre de missions démarrant en année n, réalisées par des volontaires bénéficiant de l'indemnité complémentaire / nombre de missions démarrant en année n.

L'indemnité complémentaire est attribuée aux boursiers de l'échelon V ou +, aux bénéficiaires du RSA et aux membres d'un foyer bénéficiaire du RSA.

Sous-indicateur 1.1.3

Source des données : les données sont issues de la base de données « Élisia » alimentée par l'Agence des services et de paiement (ASP) sur la base des notifications (déclarations sur l'honneur) adressées par les organismes d'accueil.

Mode de calcul : nombre de missions démarrant en année n des jeunes issus des QPV / nombre de missions démarrant en année n.

Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) sont définis par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et pour la cohésion urbaine.

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 1.1.1 « Part des jeunes en mission de Service Civique au cours d'une année n étant sortis du système scolaire sans aucun diplôme »

La part des jeunes en mission de service civique ayant quitté l'enseignement sans aucun diplôme ou détenant uniquement le diplôme national du brevet en 2025 s'établit à 14,2 %.

Le service civique attire des jeunes en réorientation, n'ayant pas terminé leurs études ou ayant obtenu des diplômes qui ne permettent pas aisément une insertion professionnelle immédiate.

La baisse de -2,1 points par rapport à 2024 s'explique par une sélection plus exigeante de candidats davantage diplômés, dans un contexte de révision à la baisse de l'objectif d'accueil du nombre de jeunes engagés en Service Civique (de 150 000 à 135 000). Dès lors la cible est considérée comme atteinte.

Sous-indicateur 1.1.2 « Part des volontaires percevant l'indemnité complémentaire en mission de Service Civique au cours d'une année n »

La part des volontaires percevant l'indemnité complémentaire en mission de Service Civique au cours de l'année 2025 (5 %) enregistre un léger recul par rapport à 2024 (-0,8 point) et demeure en deçà de la cible de 9 %. La pertinence de l'indicateur est à relativiser en raison de son interdépendance avec le système d'attribution des bourses et les reformes associées.

Sous-indicateur 1.1.3 « Part des jeunes résidant dans les quartiers « politiques de la ville » en mission de Service Civique au cours d'une année n »

La part de la population des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) représente 13,8 % des jeunes de 15 à 24 ans selon l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

L'indicateur pour 2025 atteint 13,8 %, un niveau proche de celui observé en 2024 (14,1 %).

INDICATEUR

1.2 – Part des jeunes ayant moins d'opportunité (JAMO) parmi les jeunes bénéficiaires d'un soutien de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et de l'Agence ERASMUS + France Jeunesse & Sport (AEFJS)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des jeunes ayant moins d'opportunité (JAMO) parmi les jeunes bénéficiaires d'un soutien de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et de l'Agence ERASMUS + France Jeunesse & Sport (AEFJS)	%	22,1	22,6	30	28,4	absence amélioration	30

Commentaires techniques

Source des données : l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ) et l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport (AEFJS).

Mode de calcul : nombre de jeunes bénéficiaires ayant moins d'opportunité (JAMO) / nombre total de jeunes bénéficiaires soutenus par l'OFAJ, l'OFQJ et l'AEFJS. La qualification est opérée par les Offices. Par JAMO on entend des jeunes peu ou pas diplômés, des jeunes issus des quartiers prioritaires ou de zones rurales enclavées ou encore des jeunes scolarisés en réseaux d'éducation prioritaires. La notion de jeunes ayant moins d'opportunités est tirée du droit communautaire : elle est appréciée par rapport à leurs pairs dans une situation réputée comparable. La définition en est donnée dans le guide du programme européen Erasmus+ Jeunesse : « les jeunes ayant moins d'opportunités sont ceux qui se trouvent dans une situation dévalorisée par rapport à leurs pairs, parce qu'ils sont confrontés à une ou plusieurs situations ou obstacles ne leur permettant pas d'accéder de façon satisfaisante à l'éducation formelle et non formelle, à la mobilité transnationale et à la participation, la citoyenneté active, l'épanouissement personnel et l'intégration dans la société dans son ensemble ».

ANALYSE DES RESULTATS

L'année 2025, avec 122 640 bénéficiaires des programmes de mobilité internationale, a vu une très légère hausse dans le nombre de jeunes bénéficiaires par rapport à 2024 (121 568) des échanges internationaux de jeunes soutenus par l'OFAJ, l'OFQJ, ERASMUS+ Jeunesse et Sport et par le Corps européen de solidarité.

Toutefois, la part représentée par les JAMO a fortement augmenté, en passant de 22,6 % en 2024 à 28,4 % en 2025, soit 34 856 jeunes concernés, contre 27 473 en 2024.

L'ensemble des opérateurs concernés par cet indicateur porte une attention particulière à l'accompagnement des JAMO et a mis en place des stratégies dédiées visant à renforcer l'inclusivité de ses programmes. Le taux moyen de 28,4 % recouvre par ailleurs une grande diversité entre les programmes de soutien des divers opérateurs.

En l'état des données disponibles, l'objectif de l'AEFJS d'un haut niveau de participation des jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO) aux activités de mobilité et échanges de jeunes a été atteint en 2025, à hauteur de 43 %. Les actions de l'Agence en matière de promotion des opportunités auprès d'organisations de jeunesse actives auprès des jeunes éloignés de la mobilité, et sa stratégie inclusion et diversité de mars 2025, permettent de renforcer cette dimension inclusion et contribuent au dépassement de la cible (30 %) pour Erasmus.

2025	Nombre total de jeunes soutenus	Nombre de JAMO	Part des JAMO
OFAJ	88 145	20 148	22,9 %
OFQJ	2 589	910	35 %
Erasmus	30 118	12 954	43 %
CES	1 788	844	47 %
TOTAL	122 640	34 856	28,4 %

INDICATEUR

1.3 – Taux de représentativité des jeunes en QPV

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de représentativité des jeunes en QPV	%	59	Non déterminé	75	52	absence amélioration	0

ANALYSE DES RESULTATS

Fondé sur l'évaluation de la représentation des jeunes issus des quartiers populaires de la politique de la ville (QPV) au sein des séjours de cohésion, ce nouvel indicateur permet de mesurer la contribution du SNU au renforcement de la cohésion nationale. Le calcul s'appuie sur la géographie prioritaire de la politique de la ville définie par l'ANCT, antérieure au décret du 28 décembre 2023. Il est établi à partir du nombre de jeunes présents à l'arrivée des séjours de cohésion.

La cible n'a pas été atteinte. En effet, les bons résultats de cet indicateur dépendent du nombre de lycées professionnels engagés dans le dispositif classes lycées engagés (CLE), lequel est moins attractif pour ces établissements (période estivale, période d'alternance professionnelle incompatibles avec des absences pour les CLE).

OBJECTIF

2 – Soutenir le développement de la vie associative

INDICATEUR

2.1 – Ciblage des associations avec un nombre de salariés moins élevé pour l'attribution d'une subvention versée par l'intermédiaire du FONJEP ou au titre du FDVA

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Pourcentage de postes FONJEP Jeunesse et Éducation Populaire attribués à des associations de moins de 10 salariés	%	Sans objet	Sans objet	50	52	cible atteinte	50,1
Proportion d'associations non employeurs ou avec au plus 2 salariés parmi celles ayant bénéficié d'une subvention au titre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dans le cadre du soutien à la formation des bénévoles	%	53	52	54	50	absence amélioration	54
Proportion d'associations non employeurs ou avec au plus 2 salariés parmi celles ayant bénéficié d'une subvention au titre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dans le cadre du soutien au fonctionnement et aux innovations des associations	%	86	83	87	83	absence amélioration	85

Commentaires techniques

Source des données : DJEPVA (recueil des informations permettant de renseigner les indicateurs de performance placés sous la responsabilité des services déconcentrés – BOP régionaux du programme « Jeunesse et vie associative »).

Mode de calcul :

Sous indicateur 2.1.1 :

numérateur : nombre d'associations employant au plus deux salariés parmi celles qui bénéficient de subvention versée par l'intermédiaire du FONJEP ;

dénominateur : nombre total des associations bénéficiant de subvention attribuée par l'intermédiaire du FONJEP.

Sous indicateur 2.1.2 :

numérateur : nombre d'associations employant au plus deux salariés parmi celles qui bénéficient de subvention au titre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) au titre de la formation des bénévoles ;

dénominateur : nombre total d'associations ayant bénéficié d'une subvention au titre du FDVA au titre de la formation des bénévoles.

Sous indicateur 2.1.3 :

numérateur : nombre d'associations employant au plus deux salariés parmi celles qui bénéficient de subvention au titre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dans le cadre du soutien au fonctionnement et aux innovations des associations ;

dénominateur : nombre total d'associations ayant bénéficié d'une subvention au titre du FDVA dans le cadre du soutien au fonctionnement et aux innovations des associations.

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 2.1.1 : « Pourcentage de postes FONJEP Jeunesse et Éducation Populaire attribués à des associations de moins de 10 salariés »

Le dispositif FONJEP est un soutien à la structuration de l'emploi des associations agréées jeunesse et éducation populaire pour l'emploi d'un salarié qualifié permanent.

En 2025, 4 480 postes FONJEP ont été attribués par les services de l'État aux niveaux national (DJEPVA), régional (DRAJES) et départemental (SDJES). 52 % de ces postes ont bénéficié à des associations de moins de 10 salariés.

Cet indicateur s'inscrit dans les recommandations de la Cour des Comptes qui a rappelé, en 2025, la nécessité d'éviter la concentration des postes FONJEP dans les grandes et moyennes associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire.

Sous-indicateur 2.1.2 : « Proportion d'associations non employeurs ou avec au plus 2 salariés parmi celles ayant bénéficié d'une subvention au titre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dans le cadre du soutien à la formation des bénévoles »

La proportion d'associations non-employeuses ou avec au plus 2 salariés parmi celles ayant bénéficié d'une subvention au titre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dans le cadre du soutien à la formation des bénévoles est de 50 %, soit 4 points de moins que la cible fixée.

Les actions menées depuis plusieurs années pour accorder des subventions aux petites associations faiblement dotées en personnel, alors même qu'elles ont un accès plus difficile aux subventions d'État, ont eu pour conséquence d'obtenir un taux de réalisation de 50 % ou plus sur les derniers exercices. La baisse enregistrée s'explique par le fait que le développement du soutien pluriannuel de la formation des bénévoles concerne les associations et fédérations régionales ou nationales qui sont fortement employeur.

Sous-indicateur 2.1.3 : « Proportion d'associations non employeurs ou avec au plus 2 salariés parmi celles ayant bénéficié d'une subvention au titre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dans le cadre du soutien au fonctionnement et aux innovations des associations »

Le nombre d'associations bénéficiaires et de projets soutenus a cru fortement pour s'établir, en 2025, à 22 063 associations et 23 026 projets soutenus, une association pouvant présenter plusieurs demandes. La subvention moyenne s'établit à 2 230 €.

L'augmentation de la dotation sur les deux dernières années, grâce à un prélèvement plus importants sur les comptes bancaires inactifs déchus, a permis une croissance des bénéficiaires de 37 % par rapport à 2023.

La proportion d'associations non-employeuses ou avec au plus 2 salariés parmi celles ayant bénéficié d'une subvention au titre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dans le cadre du soutien au fonctionnement et aux innovations des associations est de 83 %. Ce taux est plus élevé d'un point qu'en 2024 mais il se situe néanmoins à 4 points en-dessous de la cible fixée.

OBJECTIF**3 – Renforcer le contrôle et le suivi des risques au sein des accueils collectifs de mineurs (ACM)****INDICATEUR****3.1 – Rapport entre le nombre de contrôles effectués et le nombre d'accueils**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Rapport entre le nombre de contrôles effectués et le nombre d'accueils (avec ou sans hébergement)	%	4,1	6	8	6,93	amélioration	9

Commentaires techniquesSource des données :

nombre de contrôles : bilans des plans régionaux et interdépartementaux d'inspections, de contrôle et d'évaluation (PRIICE) adressés à la DJEPVA par les DRAJES. Données déclaratives.

nombre total d'accueils : extraction du système d'information des accueils de mineurs (SIAM).

Mode de calcul :

nombre de contrôles effectués/nombre d'accueils déclarés.

On entend par contrôle les évaluations et contrôles sur place des accueils collectifs de mineurs. Les contrôles sur place s'effectuent sur la sécurité et la qualité.

Les accueils avec hébergement prennent en compte les séjours de vacances et les accueils de scoutisme tels que définis par l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles.

ANALYSE DES RESULTATS**Sous-indicateur 3.1.1 : « Rapport entre le nombre de contrôles effectués et le nombre d'accueils avec hébergement »**

Pour la première année, en 2025, le périmètre couvert par l'indicateur valorise désormais le nombre de contrôles opérés dans tous les types d'accueils collectifs de mineurs et non plus uniquement les accueils avec hébergement. Le calcul correspond au rapport entre le nombre de contrôles et d'évaluations réalisés sur place et le nombre d'accueils déclarés ou autorisés. La cible indiquée pour 2025 correspond à ce nouveau périmètre.

La réalisation 2025 porte sur l'année scolaire 2024-2025.

Le taux de contrôle des accueils collectifs de mineurs (ACM) s'établit à 6,93 %, soit une amélioration de près d'1 point par rapport au réalisé 2024 mais en deçà de la cible fixée (8 %). L'amélioration de ce taux constitue une priorité du ministère, qui a décidé de renforcer les moyens humains consacrés à l'inspection-contrôle-évaluation des accueils collectifs de mineurs.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Développement de la vie associative		4 215 304 3 824 158	51 373 824 69 034 770	55 589 128 72 858 928	90 589 128
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire		1 463 690 1 696 114	145 802 794 142 671 210	147 266 484 144 367 324	147 266 484
04 – Développement du service civique		579 359 187 544 834 031	4 076 651	579 359 187 548 910 682	579 359 187
06 – Service National Universel	27 324 000 6 138 120	38 563 188 49 819 775	24 645	65 887 188 55 982 540	65 887 188
Total des AE prévues en LFI	27 324 000	623 601 369	197 176 618	848 101 987	883 101 987
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+57 921 845 (hors titre 2)		+57 921 845	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-64 707 388 (hors titre 2)		-64 707 388	
Total des AE ouvertes	27 324 000	813 992 444 (hors titre 2)		841 316 444	
Total des AE consommées	6 138 120	600 174 078	215 807 277	822 119 475	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Développement de la vie associative		4 215 304 4 246 610	51 373 824 69 018 620	55 589 128 73 265 230	90 589 128
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire		1 463 690 1 956 016	145 802 794 149 602 216	147 266 484 151 558 232	147 266 484
04 – Développement du service civique		579 359 187 544 773 011	4 070 370	579 359 187 548 843 381	579 359 187
06 – Service National Universel	27 324 000 6 138 120	38 563 188 53 826 122	83 210	65 887 188 60 047 453	65 887 188
Total des CP prévus en LFI	27 324 000	623 601 369	197 176 618	848 101 987	883 101 987
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+58 067 678 (hors titre 2)		+58 067 678	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-54 156 635 (hors titre 2)		-54 156 635	
Total des CP ouverts	27 324 000	824 689 030 (hors titre 2)		852 013 030	
Total des CP consommés	6 138 120	604 801 760	222 774 416	833 714 296	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement de la vie associative		4 215 304 3 930 212		53 668 009 81 066 821	57 883 313	95 383 313 84 997 032
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire		1 795 750 1 632 451		162 548 234 148 732 589	164 343 984	164 343 984 150 365 039
04 – Développement du service civique		518 796 356 413 939 761	26 299	4 254 682	518 796 356	518 796 356 418 220 743
06 – Service National Universel	40 952 981 16 601 447	119 094 207 98 047 584	26 299	1 382 704	160 047 188	160 047 188 116 058 035
Total des AE prévues en LFI	40 952 981	643 901 617	0	216 216 243	901 070 841	938 570 841
Total des AE consommées	16 601 447	517 550 008	52 598	235 436 796		769 640 849

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement de la vie associative		4 215 304 3 243 282		53 668 009 80 974 224	57 883 313	95 383 313 84 217 506
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire		1 795 750 2 210 741		162 548 234 146 711 629	164 343 984	164 343 984 148 922 370
04 – Développement du service civique		518 796 356 413 944 845	26 299	4 328 862	518 796 356	518 796 356 418 300 007
06 – Service National Universel	40 952 981 16 601 447	119 094 207 103 086 493	26 299	1 363 471	160 047 188	160 047 188 121 077 710
Total des CP prévus en LFI	40 952 981	643 901 617	0	216 216 243	901 070 841	938 570 841
Total des CP consommés	16 601 447	522 485 362	52 598	233 378 185		772 517 592

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	16 601 447	27 324 000	6 138 120	16 601 447	27 324 000	6 138 120
Rémunérations d'activité	16 270 831	27 324 000	5 297 428	16 270 831	27 324 000	5 297 428
Cotisations et contributions sociales	314 584	0	749 155	314 584	0	749 155
Prestations sociales et allocations diverses	16 032	0	91 538	16 032	0	91 538

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommées* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	517 550 008	623 601 369	600 174 078	522 485 362	623 601 369	604 801 760
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	103 821 125	44 242 182	55 597 741	108 756 479	44 242 182	60 225 423
Subventions pour charges de service public	413 728 883	579 359 187	544 576 337	413 728 883	579 359 187	544 576 337
Titre 5 – Dépenses d'investissement	52 598	0	0	52 598	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	52 598	0	0	52 598	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	235 436 796	197 176 618	215 807 277	233 378 185	197 176 618	222 774 416
Transferts aux ménages	-778 991	0	0	-778 991	0	0
Transferts aux entreprises	1 498 994	0	1 970 467	1 503 394	0	1 974 867
Transferts aux collectivités territoriales	18 834 992	835 282	14 887 872	18 733 870	835 282	15 024 108
Transferts aux autres collectivités	215 881 800	196 341 336	198 948 938	213 919 911	196 341 336	205 775 440
Total hors FdC et AdP		848 101 987			848 101 987	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-6 785 543			+3 911 043	
Total*	769 640 849	841 316 444	822 119 475	772 517 592	852 013 030	833 714 296

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	31 300 208	35 000 000	52 969 741	31 300 208	35 000 000	52 969 741
Total	31 300 208	35 000 000	52 969 741	31 300 208	35 000 000	52 969 741

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2025		3 430		3 430				
06/2025		329		329				
Total		3 759		3 759				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2025		9 224 204		9 224 204				
03/2025		25 108 388		25 108 388				
04/2025		1 957 536		1 957 536				
05/2025		437 881		437 881				
06/2025		6 090 237		6 090 237				
07/2025		12 963		12 963				
08/2025		274 733		274 733				
09/2025		24 814		24 814				
10/2025		9 643 007		9 643 007				
11/2025		115 768		115 768				
12/2025		50 511		50 511				
01/2026		25 941		25 941				
Total		52 965 982		52 965 982				

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/02/2025		4 952 104		5 097 937				
Total		4 952 104		5 097 937				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						39 702 884		44 702 884
Total						39 702 884		44 702 884

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025						490 700		490 700
03/12/2025						500 000		500 000
Total						990 700		990 700

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						24 013 804		8 463 051
Total						24 013 804		8 463 051

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		57 921 845		58 067 678		64 707 388		54 156 635

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (11)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
110201	Réduction d'impôt au titre des dons Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 5621930 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 200</i>	1 990	1 987	2 204
210309	Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des oeuvres ou organismes d'intérêt général Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 157399 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 238 bis</i>	1 635	1 727	1 730
440201	Réduction d'impôt au titre de certains dons Impôt sur la fortune immobilière <i>Bénéficiaires 2023 : 35010 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 978</i>	150	151	160
300211	Exonération en matière d'impôt sur les sociétés des revenus patrimoniaux perçus par les fondations reconnues d'utilité publique et les fonds de dotation au titre des activités non lucratives Exonérations <i>Bénéficiaires 2023 : 5267 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2004 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 206-1 bis et 5</i>	151	132	151
520121	Exonération au bénéfice du donataire des dons ouvrant droit, pour le donateur, à la réduction d'impôt sur la fortune immobilière Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 757 C</i>	110	98	110
320105	Taxation à taux réduit de certains revenus mobiliers perçus par des organismes sans but lucratif Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 6030 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1951 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence</i>	78	57	79

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
<i>budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 219 bis 1° et 2°</i>				
740105	Franchise en base pour les activités lucratives accessoires des associations sans but lucratif lorsque les recettes correspondantes n'excèdent pas un seuil de chiffre d'affaires, indexé, chaque année, sur la prévision de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, retenue dans le projet de loi de finances de l'année Régimes particuliers <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1975 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 261-7-1°</i>	79	70	79
520114	Abattement sur la part nette de l'héritier à concurrence du montant des dons effectués au profit de fondations, de certaines associations, de certains organismes reconnus d'utilité publique, des organismes mentionnés à l'article 794 du C.G.I., de l'Etat et de ses établissements publics Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1973 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 788-III</i>	1	1	1
720203	Exonération des publications des collectivités publiques et des organismes à but non lucratif Exonérations <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 298 duodécies</i>	-	-	-
320116	Franchise d'impôt sur les sociétés pour les activités lucratives accessoires de certains organismes sans but lucratif lorsque les recettes correspondantes n'excèdent pas une limite indexée, chaque année, sur la prévision de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, retenue dans le projet de loi de finances Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1948 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 206-1 bis</i>	nc	nc	nc
520104	Exonération des mutations en faveur de certaines collectivités locales, de certains organismes, établissements publics ou d'utilité publique, ou de personnes morales ou d'organismes étrangers situés dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'Espace économique européen dont les objectifs et caractéristiques sont similaires Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1923 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 794, 795-2°, 4°, 5°, 11° et 14°, 795-0 A</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales		4 194	4 223	4 514

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement de la vie associative		55 589 128 72 858 928	90 589 128 72 858 928		55 589 128 73 265 230	90 589 128 73 265 230
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire		147 266 484 144 367 324	147 266 484 144 367 324		147 266 484 151 558 232	147 266 484 151 558 232
04 – Développement du service civique		579 359 187 548 910 682	579 359 187 548 910 682		579 359 187 548 843 381	579 359 187 548 843 381
06 – Service National Universel	27 324 000 6 138 120	38 563 188 49 844 420	65 887 188 55 982 540	27 324 000 6 138 120	38 563 188 53 909 332	65 887 188 60 047 453
Total des crédits prévus en LFI *	27 324 000	820 777 987	848 101 987	27 324 000	820 777 987	848 101 987
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-6 785 543	-6 785 543		+3 911 043	+3 911 043
Total des crédits ouverts	27 324 000	813 992 444	841 316 444	27 324 000	824 689 030	852 013 030
Total des crédits consommés	6 138 120	815 981 355	822 119 475	6 138 120	827 576 176	833 714 296
Crédits ouverts - crédits consommés	+21 185 880	-1 988 911	+19 196 969	+21 185 880	-2 887 146	+18 298 734

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 19 967 283 €.

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	27 324 000	909 977 987	937 301 987	27 324 000	909 977 987	937 301 987
Amendements	0	-89 200 000	-89 200 000	0	-89 200 000	-89 200 000
LFI	27 324 000	820 777 987	848 101 987	27 324 000	820 777 987	848 101 987

La commission mixte paritaire a minoré les crédits du programme 163 tels qu'inscrits au PLF 2025 de -89 200 000 € en AE=CP dans le cadre des efforts demandés aux différents ministères afin de contenir le déficit public à 5 % du PIB.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Divers mouvements réglementaires ont abondé les crédits ouverts.

Hors titre 2

- **Transferts : -990 700 € en AE=CP**

Les décrets n° 2025-624 du 9 juillet 2025 et n° 2025-1158 du 3 décembre 2025 portant transfert de crédits ont opéré un mouvement de crédits total sortant de -990 700 € en AE=CP répartis comme suit :

- un transfert entrant à hauteur de +124 300 € en AE et CP, en provenance du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », destiné au financement de la campagne de communication Nationale sur le Pass Colo ;
- un transfert entrant à hauteur de +85 000 € en AE=CP, en provenance du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » destiné au financement d'un appel à projet et pour l'étude relative à la jeunesse, à l'engagement civique et au sport en direction des délégations régionales académiques à la jeunesse et au sport (DRAJES) ;
- deux transferts sortants, pour un montant total de -1 200 000 € en AE=CP, en faveur du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission interministérielle « Enseignement scolaire », afin de regrouper sur le programme support du Secrétariat général MEN MSJVA MESRE des dépenses informatiques, telles que les applicatifs métiers, exécutées dans le cadre d'une convention conclue avec la direction du numérique des ministères sociaux.

- **Loi de finances de fin de gestion : -24 013 804 € en AE et -8 463 051 € en CP**

La loi de finances de fin de gestion n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 a annulé -24 013 804 € en AE et -8 463 051 € en CP. Cette annulation correspond à des crédits mis en réserve (initialement et surgelés). Le solde prend en compte un dégel de 15 M€ à destination de l'Agence du service civique.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

- **Reports des crédits fonds de concours 2024 sur 2025 : +4 952 104 € en AE et +5 097 937 € en CP**

L'arrêté du 19 février 2025 portant report de crédits de fonds de concours a reporté +4 952 104 € en AE et +5 097 937 € en CP en 2025 :

- 4 789 478 € en AE et 4 823 685 € en CP au titre du fonds 1-2-00418 « *Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative* » ;
- 79 657 € en AE et 79 658 € en CP au titre du fonds 1-2-00477 « *Contributions aux missions d'observation et d'étude de l'INJEP* » ;
- 73 201 € en AE et 184 825 € en CP au titre du fonds 1-2-00411 « *Participation de la Commission européenne au financement de projets relatifs aux jeunes et à la vie associative* » ;
- 9 768 € en AE et 9 769 € en CP au titre du fonds 1-2-00374 « *Investissement d'avenir : transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique* ».

- **Rattachements 2025 : +52 969 741 € en AE=CP**

Les rattachements des fonds de concours et des attributions de produits ont abondé le programme 163 (hors titre 2) pour un montant de +52 969 741 € en AE=CP :

- 52 834 516 € au titre du fonds 1-2-00418 « *Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative* » ;
- 115 000 € au titre du fonds 1-2-00485 « *Fonds pour le développement du bénévolat et de l'engagement* » ;
- 16 466 € au titre du fonds 1-2-00477 « *Contributions aux missions d'observation et d'étude de l'INJEP* » ;
- 3 759 € au titre de l'attribution de produits 2-2-00482 « *Produits de la vente des publications de l'INJEP* ».

Les crédits se répartissent de la manière suivante :

Code fonds	Libellé	Reports 2024 sur 2025		Rattachements 2025	
		AE	CP	AE	CP
2-2-00482	Produits de la vente des publications de l'INJEP			3 759	3 759
1-2-00411	Participation de la Commission européenne au financement de projets relatifs aux jeunes et à la vie associative	73 201	184 825		
1-2-00418	Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative	4 789 478	4 823 685	52 834 516	52 834 516
1-2-00485	Fonds pour le développement du bénévolat et de l'engagement			115 000	115 000
1-2-00477	Contributions aux missions d'observation et d'étude de l'INJEP	79 657	79 658	16 466	16 466
1-2-00374	Investissement d'avenir : transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	9 768	9 769		
Sous-total HT2		4 952 104	5 097 937	52 969 741	52 969 741
Total		4 952 104	5 097 937	52 969 741	52 969 741

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	136 620	44 702 884	44 839 504	136 620	44 702 884	44 839 504
Surgels	0	48 704 950	48 704 950	0	52 178 250	52 178 250
Dégels	-136 620	-93 407 834	-93 544 454	-136 620	-96 881 134	-97 017 754
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

• Réserve de précaution

La mise en réserve de crédits pour 2025 a été effectuée conformément aux dispositions prévues par la circulaire de la Direction du budget BCPB2430981C du 22 novembre 2024 relative au lancement de la gestion budgétaire 2025 et la mise en place de la réserve de précaution :

- mise en réserve de 0,5 % pour les crédits de dépenses de personnel (titre 2) ;
- mise en réserve de 5,5 % pour les crédits hors-titre 2 ;
- mise en réserve de 5,42 % pour la subvention pour charges de service public à l'Agence du service civique (ASC) afin de tenir compte de la part de subvention destinée aux dépenses de personnels.

Titre 2

La réserve de précaution initiale sur le T2 s'élevait à -136 620 € en AE=CP. L'ensemble des crédits de titre 2 mis en réserve a fait l'objet d'un dégel lors des travaux de préliquidation de la paie.

Hors titre 2

La réserve de précaution initiale sur le HT2 s'élevait en début de gestion à -44 702 884 € en AE=CP sur le programme 163.

Le décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 portant annulation de crédits a, sur le hors-titre 2, annulé des crédits mis en réserve à hauteur de -39 702 884 € en AE et -44 702 884 € en CP sur le programme 163, soit 89 % de la réserve de précaution en AE et la totalité de la réserve de précaution en CP.

Un surgel est intervenu le 25 avril 2025 pour un montant de -48 704 950 € en AE et -52 178 250 € en CP sur le programme 163 afin de contribuer à la maîtrise des dépenses publiques.

Le programme 163 a été concerné par divers mouvements de dégel pour un montant total de +14 691 146 € en AE et +28 715 199 € en CP.

La loi de fin de gestion n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 a procédé à l'annulation de -24 013 804 € en AE et -8 463 051 € en CP sur le programme 163.

- **Fongibilité asymétrique**

Deux mesures de fongibilité, pour un montant de 19 967 283 € en AE=CP, ont été mises en œuvre en 2025 afin de couvrir une partie des dépenses d'encadrement exécutée sur le HT2 dans le cadre de marchés de délégation globale pour le SNU.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1390 – Personnels de la jeunesse et des sports	0,00	329,06	859,00	0,00	129,62	-729,38
Total	0,00	329,06	859,00	0,00	129,62	-729,38

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1390 – Personnels de la jeunesse et des sports	0,00	0,00	+10,48	-209,92	-331,96	+122,04
Total	0,00	0,00	+10,48	-209,92	-331,96	+122,04

Le plafond d'emplois du programme 163 a été fixé à 859 ETPT pour 2025, exclusivement dédiés à l'encadrement du SNU. Il couvre l'emploi des personnels (chefs de centre, adjoints, cadres et tuteurs) encadrant les jeunes dans le

cadre des séjours de cohésion. Le plafond d'emplois exécuté s'élève à 130 ETPT dont 26 ETPT en CDD et 104 ETPT en CEE.

La sous-exécution du plafond d'emplois s'explique par :

- Un ajustement par voie d'amendement en LFI des crédits sur le SNU, qui ne s'est pas traduit pas une minoration du plafond d'emplois ;
- un nombre de jeunes effectivement présents (32 115) légèrement inférieur à la cible de 33 102 jeunes ;
- le recours aux marchés de délégation globale qui ont représenté 55 % des séjours de cohésion (soit 17 716 contre 14 399 en gestion directe, relevant du T2) ;
- l'optimisation des dépenses d'encadrement.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1390 – Personnels de la jeunesse et des sports	2 122,39	0,00	6,69	2 122,39	0,00	6,00	0,00	0,00
Total	2 122,39	0,00		2 122,39	0,00		0,00	0,00

En 2025, dans le cadre du Service national universel, des personnels sont recrutés par les services déconcentrés pour assurer l'encadrement des jeunes à l'occasion des séjours de cohésion.

Ces personnels sont mobilisés selon 3 modalités :

- en CEE, contrats d'engagement éducatif gérés par l'Agence de Services et de Paiement ;
- en CDD, contrats à durée déterminée de droit public gérés par les rectorats ;
- dans le cadre de prestations extérieures, via des marchés globaux.

Les CEE ont représenté 104 ETPT et les CDD 26 ETPT.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Services régionaux	859,00	129,62	0,00	0,00	+10,48	-209,92	-331,96	+122,04
Total	859,00	129,62	0,00	0,00	+10,48	-209,92	-331,96	+122,04

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Services régionaux	0,00	0,00
Total	0,00	0,00

Les emplois présentés ci-dessus sont destinés à la rémunération des personnels appelés à encadrer les jeunes en SNU lors des séjours de cohésion. En 2025, 130 ETPT ont ainsi été consommés à ce titre. Le recrutement des personnels intervenant dans ces centres a été effectué au niveau déconcentré.

Les séjours de cohésion sont organisés sur des sessions se déroulant de février à juillet.

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
06 – Service National Universel	859,00	129,62
Total	859,00	129,62
Transferts en gestion		0,00

La totalité des emplois alloués et consommés sur le programme 163 sont destinés à la mise en œuvre du Service national universel (Action 6).

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	16 270 831	27 324 000	5 297 428
Cotisations et contributions sociales	314 584		749 155
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :			
– Civils (y.c. ATI)			
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	314 584		749 155
Prestations sociales et allocations diverses	16 032		91 538
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	16 601 447	27 324 000	6 138 120
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	16 601 447	27 324 000	6 138 120
FdC et AdP prévus en titre 2			

L'écart entre la prévision LFI 2025 et l'exécution s'explique principalement par deux mouvements de fongibilité asymétrique à destination du hors titre 2 de 19 967 283 € en AE=CP en vue du financement de dépenses d'encadrement intégrées dans les marchés de délégation globale du service national universel.

ÉLEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	16,60
Exécution 2024 hors CAS Pensions	16,60
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	
Débasage de dépenses au profil atypique :	
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	
EAP schéma d'emplois 2024	
Schéma d'emplois 2025	
Mesures catégorielles	
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	
GVT positif	
GVT négatif	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	
Indemnisation des jours de CET	
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	-10,46
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	-10,46
Total	6,14

L'écart entre la prévision LFI 2025 et l'exécution s'explique principalement par deux mouvements de fongibilité asymétrique, de 19 967 283 € en AE=CP, en vue du financement de dépenses d'encadrement intégrées dans les marchés de délégation globale.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 833 959 727	CP ouverts en 2025 * (P1) 844 656 313
AE engagées en 2025 (E2) 815 981 355	CP consommés en 2025 (P2) 827 576 176
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 11 594 821
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 17 978 372	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 815 981 355

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 17 322 819					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 64 436					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 17 387 255	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 11 594 821	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 5 792 434	
AE engagées en 2025 (E2) 815 981 355	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 815 981 355	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 5 792 433	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 5 792 434
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Développement de la vie associative

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Développement de la vie associative		90 589 128 72 858 928	90 589 128 72 858 928		90 589 128 73 265 230	90 589 128 73 265 230

L'État aide les associations à porter leur projet associatif :

- au niveau national, en soutenant les têtes de réseaux et coordinations, ainsi que la structuration du tissu associatif ;
- au niveau local, par le financement des projets portés par des organismes agréés de jeunesse et d'éducation populaire et en favorisant l'émergence de projets ou d'activités, au service de la population, répondant aux enjeux territoriaux dans une logique de développement de la vie associative locale.

Le Fonds de développement pour la vie associative (FDVA) est l'outil du financement en faveur du secteur associatif. Les sommes acquises sur le fonds de concours 1-2-00418 « Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative » contribuent à cette action.

L'État soutient les dirigeants bénévoles dans leurs tâches et démarches administratives et encourage les actions de formation organisées par les associations à destination de l'ensemble de leurs bénévoles ou de leurs responsables d'activités. Le compte d'engagement citoyen (CEC) permet de reconnaître et valoriser l'engagement à travers l'octroi d'heures de formation citoyenne ou professionnelle adossées au compte personnel de formation (CPF).

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 215 304	3 824 158	4 215 304	4 246 610
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 215 304	3 824 158	4 215 304	4 246 610
Titre 6 : Dépenses d'intervention	86 373 824	69 034 770	86 373 824	69 018 620
Transferts aux entreprises		1 911 889		1 911 889
Transferts aux collectivités territoriales		200 000		200 000
Transferts aux autres collectivités	86 373 824	66 922 881	86 373 824	66 906 731
Total	90 589 128	72 858 928	90 589 128	73 265 230

Corrigée des erreurs d'imputation, les dépenses relatives à l'action 1 s'élèvent à 72 791 830 € en AE et 73 194 155 € en CP (72 858 928 € en AE et 73 265 230 € hors réimputation ; 55 589 128 € en AE= CP en LFI 2025).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 713 977 € en AE et 4 146 774 € en CP corrigées des erreurs d'imputation (3 824 158 € en AE et 4 246 610 € en CP hors réimputation ; 4 215 304 € en AE=CP en LFI 2025) et sont entièrement dédiées à l'activité « *fonctionnement et numérique de la vie associative* ».

Fonctionnement et numérique de la vie associative : 3 713 977 € en AE et 4 146 774 € en CP (4 215 304 € en AE=CP en LFI 2025)

- Développement des systèmes d'information de la vie associative (SIVA) et la startup DATA.SUBVENTION : 822 988 € en AE et 944 627 € en CP

Les crédits exécutés sur le programme s'élèvent à 0,8 M€ en AE et 0,9 M€ en CP. À ces crédits doivent être ajoutés : 1,2 M€ transférés sur le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission interministérielle « enseignement scolaire » au titre du regroupement de certaines dépenses informatiques, et 0,1 M€ de facturation interne entrante dans le cadre d'une convention avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Les services numériques poursuivent l'objectif de simplification des démarches administratives à la fois pour les associations et pour l'administration.

Dans le cadre de la gouvernance des systèmes d'information de la vie associative, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) coordonne les projets SI de la vie associative et développe plusieurs services numériques, dont « **Le Compte Asso** » et l'offre de service interministérielle « Le Compte Asso – Osiris ».

Concernant « Le Compte Asso », l'année 2025 a été marquée par la refonte du design qui sera mise en production en juin 2026. Concernant l'offre de services interministérielle, on soulignera la mise en service de l'interface entre le portail Dauphin, géré par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour les subventions du domaine « Politique de la ville », et Osiris, outil des services instructeurs de l'État.

Par ailleurs, l'interface avec Chorus a été enrichie par la transmission des dépenses de paiement à Chorus, en plus de la vérification/création des tiers et des RIB, et de la transmission des engagements juridiques. Au total, près de 120 000 demandes de subvention ont été instruites en 2025 (+44 %), dont plus de 88 000 engagements juridiques et 31 500 demandes de paiement.

Cette offre de service est également enrichie depuis 2021 de l'outil « **Data-Subvention** », qui permet aux services instructeurs de bénéficier d'une vision consolidée de l'ensemble des subventions versées par l'État. Cet outil est réalisé par une start-up d'État, en cours de pérennisation, dont un des objectifs majeur est également de collecter les données relatives aux subventions versées par les collectivités territoriales.

Les données sont également repartagées par les systèmes tiers (Data.État, Annuaire des entreprises, DEVECO, Fiche commune entreprise, GIP de l'inclusion, etc.).

En 2025, les indicateurs évoluent positivement : près de 6 900 utilisateurs (+57 % en un an), un nombre de requêtes annuelles multiplié par 4, et la collecte de près de la moitié des subventions versées aux associations.

- La plateforme JeVeuxAider.gouv.fr et l'API engagement : 2 814 983 € en AE et 3 117 883 € en CP

Les crédits exécutés sur le programme s'élèvent à 2 814 983 € en AE et 3 117 883 € en CP. Ces crédits correspondent, en AE, à 2,2 M€ au titre de la start-up d'État, 0,5 M€ pour développer des actions relatives au service civique (dont 0,1 M€ pour soutenir la création d'une offre dédiée aux 16-18 ans) et 0,1 M€, à titre exceptionnel, financés par France Travail, pour promouvoir le bénévolat dans les parcours de retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

La plateforme numérique « JeVeuxAider.gouv.fr » et « l'API (*application programming interface*) engagement » sont deux services publics numériques destinés à développer et organiser l'engagement civique bénévole en France. Dans le cadre des politiques prioritaires du Gouvernement, JeVeuxAider.gouv.fr permet à toute personne âgée de plus

de 16 ans de s'engager dans des missions de bénévolat proposées par des acteurs publics ou associatifs. JeVeuxAider.gouv.fr est aujourd'hui un outil de mobilisation dans le cadre de grandes causes de la solidarité : crise sanitaire, guerre en Ukraine, cyclone Chido à Mayotte, etc.

Depuis le lancement de la plateforme, plus de 820 000 bénévoles (dont 155 000 en 2025) et 20 500 organisations (dont 4 000 en 2025 - associations, collectivités territoriales, organisations publiques, etc.) se sont inscrits partout en France. Le nombre de mises en relation en 2025 est supérieur à 154 000 pour un objectif de 145 000 en politique prioritaire du gouvernement (PPG).

L'API Engagement est une solution technique qui a pour objectifs de donner plus de visibilité aux offres de bénévolat et de volontariat et de faciliter le parcours de celles et ceux qui souhaitent s'engager en permettant, d'une part, d'agréger l'ensemble des missions publiées par les partenaires et, d'autre part, de les diffuser vers d'autres plateformes.

Depuis sa création, l'API Engagement est devenue la plateforme de mutualisation de référence entre les différents dispositifs publics (Réserve des Armées, Service Civique, JeVeuxAider.gouv.fr, 1Jeune1Solution, 1Jeune1Mentor, Diagoriente, etc.) et privés (plateformes associatives d'engagement bénévole, plateformes privées d'engagement bénévole, partenaire de diffusion...).

Depuis sa création en 2020, l'API a généré près de 5,5 millions de redirections et 220 000 candidatures au profit de 38 plateformes d'engagement partenaires.

Le compte d'engagement citoyen (CEC) : 1 989 549 € en AE et 1 978 708 € en CP (2 873 365 € en AE=CP en LFI 2025)

Les crédits ouverts en LFI 2025 étaient de 2,9 M€ en AE=CP. L'écart avec l'exécution s'explique principalement par les mesures de régulation budgétaires prises en cours d'année.

Ce dispositif prévoit 240 €, par bénéficiaire, crédités sur le CEC dans la limite de 720 €. Ces crédits peuvent être alloués aux individus accomplissant l'une des formes d'engagement précisée dans le code du travail.

Ces crédits permettent la couverture des droits à formation mobilisés par les bénéficiaires du CEC. Ils ont également vocation à couvrir les frais induits par la gestion du dispositif par la Caisse des dépôts et consignations ainsi que ceux nécessaires au développement des outils informatiques.

Au 31 octobre 2025, le nombre de dossiers validés par les usagers était de 52 637 depuis le lancement du CEC, dont 1 528 dossiers financés uniquement avec des droits CEC et 51 109 dossiers financés avec des droits CEC en complément d'autres droits (CPF, reste à charge, abondement, etc.).

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 69 077 853 € en AE et 69 047 381 € en CP corrigées des erreurs d'imputation (69 034 770 € en AE et 69 018 620 € en CP hors réimputation ; 51 373 824 € en AE=CP en LFI 2025). Elles se répartissent comme suit :

Le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) : 63 262 127 € en AE et 63 242 496 en CP (33 075 852 € en AE=CP en LFI 2025).

Les crédits prévus en LFI 2025 étaient de 33,1 M€ en AE=CP auxquels s'ajoutaient une prévision de rattachement de crédits fonds de concours de 35 M€.

En 2025, le montant exécuté au titre du FDVA est de 63,3 M€ en AE et 63,3 M€ en CP. L'écart s'explique par un important niveau de rattachements de fonds de concours (52 949 517 € en AE=CP).

- **Formation des bénévoles - Fonds de développement de la vie associative (FDVA) : 10 865 419 € en AE et 10 859 427 € en CP (8 075 852 € en AE=CP en LFI 2025)**

En 2025, le FDVA Formation a permis le financement de plus de 2 414 associations dont 600 en convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) pour former 150 000 bénévoles, élus ou responsables d'activité au travers de 4 290 projets de formation soutenus dont 1032 dans un cadre pluriannuel.

L'écart à la prévision (2,4 M€) s'explique par les crédits rattachés sur fonds de concours.

- Fonctionnement et innovations – Fonds de développement de la vie associative (FDVA) : 52 396 708 € en AE et 52 383 069 € en CP (25 000 000 € en AE=CP en LFI 2025)

Le nombre d'associations bénéficiaires et les projets soutenus ont cru fortement pour s'établir en 2025 à 22 063 associations et 23 026 projets soutenus, une association pouvant en effet présenter plusieurs demandes, avec une subvention moyenne de 2 230 €.

14,2 M € en AE=CP ont été consommés sur les crédits inscrits en loi de finances et 38,2 M€ ont été consommés sur les crédits imputés sur fonds de concours.

Soutien aux fédérations nationales et régionales : 943 000 € en AE=CP (659 070 € en AE=CP en LFI 2025)

Ce soutien se traduit par des subventions allouées soit à des fédérations nationales actives en matière de développement du bénévolat et d'engagement citoyen, soit pour des initiatives fédératrices ou innovantes en matière de développement de la vie associative, de dons et de mécénat : des structures telles que le Mouvement associatif, France Bénévolat ou encore le Réseau national des Maisons des associations sont ainsi subventionnées.

En 2025, le montant exécuté est de 0,94 M€ en AE et en CP, soit +0,3 M€ par rapport à la prévision LFI 2025.

Animation de la vie associative locale Guid'Asso : 2 883 177 € en AE=CP (7 436 952 € en AE=CP en LFI 2025)

Sous la nouvelle marque déposée Guid'Asso, le réseau de proximité accueille, oriente, informe et accompagne les dirigeants bénévoles ou salariés d'associations ainsi que les porteurs de projets associatifs quels que soient les domaines d'intervention et le territoire d'implantation, sans condition, selon le principe d'universalité. La structuration Guid'Asso remplace l'ancienne appellation CRIB (centres de ressources et d'information des bénévoles).

À la suite de la promulgation de la loi n° 2024-344 du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative, le décret n° 2024-1152 du 4 décembre 2024 portant application de l'article 11 de la loi précise les modalités d'octroi, de résiliation et de contrôle de l'autorisation délivrée par l'État pour participer au réseau d'appui à la vie associative dénommé « Guid'Asso ». L'instruction du 2 mars 2023 relative à la mise en œuvre de Guid'Asso détaille les règles précisées par le décret. L'obtention de l'autorisation ouvre le droit à l'usage de la marque déposée Guid'Asso, dans les conditions fixées par le règlement d'usage et la charte d'utilisation à titre gratuit.

Depuis la préfiguration menée dans trois premières régions (Hauts-de-France, Nouvelle Aquitaine, Centre Val-de-Loire), Guid'Asso se déploie progressivement sur l'ensemble du territoire. En 2025, le réseau est déployé dans toutes les régions ainsi que dans les départements et régions d'outre-mer (DROM).

L'obtention de l'autorisation permet par ailleurs d'obtenir des subventions de fonctionnement dédiées, inscrites au programme 163, pour les acteurs qui remplissent les missions d'information, d'accompagnement généraliste ou spécialiste. Dans ce cadre, les crédits sont délégués au FONJEP pour le versement des subventions sous forme de postes FONJEP.

Les crédits consommés au programme s'élèvent en 2025 à 2,9 M€ en AE=CP. Les dépenses totales en 2025 au titre de Guid'Asso s'élèvent à 7,1 M€, elles comprennent outre les crédits du programme, les crédits constatés dans les comptes du FONJEP pour 4,2 M€.

ACTION

02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire		147 266 484 144 367 324	147 266 484 144 367 324		147 266 484 151 558 232	147 266 484 151 558 232

En matière de jeunesse et d'éducation populaire (JEP), l'État se mobilise, notamment à travers le programme 163 « Jeunesse et vie associative », pour permettre l'accès des jeunes à une information accessible et lisible, favoriser la mobilité locale et internationale ainsi que l'accès à des loisirs sécurisés et de qualité.

Pour favoriser l'information des jeunes, le ministère soutient la structuration du réseau « Info-jeunesse » composé du centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), centre de ressources national, ainsi que des centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ) qui animent un réseau de proximité constitué des bureaux information jeunesse (BIJ) et des points information jeunesse (PIJ).

Outre le rôle d'autorité nationale qu'il assure vis-à-vis de l'Agence Erasmus+ Jeunesse & Sport (Agence intégrée à l'Agence du service civique), le ministère encourage les échanges interculturels et la mobilité des jeunes en s'appuyant principalement sur l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). Il contribue également au dialogue et à la coopération internationale dans ce domaine par sa participation à la conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES).

L'accès aux loisirs constitue, en particulier pour les enfants et les jeunes qui en sont socialement ou géographiquement éloignés, un complément indispensable à l'éducation reçue en milieu scolaire. Le ministère intervient, en liaison avec d'autres acteurs, pour rendre accessibles aux enfants d'âge scolaire et aux jeunes des loisirs de qualité dans une perspective de mixité sociale. Il participe ainsi à l'élaboration et au financement d'actions conduites dans les territoires prioritaires (zones rurales enclavées et quartiers défavorisés), notamment dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT) élaborés par les collectivités locales.

Les séjours de vacances et les accueils de loisirs ou de scoutisme constituent des étapes essentielles dans le parcours vers l'autonomie des jeunes, en leur offrant souvent leurs premières expériences de vie hors du cadre familial tout en favorisant la mixité sociale. En la matière, l'État soutient le développement de « colos » de qualité ouvertes au plus grand nombre et veille à ce que les organisateurs assurent la sécurité physique et morale et la protection des mineurs accueillis collectivement hors du domicile parental.

L'action de l'État en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire se traduit également par un soutien aux projets portés par des acteurs de proximité, collectivités territoriales et associations.

Cette action vise à permettre aux associations agréées de disposer de structures pérennes leur permettant d'inscrire leurs actions dans une durée suffisante pour produire des résultats. Cela suppose souvent l'intervention d'un salarié qui fédère le concours des bénévoles réguliers ou occasionnels. Le soutien du ministère à cette structuration de l'action associative prend la forme de subventions dédiées à la rémunération d'un salarié associatif versées par l'intermédiaire du FONJEP agissant pour le compte de l'État. L'attribution de ces subventions pluriannuelles s'inscrit dans une démarche de maillage territorial local (plus de 2 800 implantations associatives) en privilégiant les associations faiblement dotées en personnel salarié.

Le ministère attribue également, via ses directions régionales, des subventions à des associations locales JEP.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 463 690	1 696 114	1 463 690	1 956 016
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 463 690	1 696 114	1 463 690	1 956 016
Titre 6 : Dépenses d'intervention	145 802 794	142 671 210	145 802 794	149 602 216
Transferts aux entreprises		54 578		58 978
Transferts aux collectivités territoriales	835 282	14 566 110	835 282	14 643 782
Transferts aux autres collectivités	144 967 512	128 050 522	144 967 512	134 899 456
Total	147 266 484	144 367 324	147 266 484	151 558 232

Corrigée des erreurs d'imputation, **les dépenses sur l'action 2 s'élèvent à 144 434 656 € en AE et 151 627 864 € en CP** (144 367 324 € en AE et 151 558 232 € en CP hors réimputation ; 147 266 484 € en AE=CP en LFI 2025).

En gestion, l'action 2 intègre les dépenses de l'activité « Soutien national aux associations agréées JEP ».

Corrigées des erreurs d'imputation, **les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 381 070 € en AE et 1 307 202 € en CP** (1 696 114 € en AE et 1 956 016 € en CP hors réimputation ; 1 463 690 € en AE=CP en LFI 2025). Elles se répartissent comme suit :

Soutien aux activités de jeunesse et d'éducation populaire : 1 171 391 € en AE 1 096 909 € en CP :

- Études et observations – INJEP : 884 569 € en AE et 704 267 € en CP (956 255 € en AE=CP en LFI 2025)

Une part des dépenses (0,22 M€ en AE et en CP) s'est traduite par des subventions à des organismes partenaires, comme les universités.

- Soutien logistique aux activités de jeunesse : 286 821 € en AE et 392 642 € en CP (254 695 € en AE=CP en LFI 2025)

En 2025, des crédits ont été consacrés à diverses dépenses liées aux activités de fonctionnement des services permettant la mise en œuvre des politiques publiques : communication, abonnements, organisation de colloques et séminaires et études liées aux dispositifs de jeunesse et d'éducation populaire, etc.

Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport : 209 679 € en AE et 210 294 € en CP (252 740 € en AE=CP en LFI 2025)

L'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport spécialisée dans l'éducation non formelle et l'engagement, fait partie de l'Agence du Service civique (cf. infra action 4). La contribution pour charges de service public versée par le Programme 163 à l'ASC contribue à financer les fonctions transversales aux deux activités de l'Agence, et contribue à ce titre au bon fonctionnement des programmes Erasmus et du Corps européen de solidarité. Par ailleurs, le ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative doit, en qualité d'autorité nationale des programmes Erasmus+ Jeunesse & Sport et Corps européen de solidarité, faire auditer annuellement ces deux programmes. Cet audit suppose le recours à un organisme indépendant qui travaille selon les procédures définies par la Commission européenne (84 000 €).

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 143 053 586 € en AE et 150 320 662 € en CP (142 671 210 € en AE et 149 602 216 € en CP hors réimputation ; 145 802 794 € en AE=CP en LFI 2025). Elles se répartissent comme suit :

Le soutien aux projets associatifs « Jeunesse Éducation Populaire » (JEP) : 51 097 226 € en AE et 51 062 253 € en CP

L'éducation populaire vise à assurer à chacun une formation tout au long de la vie, en dehors des institutions de formation classique initiale ou continue, en complément de l'enseignement formel. Elle ouvre l'accès à l'autonomie, développe la citoyenneté et repose sur un enseignement par les pairs.

- Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation Populaire (FONJEP) : 33 604 857 € en AE=CP (37 385 127 € en AE=CP en LFI 2025)

Le dispositif FONJEP est un instrument partenarial qui assure le versement de subventions d'appui à la structuration du secteur associatif, dites « postes FONJEP ». Il est opéré pour le compte de l'État par une structure associative éponyme : le Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation populaire.

Une subvention FONJEP vise à renforcer la qualité des actions associatives subventionnées par l'État au titre de leur contribution aux politiques publiques. Elle contribue à la rémunération d'un personnel qualifié chargé prioritairement de la conception et de la mise en œuvre de l'action associative ou du projet associatif. Le montant annuel pour un « poste » s'élève à 7 164 €. La subvention est attribuée pour une durée de trois ans (éventuellement renouvelable). Seules les associations agréées jeunesse et éducation populaire (JEP) peuvent bénéficier d'une subvention FONJEP « Jeunesse et éducation populaire » versée par l'intermédiaire du FONJEP.

Le dispositif FONJEP JEP est déconcentré de manière à être mobilisé au plus près des réalités des territoires (urbains et ruraux prioritaires en particulier) et des besoins des habitants. Ainsi, les services déconcentrés assurent le pilotage de 85 % des postes, tandis que l'administration centrale octroie les 15 % restants aux entités associatives à rayonnement national.

En 2025, les crédits ont permis de financer 5 146 postes à l'échelle nationale et locale :

- 4 480 postes FONJEP JEP ;
- 666 postes FONJEP « Cohésion sociale ».

Ces données sont encore prévisionnelles à ce stade de l'année dans l'attente d'obtention de données consolidées de la part du FONJEP.

Les crédits prévus en LFI 2025 étaient de 37,4 M€ en AE=CP. L'écart avec l'exécution s'explique par les mesures de régulations budgétaires prises en gestion.

- Subventions accordées aux associations dans le cadre de politiques partenariales locales : 9 307 869 € en AE et 9 272 896 € en CP (9 943 828 € en LFI 2025) :

Les associations et fédérations agréées « jeunesse et éducation populaire » (JEP) interviennent dans un champ très large (scoutisme, chantiers de jeunes bénévoles, développement de l'autonomie, loisirs, insertion, handicap, environnement, citoyenneté, défense des droits, prévention des conduites à risque, etc.) et leur démarche d'éducation populaire concerne toutes les classes d'âge. Les associations soutenues s'adressent à tous les publics, en particulier dans les territoires fragilisés, en zone rurale ou urbaine. Ces associations constituent un secteur assez fragile mais déterminant au sein de la société civile, qu'il s'agisse de répondre aux exigences de cohésion et d'insertion sociale, d'engagement des jeunes et de valorisation des actions de volontariat.

Les crédits prévus en LFI 2025 s'élevaient à 9,9 M€ en AE=CP. L'écart avec l'exécution s'explique par l'impact de l'annulation de crédits intervenue en cours de gestion (décret d'annulation du 25 avril 2025).

- Soutien national aux associations agréées Jeunesse et éducation populaire (JEP) : 8 184 500 € en AE=CP (7 328 585 € en AE=CP en LFI 2025)

L'éducation populaire vise à assurer à chacun une formation tout au long de la vie, en dehors des institutions de formation classique initiale ou continue et en complément de l'enseignement formel. Elle ouvre l'accès à l'autonomie, développe la citoyenneté et repose sur un enseignement par les pairs.

Les crédits attribués au titre du partenariat JEP en 2025 ont permis de soutenir 120 associations, dans un cadre pluriannuel pour 56 d'entre elles et dans un cadre annuel pour les 64 autres.

Par ailleurs, les crédits initialement imputés sur l'action 1 en PAP 2025 sont ici réimputés sur l'action 2.

Les colos apprenantes : 33 601 258 € en AE et 33 912 738 € en CP (36 800 000 € en AE=CP en LFI 2025)

En 2025, le Gouvernement a poursuivi sa mobilisation afin de mettre en œuvre le dispositif « Colos apprenantes », destiné à proposer une offre de séjours à forte valeur ajoutée éducative à destination des enfants et des jeunes les plus éloignés des loisirs éducatifs.

Les « Colos apprenantes » sont des séjours proposés par des organisateurs (associations, collectivités, entreprises) offrant aux enfants et aux jeunes des formules permettant des apprentissages transversaux (compétences psychosociales, notamment) à travers des activités de loisirs autour de grands thèmes comme la culture, la citoyenneté, le sport ou le développement durable. Les « Colos apprenantes » constituent un label délivré par l'État, ouvrant droit à subventions. L'aide de l'État est plafonnée à 100 € par mineur et par nuitée avec un minimum de 4 nuitées (400 €) et un maximum de 8 nuitées (800 €). Les séjours sont ouverts à tous les publics mais certaines familles peuvent bénéficier d'une quasi gratuité si elles réunissent des critères spécifiques (enfants et jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais aussi vivant en zones rurales, en situation de handicap, relevant de l'aide sociale à l'enfance ou justifiant d'un quotient familial inférieur ou égal à 1 500 €).

En 2025, 86 500 bénéficiaires de l'aide « Colo apprenantes » ont pu, grâce à ce dispositif, partir en colonies de vacances tout en bénéficiant de renforcements des apprentissages.

Continuité éducative : 3 434 832 € en AE et 3 520 937 € en CP (5 812 648 € en AE=CP en LFI 2025)

La prise en compte des besoins éducatifs et sociaux des enfants nécessite un accompagnement par les SDJES des acteurs locaux en matière d'ingénierie pédagogique dans les cadres du « Plan mercredi » et des projets éducatifs territoriaux (PEDT). Cet accompagnement vise à permettre au plus grand nombre d'enfants possible d'accéder à des activités éducatives de qualité, inclusives, et organisées en lien avec le temps scolaire, le cas échéant. Cet appui se traduit par une structuration administrative et pédagogique de la continuité éducative et par un accompagnement de structures socio-éducatives, notamment en milieu rural et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les crédits prévus en LFI s'élevaient à 5,8 M€ en AE=CP. L'écart avec l'exécution s'explique principalement par la réalisation de deux redéploiements techniques pour des crédits qui étaient exécutés sur l'activité « Loisirs éducatifs » en 2023 :

- 1,9 M€ vers le « Soutien national JEP » pour le financement de subventions de soutien aux associations JEP ;
- 0,14 M€ vers la nouvelle activité « Colos apprenantes » pour les dépenses de communication du dispositif.

L'intégralité des crédits disponibles consacrés aux PEDT/plan mercredi ont été dépensés.

Les métiers de l'animation : 960 649 € en AE et 976 707 € en CP (1 273 319 € en AE=CP)

Les brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD) en accueils collectifs de mineurs, qualifications non professionnelles délivrées par le ministère, représentent près de 80 % des certifications délivrées dans le champ de l'animation.

Au-delà de la délivrance de diplômes, le ministère souhaite favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans les métiers de l'animation *via* le dispositif « Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement » (SESAME). En 2025, l'ensemble des crédits attribués au dispositif SESAME a été consommé.

Les crédits prévus en LFI s'élevaient à 1,3 M€ en AE=CP. L'écart avec l'exécution s'explique par l'annulation de crédits intervenue en cours de gestion.

Les échanges internationaux des jeunes : 18 419 774 € en AE=CP

La politique française de coopération internationale en matière de jeunesse s'inscrit dans de multiples cadres : européen, francophone, multilatéral, et bilatéral. Ces coopérations ont toutes pour but de favoriser l'échange de pratiques, de contribuer au développement des politiques de jeunesse dans les pays partenaires mais aussi d'inspirer la politique française. Par ailleurs, l'un des enjeux de ces coopérations est d'encourager la mobilité internationale des jeunes en Europe et vers les pays partenaires, tout particulièrement celle des jeunes les plus défavorisés et les plus traditionnellement éloignés des mobilités.

Le ministère contribue principalement à cette politique de mobilité internationale des jeunes et travailleurs de jeunesse, *via* les programmes portés par trois organismes : l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ) et l'Agence du Service Civique Erasmus+ Jeunesse et sport (comptabilisée dans les dépenses de fonctionnement ci-dessus).

- Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) : 16 053 200 € en AE=CP (16 128 200 € en AE=CP en LFI 2025)

L'Office Franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) est un organisme bi-gouvernemental, financé à parité entre la France et l'Allemagne qui vise à favoriser les échanges entre jeunes des deux pays.

L'OFAJ a permis depuis sa création en 1963 à plus de 10 millions de jeunes Français et Allemands de participer à des échanges.

Le budget français du Fonds citoyen franco-allemand est de 2,5 M€. Ce fonds, créé en 2020, et géré par l'OFAJ, permet à des citoyennes et citoyens engagés de développer des projets franco-allemands communs et intergénérationnels. Des projets de rencontres et d'échanges favorisant la mise en place, l'approfondissement ou le renouvellement des relations franco-allemandes sont encouragés afin de renforcer le processus d'unification européenne et de permettre à de nouveaux groupes cibles de participer à un échange entre les deux pays. Plus de 3 800 projets ont été soutenus par le Fonds depuis sa création.

- Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) : 2 164 860 € en AE=CP (2 164 860 € en LFI 2025)

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), permet, chaque année, à 4 000 jeunes Français et Québécois de 18 à 35 ans de bénéficier des programmes de mobilité axés sur le développement et le perfectionnement professionnels, tout en favorisant les découvertes interculturelles. Il informe et oriente par ailleurs environ 22 000 jeunes sur ces opportunités.

- Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie (CONFEJES) : 201 714 € en AE=CP (226 820 € en AE=CP en LFI 2025)

L'instrument principal de la coopération en faveur de la francophonie en matière de jeunesse est la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie (CONFEJES) qui joue à la fois le rôle d'une conférence ministérielle permanente chargée de dégager des orientations en matière de politique de jeunesse et le rôle d'un

opérateur chargé de mettre en œuvre des programmes d'actions en faveur des jeunes francophones des pays du Sud. En 2025, le ministère a contribué à hauteur de 0,2 M€ au financement de ces programmes.

Par ailleurs, le ministère subventionne également divers organismes internationaux intervenant dans le domaine de la jeunesse tels que le Conseil de l'Europe, Commission nationale française pour l'UNESCO, et le GIP France Volontaires, et réalisent des dépenses relatives à la maintenance du site Découvrir le monde et à la promotion de mobilité internationale.

Mentorat : 27 006 838 € en AE et 33 693 816 € en CP (29 000 000 € en LFI 2025)

Les crédits ouverts en LFI 2025 s'élevaient à 29 M€ en AE=CP. Les crédits exécutés s'élèvent à 27 M€ en AE et 33,7 M€ en CP.

L'écart entre la LFI et l'exécution s'explique en autorisations d'engagement par un redéploiement interne de 2 M€, tandis que le dispositif a bénéficié de redéploiements internes en crédits de paiements compensant pour partie les effets du surgel intervenu en gestion.

Dans le cadre du dispositif « 1 jeune, 1 mentor », le ministère souhaite mesurer le nombre de jeunes qui bénéficient de l'accompagnement d'un mentor (étudiant, professionnel en exercice ou retraité), pendant leur parcours scolaire ou non, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle et sociale. En 2024, 160 000 jeunes ont été accompagnés par des actions de mentorat. En 2025, l'estimation est en cours de consolidation, elle est estimée à 112 000 jeunes.

25 structures sont signataires d'une convention annuelle d'objectifs en 2025 et 44 d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

L'information des jeunes : 7 554 841 € en AE=CP (7 036 792 € en AE=CP)

Les crédits ouverts en LFI s'élevaient à 7 M€ en AE=CP. L'exécution supérieure de 0,6 M€ à la LFI s'explique essentiellement par des redéploiements internes au programme.

Plus de 3 millions de jeunes par an (de 13 à 30 ans) demandent de l'information auprès des structures labellisées « information jeunesse » et plus de 20 millions se connectent sur leurs sites dédiés.

Le Ministère s'appuie sur deux acteurs nationaux : Infos Jeunes France (IJF) et le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ). Le réseau Information Jeunesse (IJ) constitué de structures régionales et infrarégionales assure une couverture presque complète du territoire métropolitain et ultra-marin.

En 2025, l'aide financière apportée à l'information jeunesse s'établit à 7 554 841 €, dont, 5 661 262 € aux centres régionaux d'information jeunesse (dont 1 M€ au CIDJ au titre de sa compétence de CRIJ pour l'Île-de-France) et 1 893 579 € au CIDJ.

Actions en faveur de la jeunesse : 938 842 € en AE et 929 970 € en CP

L'exécution 2025 s'explique pour partie par le financement de l'association Infos jeunes France (IJF) pour un montant de 0,3 M€ et de l'association Freeform pour 0,2 M€.

ACTION

04 – Développement du service civique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Développement du service civique		579 359 187 548 910 682	579 359 187 548 910 682		579 359 187 548 843 381	579 359 187 548 843 381

Le Service Civique s'inscrit dans un objectif de développement des politiques de jeunesse favorisant l'insertion des jeunes à travers leur engagement, tout en leur permettant de développer des compétences dans un continuum éducatif. Il a vocation à faire émerger une génération de personnes engagées souhaitant consacrer du temps au service de la collectivité à travers une expérience reconnue et valorisée dans leur parcours. S'il favorise le développement de savoir-faire et savoir-être chez les volontaires, le service civique n'est pas un dispositif d'insertion professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'indemnité de Service Civique a été revalorisée de 2 %. L'indemnité nette perçue par les volontaires est passée de 496,93 € à 504,98 €. Elle peut être majorée dans certains cas avec par exemple une majoration sur critères sociaux qui a concerné 5 % des jeunes en 2025, à hauteur de 114,95 € net pris en charge par l'État. Le volontaire bénéficie également d'un soutien complémentaire, en nature ou financier, pris en charge par l'organisme d'accueil, à hauteur de 114,85 € contre 113,02 € auparavant.

L'organisme d'accueil doit, par ailleurs, assurer au volontaire un accompagnement dans le cadre d'un tutorat individualisé et d'une formation civique et citoyenne.

Les périodes de service civique sont prises en compte dans le calcul des droits à l'assurance vieillesse. Le volontaire bénéficie d'un régime de protection sociale complet.

Le Service Civique jouit d'une forte notoriété. Il est ainsi connu par 91 % des jeunes âgés de 16 à 25 qui en ont très majoritairement (92 %) une bonne image. En lien avec ce constat, deux tiers des jeunes seraient intéressés par la réalisation d'une mission (67 %). Les anciens volontaires se déclarent par ailleurs très largement satisfaits de leur mission et indiquent que cette expérience de Service Civique a été pour eux l'occasion d'être plus autonomes et utiles socialement. Le Service Civique bénéficie également d'un assez large consensus aux yeux des recruteurs ; 93 % des responsables d'entreprises déclarent qu'ils en ont une bonne image (source : baromètre, enquête d'image du service civique auprès des recruteurs IPSOS 2024).

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	579 359 187	544 834 031	579 359 187	544 773 011
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		257 694		196 674
Subventions pour charges de service public	579 359 187	544 576 337	579 359 187	544 576 337
Titre 6 : Dépenses d'intervention		4 076 651		4 070 370
Transferts aux entreprises		4 000		4 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux collectivités territoriales		117 327		117 327
Transferts aux autres collectivités		3 955 324		3 949 043
Total	579 359 187	548 910 682	579 359 187	548 843 381

La subvention pour charges de service public (SCSP) prévue en LFI 2025 s'élevait à 579 359 187 € en AE=CP.

Corrigé des erreurs d'imputation, **le montant effectivement exécuté sur l'action 4 est de 548 910 399 € en AE et 548 844 774 € en CP** (548 910 682 € en AE et 548 843 381 € en CP hors réimputation), dont 544 576 346 € en AE=CP de subvention pour charges de service public versée à l'Agence (dépenses de fonctionnement) et 4 334 052 € en AE et 4 268 427 € en CP de dépenses au titre du développement territorial du service civique (3 M€ exécutés en services déconcentrés et le solde en administration centrale ; dépenses d'intervention).

L'écart entre la LFI et l'exécution s'explique par divers mouvements et redéploiements intervenus en gestion (décret d'annulation, surgel de crédits, redéploiements internes au programme, etc.).

Le budget initial de l'Agence était fondé sur un objectif de 150 000 volontaires. À la suite de l'annulation de crédits intervenue en gestion et de divers mouvements (surgel, etc.), il a été décidé de réviser cette cible à 135 000 volontaires.

Le nombre de volontaires s'établit à 136 200 en 2025, soit un niveau légèrement supérieur à la cible revue en cours de gestion.

ACTION

06 – Service National Universel

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Service National Universel	27 324 000 6 138 120	38 563 188 49 844 420	65 887 188 55 982 540	27 324 000 6 138 120	38 563 188 53 909 332	65 887 188 60 047 453

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	27 324 000	6 138 120	27 324 000	6 138 120
Rémunérations d'activité	27 324 000	5 297 428	27 324 000	5 297 428
Cotisations et contributions sociales		749 155		749 155
Prestations sociales et allocations diverses		91 538		91 538
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	38 563 188	49 819 775	38 563 188	53 826 122
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	38 563 188	49 819 775	38 563 188	53 826 122
Titre 6 : Dépenses d'intervention		24 645		83 210
Transferts aux collectivités territoriales		4 435		62 999
Transferts aux autres collectivités		20 210		20 210
Total	65 887 188	55 982 540	65 887 188	60 047 453

Les crédits ouverts en LFI 2025 étaient de 65 887 188 € en AE=CP.

Les crédits étaient répartis comme suit :

- 38 563 188 € sur le HT2 ;
- 27 324 000 € sur le T2.

Sur le hors titre 2, corrigé des erreurs d'imputation, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 49 844 470 € en AE et 53 909 382 € en CP (49 819 775 € en AE et 53 826 122 € en CP hors réimputation). Corrigées des erreurs d'imputation, les dépenses d'intervention sont nulles sur le SNU (24 645 € en AE et 83 210 € en CP hors réimputation).

Sur le titre 2, 6 138 120 € en AE=CP ont été consommés.

L'écart avec l'exécution s'explique par l'impact de l'annulation de crédits et par des redéploiements internes au programme. L'écart sur les dépenses de titre 2 s'explique en particulier par deux mouvements de fongibilité asymétrique de 19 967 283 € pour financer les dépenses d'encadrement sur les marchés de délégation globale.

Au total, en 2025, le nombre de jeunes accueillis lors des séjours de cohésions était de 32 115. Le différentiel entre la programmation et l'exécution chorus est principalement lié à un nombre de jeunes accueillis moindre mais proche de la cible (33 102).

De plus, en 2025, des économies ont pu être réalisées grâce à une bonne gestion des marchés par les services déconcentrés et à l'optimisation des coûts de transports en région.

Le coût moyen par jeune pour 2025 s'est établi à 1 870 € en se basant sur les CP consommés, soit un coût moyen inférieur à celui de la prévision en LFI 2025 (1 915 €).

Cette baisse du coût par jeune s'explique principalement par les économies réalisées grâce à une bonne gestion des marchés par les services déconcentrés, l'optimisation des coûts de transports en région et des dépenses d'encadrement.

Sur les dépenses spécifiques de titre 2, l'écart entre la LFI et l'exécution s'explique essentiellement par une exécution sur le HT2 des dépenses d'encadrement intégrées dans le cadre de marchés de délégation globale à des prestataires

de l'organisation du séjour (encadrement, hébergement, restauration, activités) pour 17 716 jeunes sur 32 115. Ces dépenses ont pu être exécutées grâce à deux mouvements de fongibilité asymétrique pour un montant de 20 M€.

De plus, au 1^{er} janvier 2026, un reliquat de 0,5 M€ est conservé dans les comptes de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), chargé du paiement des Contrats d'Engagement Éducatifs (CEE). Ce reliquat est en baisse de 0,9 M€ par rapport au 31 décembre 2024. Ces crédits seront recouvrés en 2026.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Réseau Canopé (P214)	47 943	47 943			48 103	48 103
Transferts	47 943	47 943			48 103	48 103
Universités et assimilés (P150)	172 300	172 300			108 800	108 800
Transferts	172 300	172 300			108 800	108 800
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	176 202	118 848			18 000	48 000
Transferts	176 202	118 848			18 000	48 000
INED - Institut national d'études démographiques (P172)	35 000	35 000				
Transferts	35 000	35 000				
Ecoles nationales des sports (P219)	2 000	2 000				
Transferts	2 000	2 000				
ASC - Agence du service civique (P163)	413 728 883	413 728 883	579 359 187	579 359 187	544 576 337	544 576 337
Subventions pour charges de service public	413 728 883	413 728 883	579 359 187	579 359 187	544 576 337	544 576 337
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)		4 400				4 400
Transferts		4 400				4 400
Total	414 162 328	414 109 374	579 359 187	579 359 187	544 751 240	544 785 640
Total des subventions pour charges de service public	413 728 883	413 728 883	579 359 187	579 359 187	544 576 337	544 576 337
Total des transferts	433 445	380 491			174 903	209 303

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

Le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'Agence du Service Civique (ASC), unique opérateur du programme, est de 544,6 M€ en AE=CP.

L'écart de -30,5 M€ par rapport aux crédits ouverts en LFI 2025 s'explique (hors crédits consacrés à l'animation territoriale de 4,3 M€ en AE=CP) par :

- l'annulation de la réserve de précaution à hauteur de -26,4 M€ en AE et -31,4 M€ en CP dans le cadre du décret d'annulation du 25 avril 2025 ;
- l'application d'un surgel en avril 2025 d'un montant de -45,6 M€ en AE=CP, qui a ramené le budget alloué au service civique à 502,3 M€ ;
- le dégel de +4 M€ en AE=CP du 9 septembre 2025 ;
- le dégel du 31 octobre 2025 de +9,5 M€ en AE et +24,7 M€ en CP . Ces deux premiers dégels, en plus de redéploiements internes au programme, ont permis de verser +30,2 M€ en AE=CP à l'ASC ;
- le surgel de -0,5 M€ en AE=CP du 5 novembre 2025 ;
- le dégel de 1,2 M€ en AE du 19 novembre 2025 ;
- le dégel dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion pour 2025 à hauteur de +15 M€ en AE=CP. Ce dégel, en plus de 2 M€ identifiés sur les marges de fin de gestion du programme, a permis un versement complémentaire de 17 M€ à l'ASP ;
- l'annulation dans le cadre de la loi n° 2025-1173 de finances de fin de gestion pour 2025 de -20,9 M€ en AE et -1,9 M€ en CP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ASC - Agence du service civique	0 0 0	69 69 68	55 57 61	0 0 0	4 4 4	0 0 1
Total	0 0 0	69 69 68	55 57 61	0 0 0	4 4 4	0 0 1

* Les emplois sous plafond 2025 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

L'autorisation d'emplois de l'opérateur était fixée, en 2025, à 126 ETPT, dont 69 emplois sous plafond et 57 emplois hors plafond se décomposant de la façon suivante :

- 53 ETPT liés à la mise en œuvre des programmes européens Erasmus+ jeunesse & sports et Corps européen de solidarité, intégralement financés par la subvention de l'Union européenne ;
- 4 ETPT concernant les apprentis.

La réalisation s'est élevée à 128,8 ETPT, soit +2,8 ETPT par rapport à la prévision, répartie comme suit :

- -1,2 ETPT sous plafond ;
- +4 ETPT hors plafond.

Un ETPT, provenant du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur », est mis à disposition contre remboursement par l'Institut de France et 0,33 ETPT a été mis à disposition par le programme 219 « Sport » de la mission « sport, jeunesse et vie associative », également contre remboursement.

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2025 *	69	68

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2025 en ETP	0	0

Opérateurs

OPÉRATEUR

ASC - Agence du service civique

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

S'agissant des agréments pour l'accueil en Service Civique délivrés aux organismes, le nombre total de postes agréés s'est élevé à 84 858 sur l'année 2025, soit une baisse de 16 123 postes (-15,9 %) par rapport à l'année 2024.

Cette baisse s'explique par la mise en place de mesures de freinage durant l'année 2025, au regard de la révision à la baisse des objectifs, passés de 150 000 à 135 000 jeunes engagés en Service Civique. Ces mesures ont concerné les 100 principaux organismes accueillant des volontaires. Elles ont permis de garantir la soutenabilité financière de l'Agence suite notamment à l'annulation de crédits intervenue en cours de gestion (cf. *infra*).

Le taux de transformation, qui était de 86 % en 2024, a augmenté de presque 2 points pour atteindre 87,7 % en 2025. Plus particulièrement, le taux de transformation des organismes agréés au niveau national reste stable, à 92 % en 2025 comme en 2024. S'agissant des recrutements de volontaires, le nombre de jeunes en service civique s'établit, donc, à près de 136 200 en 2025, soit une baisse de 10 % par rapport à 2024 (149 900) et de 9,2 % par rapport à 2023 (148 700).

Sur l'ensemble de l'année 2025, la durée moyenne des contrats avant rupture s'est établie à 7,8 mois, contre 7,9 mois en 2024 et 8 en 2023.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P219 – Sport	50	50			50	50
Transferts	50	50			50	50
P163 – Jeunesse et vie associative	413 729	413 729	579 359	579 359	544 576	544 576
Subventions pour charges de service public	413 729	413 729	579 359	579 359	544 576	544 576
Total	413 779	413 779	579 359	579 359	544 626	544 626

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

La LFI 2025 portait l'ambition d'atteindre 150 000 volontaires sur l'exercice. Cela s'est traduit sur le plan budgétaire par l'inscription d'un montant de 579,3 M€ en AE=CP sur le programme 163.

L'écart entre la subvention effectivement versée à l'ASC au titre du programme 163 (544,6 M€ en AE=CP) et les crédits ouverts (-34,8 M€) s'explique principalement par l'annulation et le redéploiement de crédits en gestion ainsi que par les crédits dédiés à l'animation territoriale (4,3 M € en AE=CP). De ce fait, l'objectif initial de 150 000 volontaires a été revu à la baisse à 135 000, cible qui a été atteinte (136 200 volontaires).

Le programme 219 « Sport » a contribué à hauteur de 0,05 M€ au financement du point national d'information du volet Sport du programme Erasmus+ porté par l'Agence du Service Civique.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) contribue à l'ASC, dont elle est membre, à la fois par la mobilisation de son réseau dans le domaine de la politique de la ville, par la diffusion d'informations et de propositions de missions, afin que celles-ci soient proposées aux jeunes issus des quartiers de la politique de la ville et soient déployées au bénéfice des habitants de ces mêmes quartiers, ainsi que par une contribution financière de 0,1 M€ correspondant à une participation à la rémunération de deux emplois équivalents temps plein.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	10 493	9 229	Subventions de l'État	562 547	545 238
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>645</i>	<i>833</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>562 547</i>	<i>545 238</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	26 556	32 962	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	593 402	563 769	Autres subventions	49 685	54 474
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 300	2 428	Revenus d'activité et autres produits	3 805	5 710
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 300</i>	<i>2 428</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>600</i>	<i>1 303</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	630 451	605 960	Total des produits	616 037	605 422
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	14 414	538
Total : équilibre du CR	630 451	605 960	Total : équilibre du CR	630 451	605 960

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	13 714		Capacité d'autofinancement		587
Investissements	2 230	2 962	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	15 944	2 962	Total des ressources		587
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	15 944	2 375

* Voté

Le montant des charges s'établit dans le compte financier 2025 à 605,96 M€ contre 630,45 M€ initialement prévus au budget initial (BI) 2025. Cette sous exécution s'explique, pour l'essentiel, par une comptabilisation moins importante des dépenses d'intervention (-30 M€), en raison pour partie de la réduction à 135 000 de l'objectif d'accueil de jeunes en Service Civique.

On constate, dans une moindre mesure, une comptabilisation plus importante des charges de fonctionnement (+6,4 M€), et une sous consommation des charges de personnel (-1,3 M€) et dans une moindre mesure de celles d'intervention sans pour autant que cela suffise à compenser. Il est toutefois précisé que les prévisions initiales en droits constatés avaient été établies sur la base des prévisions budgétaires et que la variation des périmètres entre les trois enveloppes, même marginale, participe également à justifier ces écarts.

Les produits s'établissent à 605,42 M€ contre 616,04 M€ au BI 2025, notamment en raison de l'annulation de crédits réduisant la subvention pour charges de service public (SCSP).

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2025 s'inscrit en légère perte (0,54 M€), un niveau plus satisfaisant celui prévu au BI 2025 (-14,41 M€), principalement du fait des éléments exposés ci-avant.

1. Les charges (605,96 M€)

Les charges de personnel (9,23 M€ en résultat patrimonial).

Elles représentent 1,5 % du total des charges, soit un taux légèrement supérieur à celui du COFI 2024.

Les charges de fonctionnement (32,96 M€ en résultat patrimonial)

Elles représentent 5,4 % du total des charges (contre 5,2 % à la clôture 2024).

Ces charges couvrent essentiellement les frais de gestion versés à l'Agence de services et de paiement (ASP) ainsi que les dépenses de communication, de prestations informatiques et numériques et quelques études. Des dépenses sont également consacrées à la mise en œuvre des activités du Corps européen de solidarité (CES) autour des formations obligatoires des volontaires.

Les charges d'intervention (563,77 M€ en résultat patrimonial)

Elles représentent 93,1 % du total des charges (contre 93,4 % au COFI 2024).

Ces charges correspondent :

- pour un montant de 501,31 M€ aux versements effectués par l'ASP des indemnités dues aux jeunes (et aux structures) en Service Civique et aux cotisations sociales associées, ainsi qu'aux financements en lien avec des appels à projet ;

- aux dépenses enregistrées pour l'exécution des programmes européens, Erasmus+ Jeunesse et Sport et le Corps européen de solidarité.

2. Les produits (605,42 M€)

Pour la réalisation de ses missions, l'Agence du Service Civique bénéficie de trois sources de financements principales : la subvention pour charges de service public (SCSP), les subventions européennes et les contributions de ses membres.

La SCSP au titre du programme 163 finance les activités en lien avec le Service Civique. Elle constitue 90 % des produits (contre 87,9 % en 2024).

Elle est complétée par :

- la contribution financière de l'ANCT au titre de la participation à la mise à disposition d'agents à hauteur de 0,10 M€ en 2025,
- une contribution du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques pour le financement du point national d'information Sport, à hauteur de 0,05 M€.

Les subventions européennes financent l'activité de l'agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport intégrée au sein de l'Agence du Service Civique. En 2025, les dispositifs Erasmus+ et celui du Corps européen de solidarité ont permis de comptabiliser 42,29 M€ de produits d'exploitation.

L'État contribue aux actions de développement du Service Civique mises en œuvre par ses services déconcentrés et met à disposition des locaux. Le groupement d'intérêt public France Volontaires participe également au financement du GIP ASC au titre de ses actions à l'international.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
54 097	27 362	70 083

À la clôture de l'exercice 2025, l'excédent de 17,53 M€ (en comptabilité budgétaire) porte le solde de trésorerie de l'ASC à 70,08 M€. Cette dernière se répartit de la manière suivante :

- 25,98 M€, dont 24,22 M€ de trésorerie non fléchée, au titre du Service Civique ;
- 30 M€ au titre d'Erasmus+ ;
- 14,10 M€ au titre du Corps européen de solidarité (CES).

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 493	10 493	10 135	10 135
Fonctionnement	26 375	26 556	23 821	24 391
Intervention	586 206	593 402	548 421	545 710
Investissement	2 230	2 230	3 128	2 786
Total des dépenses AE (A) CP (B)	625 304	632 681	585 505	583 021
dont contributions employeur au CAS pensions	860	860	833	833

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	568 617	550 366
Subvention pour charges de service public	562 417	544 576
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	100	100
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	3 956	3 956
Recettes propres	2 144	1 733
Recettes fléchées	47 419	50 181
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	30	50
Autres financements publics fléchés	45 728	46 492
Recettes propres fléchées	1 661	3 638
Total des recettes (C)	616 037	600 547
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	17 526
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	16 644	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Animation territoriale, contrôle et évaluation	0 0	325 263	431 405	0 0	0 0	0 0	0 0	325 263	431 405
Communication pour la promotion du Service civique	0 0	7 000 3 480	7 000 4 479	0 0	0 0	0 0	0 0	7 000 3 480	7 000 4 479
Développement quantitatif et qualitatif de l'offre de mission	0 0	2 200 2 129	2 200 2 154	5 800 459	5 800 4 291	0 0	0 0	8 000 2 587	8 000 6 446
Fonctions transversales	6 665 6 535	4 541 4 206	4 516 4 093	0 0	0 0	2 230 3 095	2 230 2 730	13 437 13 836	13 412 13 358
Indemnisation des volontaires et des structures d'accueil en SC	0 0	6 100 6 500	6 100 5 933	527 418 497 019	527 418 497 019	0 0	0 0	533 518 503 519	533 518 502 952
UE- Corps européen de solidarité	209 165	2 084 4 073	2 184 4 131	15 084 13 138	19 743 10 437	0 33	0 56	17 377 17 410	22 136 14 790

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
UE- Mobilité des jeunes	210 0	2 688 0	2 688 0	26 525 24 998	27 348 22 120	0 0	0 0	29 423 24 998	30 245 22 120
UE- Salto Euromed	286 253	469 480	469 460	0 0	0 0	0 0	0 0	755 733	755 714
UE- Stratégie et politiques de jeunesse	0 139	0 1 742	0 1 818	11 379 12 807	13 094 11 843	0 0	0 0	11 379 14 688	13 094 13 800
UE- Support Erasmus+ JS	3 124 3 042	967 948	967 915	0 0	0 0	0 0	0 0	4 091 3 990	4 091 3 957
Total	10 493 10 135	26 375 23 821	26 556 24 391	586 206 548 421	593 402 545 710	2 230 3 128	2 230 2 786	625 304 585 505	632 681 583 021

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	16 644	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	3 304	7 516
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	19 948	7 516
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	15 987
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	532	18 037
Total des besoins	19 948	23 502

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	17 526
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	1 304	5 977
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 304	23 502
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	18 644	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	19 177	2 050
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	19 948	23 502

* Voté

Le compte financier 2025 présente un solde budgétaire excédentaire de 17,53 M€ (cf. *supra* compte financier).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	124	126	129
– sous plafond	69	69	68
– hors plafond	55	57	61
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	4	4	4
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			1
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			1

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

L'autorisation d'emplois de l'opérateur était fixée, en 2025, à 126 ETPT, dont 69 emplois sous plafond et 57 emplois hors plafond se décomposant de la façon suivante :

- 53 ETPT liés à la mise en œuvre des programmes européens Erasmus+ jeunesse & sports et Corps européen de solidarité, intégralement financés par la subvention de l'Union européenne ;
- 4 ETPT concernant les apprentis.

La réalisation s'est élevée à 128,8 ETPT, soit +2,8 ETPT par rapport à la prévision, répartie comme suit :

- -1,2 ETPT sous plafond ;
- +4 ETPT hors plafond.

Un ETPT, provenant du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur », est mis à disposition contre remboursement par l'Institut de France et 0,33 ETPT a été mis à disposition par le programme 219 « Sport » de la mission « sport, jeunesse et vie associative », également contre remboursement.

PROGRAMME 350

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Jérôme FOURNIER

Directeur des sports

Responsable du programme n° 350 : Jeux olympiques et paralympiques 2024

2025 a été une année de passation entre la finalisation des Jeux de Paris 2024 et le début des Jeux des Alpes françaises 2030.

Cette année charnière est matérialisée par l'extinction du programme 350 le 31 décembre 2025 et la création, par amendement au PLF 2025, du programme 385 « Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 ».

2025 a été marquée par la mise en liquidation amiable du COJO Paris 2024 et a constitué une année de transition pour la SOLIDEO, au cours de laquelle l'établissement s'est recentré sur sa mission d'héritage à la fois matériel et méthodologique et a été préparé son adossement à Grand Paris Aménagement (GPA), devenu effectif au 1^{er} janvier 2026.

La liquidation du COJOP Paris 2024

Au printemps, le Comité d'organisation a confié la gestion de 60 % de son boni de liquidation, évalué à 26,8 M€ en décembre 2024, au Fonds de dotation (FDD) Paris 2024, qui cofinançait des projets d'héritage depuis 2020. Conformément aux stipulations du contrat de ville hôte et aux statuts du COJO, cette part du boni devait être utilisée pour promouvoir et financer le développement du sport en France, les deux autres parts de 20 % chacune devant être attribuées respectivement au CIO et au Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

Le COJO a également défini les principes directeurs de l'utilisation de la part du boni gérée par le FDD, les actions éligibles devant relever, soit de la célébration des Jeux, soit du développement du sport pour tous, soit du soutien aux sportifs de haut niveau. Le Fonds est géré par le Comité national olympique et sportif français et présidé par la présidente du CNOSF. Sa gouvernance est articulée autour des membres de l'ancien bureau exécutif de Paris 2024 (mouvement sportif, État et principales collectivités hôtes des Jeux de 2024).

En juin, la nouvelle estimation du boni de liquidation a été rehaussée à 75,7 M€ et la dissolution amiable de Paris 2024 a été engagée, suivie de sa liquidation, confiée au cabinet BTSG à compter du 30 juin 2025. Au même moment a été approuvé le versement au FDD d'une première tranche du boni égale au montant estimé en décembre 2024.

L'adossement de la SOLIDEO à Grand Paris Aménagement

Grâce à sa gestion rigoureuse, la SOLIDEO a pu restituer à ses principaux co-financeurs une part importante de ses provisions non consommées, à due proportion de leurs contributions :

- en mars, l'intégralité de la réserve pour inflation, permettant notamment un reversement à l'État de 22,9 M€ ;
- en novembre, une part de la réserve pour compléments de programme et, à un degré moindre, les crédits non consommés par le fonds innovation, pour un total de reversements de 37,1 M€, s'agissant de l'État.

Ces restitutions de crédits témoignent de la gestion financière rigoureuse effectuée par la SOLIDEO et de l'ensemble des contributeurs à sa maquette financière.

Au fil de l'année 2025, 15 conventions d'objectifs qui prévoyaient des travaux en phase héritage ont été clôturées, concernant notamment la Marina de Marseille, le Centre aquatique olympique à Saint-Denis, le PRISME à Bobigny

ou encore la colline d'Élancourt. Les 9 dernières devront l'être à partir de 2026, dont deux seulement nécessitent encore des travaux : l'aménagement des abords du village olympique (livraison cette année) et le groupe scolaire de Saint-Denis (réception des travaux en 2027).

En outre, tout au long de l'année 2025, la SOLIDEO a veillé à synthétiser et à transmettre son très riche héritage méthodologique, en organisant trois rencontres thématiques pour partager son expertise avec les acteurs institutionnels et les professionnels de la construction.

Ces moments d'échanges ont été précieux pour préparer efficacement les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030, avec la mise en place de la SOLIDEO Alpes 2030.

Enfin, sur le plan de l'organisation et de la gouvernance, la loi du 19 mai 2023 relative aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et portant diverses autres dispositions a prévu qu'à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de trois ans au maximum, les moyens financiers et humains de la SOLIDEO seraient adossés à ceux de l'établissement public Grand Paris Aménagement (GPA).

Au cours de cette phase, la SOLIDEO reste un établissement doté d'une personnalité juridique, d'une gouvernance, d'un budget et d'une feuille de route pour la clôture de l'héritage des Jeux, mais elle est dépourvue de moyens propres et s'appuie, pour l'exercice de ses missions, sur ceux de GPA. Elle s'est concrétisée par la signature d'une convention entre GPA et la SOLIDEO, qui a été approuvée par les conseils d'administration des deux établissements, respectivement le 16 juin 2025 et le 4 juillet 2025. La SOLIDEO sera dissoute le 31 décembre 2028 au plus tard.

L'organisation de la phase intermédiaire de mutualisation de moyens entre la SOLIDEO et GPA est régie par le décret du 12 novembre 2025 qui modifie les décrets statutaires de la SOLIDEO et de GPA pour y inscrire le principe de la mutualisation et resserre la gouvernance de la SOLIDEO pour l'adapter à l'avancement de la phase héritage et au paysage des acteurs en charge de son achèvement.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Garantir la livraison des ouvrages olympiques dans les délais requis tout en maîtrisant les coûts associés

INDICATEUR 1.1 : Taux d'opérations ayant atteint un jalon essentiel dans le processus de livraison des ouvrages olympiques

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'ouvrages financés par la SOLIDEO dont l'équilibre budgétaire est préservé

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Garantir la livraison des ouvrages olympiques dans les délais requis tout en maîtrisant les coûts associés

INDICATEUR

1.1 – Taux d'opérations ayant atteint un jalon essentiel dans le processus de livraison des ouvrages olympiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux d'opérations ayant atteint le jalon de notification du marché (cas des marchés globaux) ou de validation de l'avant-projet détaillé (loi MOP)	%	98,6	100	100	100	cible atteinte	100
Taux d'opérations ayant atteint le jalon de lancement des travaux	%	92,9	98,6	100	100	amélioration	100
Taux d'opérations ayant atteint le jalon de livraison de l'ouvrage	%	Sans objet	91,4	100	97,1	amélioration	100

Commentaires techniques

Mode de calcul :

Le pourcentage est calculé à partir du nombre de marchés notifiés (cas des marchés globaux) ou d'avant-projets détaillés validés (loi MOP) et du nombre de chantiers où les travaux ont été lancés, rapporté au nombre correspondant de marchés à notifier, d'avant-projets détaillés à valider ou de travaux à lancer.

Source des données :

SOLIDEO

ANALYSE DES RESULTATS

Les prévisions et les valeurs cibles des deux premiers sous-indicateurs retenues initialement dès le PAP 2021 (élaboré au printemps et à l'été 2020) se voulaient volontaristes et, par construction, n'ont pu tenir compte de la maquette budgétaire de la SOLIDEO approuvée lors de son Conseil d'administration (CA) du 13 octobre 2020. Celle-ci a fixé à 62 le nombre d'ouvrages placés sous sa maîtrise d'ouvrage ou sous sa supervision, nombre relevé à 64 lors du CA du 28 mars 2022, puis à 68 lors du CA du 19 juillet 2023 et enfin à 70 lors de celui du 25 octobre 2023.

Ce périmètre est donc beaucoup plus large que celui qui avait été identifié à l'origine, puisqu'il intègre notamment la rénovation de 19 sites d'entraînement et une participation financière de la SOLIDEO à la construction d'ouvrages totalement nouveaux, suite à des arbitrages annoncés en 2020 (construction d'un mur d'escalade au Bourget, participation au financement des travaux du Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain – PRISME – à Bobigny, par exemple).

S'agissant du 1^{er} sous-indicateur (notification du marché), la cible est désormais atteinte.

S'agissant du 2^e sous-indicateur (lancement des travaux), la cible est également, puisque le dernier chantier, qui concerne le groupe scolaire de Saint-Denis, a débuté en novembre 2025.

Concernant le 3^e sous-indicateur a été ajouté en 2022 dans le PAP 2023, soit dans les deux dernières années avant le déroulement des Jeux, dans une logique de complémentarité avec les deux autres sous-indicateurs, il vise à mesurer le taux d'équipements réceptionnés. Plusieurs ouvrages non nécessaires au déroulement et prévus en phase héritage ont été réceptionnés en 2025. Il s'agit notamment du groupe scolaire de Dugny, le terrain des essences et de la réimplantation des équipements sportifs urbains de la Place de La Concorde en Seine-Saint-Denis.

Deux ouvrages s'inscrivant dans la phase héritage n'ont pas encore atteint le jalon de livraison de l'ouvrage en 2025 : les abords du village olympique et le groupe scolaire de Saint-Denis (voir bilan stratégique).

INDICATEUR

1.2 – Nombre d'ouvrages financés par la SOLIDEO dont l'équilibre budgétaire est préservé

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part d'ouvrages n'ayant pas nécessité de financements additionnels de ce programme par rapport à la maquette avec coûts en euros constants (valeur 2016) par ouvrage présentée au CA de la SOLIDEO du 13 juillet 2021	%			100	100	cible atteinte	100
Le cas échéant, parmi les ouvrages ayant nécessité un financement complémentaire, nombre d'ouvrages avec un dépassement allant au-delà de 10 % du financement envisagé initialement	Nb			0	0	cible atteinte	0

Commentaires techniques

Mode de calcul :

Le pourcentage est calculé à partir du nombre des ouvrages financés ou co-financés par l'État qui ne nécessiteraient pas un abondement additionnel au budget de la SOLIDEO et, le cas échéant, ceux pour lesquels cet abondement dépasserait de 10 % le financement initialement envisagé.

Source des données :

SOLIDEO

ANALYSE DES RESULTATS

Au cours de l'année 2025, aucun besoin complémentaire n'a été nécessaire pour finaliser les ouvrages.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	3 253 000 3 178 442		-29 542 917	3 253 000 -26 364 475	3 253 000
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques				0 0	0
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques				0 0	0
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques	-20 000			0 -20 000	0
Total des AE prévues en LFI	3 253 000	0	0	3 253 000	3 253 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 500 000 (hors titre 2)			-2 500 000	
Total des AE ouvertes	753 000 (hors titre 2)			753 000	
Total des AE consommées	3 158 442	0	-29 542 917	-26 384 475	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	3 253 000 2 542 754	9 000 000 3 750 000	35 952 300 -18 573 242	48 205 300 -12 280 488	48 205 300
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques				0 0	0
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques				0 0	0
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques	94 761			0 94 761	0
Total des CP prévus en LFI	3 253 000	9 000 000	35 952 300	48 205 300	48 205 300
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-44 619 715 (hors titre 2)			-44 619 715	
Total des CP ouverts	3 585 585 (hors titre 2)			3 585 585	
Total des CP consommés	2 637 515	3 750 000	-18 573 242	-12 185 728	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	18 500 000 15 026 513	6 694	24 260 000 238 303	42 760 000	42 760 000 15 271 510
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques			29 900 000	0	0 29 900 000
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques				0	0 0
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques	184 620		150 000 125 190	150 000	150 000 309 810
Total des AE prévues en LFI	18 500 000	0	24 410 000	42 910 000	42 910 000
Total des AE consommées	15 211 133	6 694	30 263 493		45 481 320

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	18 500 000 15 026 513	13 131 755	85 000 000 47 853 242	103 500 000	103 500 000 76 011 510
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques			30 000 000 59 900 000	30 000 000	30 000 000 59 900 000
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques				0	0 0
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques	69 860		150 000 113 985	150 000	150 000 183 845
Total des CP prévus en LFI	18 500 000	0	115 150 000	133 650 000	133 650 000
Total des CP consommés	15 096 373	13 131 755	107 867 227		136 095 355

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	15 211 133	3 253 000	3 158 442	15 096 373	3 253 000	2 637 515
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	184 620	0	-20 000	69 860	0	94 761
Subventions pour charges de service public	15 026 513	3 253 000	3 178 442	15 026 513	3 253 000	2 542 754

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 5 – Dépenses d'investissement	6 694	0	0	13 131 755	9 000 000	3 750 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 694	0	0	13 131 755	9 000 000	3 750 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	30 263 493	0	-29 542 917	107 867 227	35 952 300	-18 573 242
Transferts aux entreprises	87 840	0	-280 488	3 837 840	10 000 000	3 469 512
Transferts aux collectivités territoriales	231 609	0	-6 762 429	21 136 858	2 400 000	-5 637 429
Transferts aux autres collectivités	29 944 044	0	-22 500 000	82 892 529	23 552 300	-16 405 325
Total hors FdC et AdP		3 253 000			48 205 300	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-2 500 000			-44 619 715	
Total*	45 481 320	753 000	-26 384 475	136 095 355	3 585 585	-12 185 728

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2025				125 966				
Total				125 966				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025								22 853 690
Total								22 853 690

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						2 500 000		21 891 991

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total						2 500 000		21 891 991

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général				125 966		2 500 000		44 745 681

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques		3 253 000 -26 364 475	3 253 000 -26 364 475		48 205 300 -12 280 488	48 205 300 -12 280 488
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques			0 0			0 0
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques			0 0			0 0
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques		-20 000	0 -20 000		94 761	0 94 761
Total des crédits prévus en LFI *	0	3 253 000	3 253 000	0	48 205 300	48 205 300
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-2 500 000	-2 500 000		-44 619 715	-44 619 715
Total des crédits ouverts	0	753 000	753 000	0	3 585 585	3 585 585
Total des crédits consommés	0	-26 384 475	-26 384 475	0	-12 185 728	-12 185 728
Crédits ouverts - crédits consommés		+27 137 475	+27 137 475		+15 771 313	+15 771 313

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	3 253 000	3 253 000	0	48 205 300	48 205 300
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	3 253 000	3 253 000	0	48 205 300	48 205 300

Le programme est clôturé au 31 décembre 2025.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

- Reports : +125 966 € en CP

L'arrêté du 11 mars 2025 portant report de crédits a reporté 125 966 € en CP sur le programme 350 au titre des crédits généraux non consommés en 2024.

- **Loi de finances de fin de gestion : -2 500 000 € en AE et -21 891 991 € en CP**

La loi de finances de fin de gestion n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 a annulé -2 500 000 € en AE et -21 891 991 € en CP.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	74 558	74 558	0	2 546 935	2 546 935
Surgels	0	0	0	0	8 100 387	8 100 387
Dégels	0	-74 558	-74 558	0	-10 647 321	-10 647 321
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

Réserve de précaution

La mise en réserve de crédits pour 2025 a été effectuée conformément aux dispositions prévues par la circulaire de la Direction du budget BCPB2430981C du 22 novembre 2024 relative au lancement de la gestion budgétaire 2025 et la mise en place de la réserve de précaution :

- mise en réserve de 0,5 % pour les crédits de dépenses de personnel (titre 2) ;
- mise en réserve de 5,5 % pour les crédits hors-titre 2 ;
- mise en réserve de 2,3 % pour la subvention pour charges de service public à la SOLIDEO 2024 afin de tenir compte de la part de subvention destinée aux dépenses de personnels.

La réserve de précaution initiale sur le programme 350 s'élevait à -74 558 € en AE et -2 546 935 € en CP.

Un surgel de -20 306 755 € en CP est intervenu le 25 avril 2025, concomitamment au décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 qui a annulé -22 853 690 € en CP.

Un surgel de -8 100 387 € de CP a eu lieu en fin de gestion afin de préparer l'application de la loi de finances de fin de gestion.

Le programme 350 a été concerné par divers mouvements de dégel pour un montant total de +74 558 € en AE et +10 647 321 € en CP.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 753 000	CP ouverts en 2025 * (P1) 3 585 585
AE engagées en 2025 (E2) -26 384 475	CP consommés en 2025 (P2) -12 185 728
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) -125 966
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 27 137 475	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) -12 059 762

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 45 075 724					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 45 075 724	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) -125 966	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 45 201 689	
AE engagées en 2025 (E2) -26 384 475	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) -12 059 762	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) -14 324 713	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 30 876 976	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 30 876 976
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Un reliquat de 30,9 M€ d'autorisations d'engagement (issu d'engagements juridiques non soldés) a été annulé par la suppression du programme en loi de finances pour 2026.

Justification par action

ACTION

01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques		3 253 000 -26 364 475	3 253 000 -26 364 475		48 205 300 -12 280 488	48 205 300 -12 280 488

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 253 000	3 178 442	3 253 000	2 542 754
Subventions pour charges de service public	3 253 000	3 178 442	3 253 000	2 542 754
Titre 5 : Dépenses d'investissement			9 000 000	3 750 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État			9 000 000	3 750 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-29 542 917	35 952 300	-18 573 242
Transferts aux entreprises		-280 488	10 000 000	3 469 512
Transferts aux collectivités territoriales		-6 762 429	2 400 000	-5 637 429
Transferts aux autres collectivités		-22 500 000	23 552 300	-16 405 325
Total	3 253 000	-26 364 475	48 205 300	-12 280 488

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (3,18 M€ en AE et 2,54 M€ en CP) concernent principalement la masse salariale de la SOLIDEO versée sous la forme d'une subvention pour charges de service public. La consommation en AE et CP est légèrement inférieure à la LFI (3,25 M€) en raison de la diminution progressive des effectifs suite aux jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. L'écart entre les AE et les CP s'explique par la mise en œuvre d'un rétablissement de crédits en cours de gestion.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (3,75 M€ en CP) concernent des infrastructures liées aux Jeux olympiques, propriétés de l'État (l'échangeur de l'A86, le mur anti-bruit à Saint-Denis et d'autres aménagements de voies appartenant à l'État).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Sauf exception (notamment le village olympique et paralympique et le village des médias), la SOLIDEO n'avait pas vocation à assurer elle-même la maîtrise d'ouvrage des infrastructures et aménagements nécessaires à l'organisation des JOP 2024. Elle avait pour mission de répartir les financements sur les 29 maîtres d'ouvrage, publics ou privés, responsables de la construction, de la rénovation et de la reconfiguration après les Jeux de ces équipements ou aménagements. À cet effet, et pour chaque opération, ont été signées des conventions d'objectifs prévoyant leur réalisation en fixant les éléments de la programmation, des coûts et des délais d'exécution.

La gestion 2025 a été l'occasion de faire le bilan du financement de l'État de la SOLIDEO sur toute la période (2018-2025) et d'en expertiser le réel besoin pour déterminer s'il y avait lieu de récupérer des crédits auprès de la SOLIDEO. Un excédent de 29,5 M€ a été constaté et récupéré par l'État par rétablissement de crédits (ce qui explique la consommation négative sur les dépenses d'intervention).

ACTION

05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques		-20 000	0 -20 000		94 761	0 94 761

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-20 000		94 761
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-20 000		94 761
Total		-20 000		94 761

L'action 05 « Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques » créée en LFI 2021 permet à l'État de couvrir des dépenses liées à l'organisation des JOP, mais non prises en charge par la SOLIDEO ou le COJOP.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (-20 000 € en AE et 94 761 € en CP) concernent :

- 64 961 € en CP pour le modèle « Ambition bleue » piloté par l'ANS pour améliorer la performance des athlètes de haut niveau ;
- 49 800 € en CP pour une enquête sur le suivi des JOP 2024 et les représentations du sport, réalisée par le centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) ;
- -20 000 € en AE = CP au titre du remboursement de France Stratégie dans le cadre de sa participation au financement de l'étude d'impact JOP 2024 (description des publics des JOP 2024).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (P350)	15 264 816	62 879 755	3 253 000	39 205 300	3 178 442	13 512 429
Subventions pour charges de service public	13 526 513	13 526 513	3 253 000	3 253 000	3 178 442	2 542 754
Transferts	1 738 303	49 353 242		35 952 300		10 969 675
Universités et assimilés (P150)	37 350	26 145				
Transferts	37 350	26 145				
Total	15 302 166	62 905 900	3 253 000	39 205 300	3 178 442	13 512 429
Total des subventions pour charges de service public	13 526 513	13 526 513	3 253 000	3 253 000	3 178 442	2 542 754
Total des transferts	1 775 653	49 379 387		35 952 300		10 969 675

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques	0 0 0	115 33 48	3 2 1	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	0 0 0	115 33 48	3 2 1	0 0 0	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2025 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2025 *	33	48

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2025 en ETP	0	8

Opérateurs

OPÉRATEUR

SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Au cours de l'année 2025, la SOLIDEO a pleinement assumé la phase d'héritage, aussi bien dans la livraison des équipements ou aménagements non nécessaires aux JOP 2024, que dans la transmission d'un héritage méthodologique précieux pour les JOPH 2030, et même plus largement pour les professionnels du bâtiment, en particulier dans les domaines de l'inclusion sociale, du respect de l'environnement, de l'innovation et de la gouvernance.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P176 – Police nationale		600				
Subventions pour charges de service public		600				
P350 – Jeux olympiques et paralympiques 2024	15 265	62 880	3 253	39 205	3 178	13 512
Subventions pour charges de service public	13 527	13 527	3 253	3 253	3 178	2 543
Transferts	1 738	49 353		35 952		10 970
Total	15 265	63 480	3 253	39 205	3 178	13 512

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	8 742 130	8 592	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	25 304 25 304	3 795 3 795
Fonctionnement autre que les charges de personnel	131 463	59 529	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	82 741	27 468	Autres subventions	93 882	59 408
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	42 508 43 582	7 123 24 958 -17 835 76
Total des charges	222 945	95 588	Total des produits	161 694	70 326
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	61 251	25 262
Total : équilibre du CR	222 945	95 588	Total : équilibre du CR	222 945	95 588

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	104 833	32 461	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 027	462	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		46
Remboursement des dettes financières		538	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	105 860	33 461	Total des ressources		46
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	105 860	33 415

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
188 637		131 439

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Fonctionnement général	0 8 592	0 17 533	0 0	0 0	0 26 125
Opérations d'aménagement	0 0	0 41 996	0 0	0 0	0 41 996
Opérations d'équipement	0 0	0 0	0 0	0 27 468	0 27 468
Réserves	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Total	0 8 592	0 59 529	0 0	0 27 468	0 95 588

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	118	35	49
– sous plafond	115	33	48
– hors plafond	3	2	1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

L'exécution des emplois de la SOLIDEO 2024 s'est portée à 48 ETPT en 2025, soit +15 ETPT en écart au plafond d'emplois inscrit en LFI 2025, calculé sur des hypothèses de départs volontaires des salariés. L'écart se justifie par deux éléments :

- La période de préavis : le délai de préavis antérieur au départ des salariés a pu induire un report temporel de leur présence sur l'exercice 2025 par rapport aux projections initialement réalisées par la SOLIDEO 2024, augmentant ainsi le niveau des ETPT consommés ;
- L'actualisation des prévisions de départ ultérieure à la LFI 2025 : le nombre de départs volontaires effectués dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi s'est avéré être inférieur aux prévisions sous-jacentes au plafond d'emplois inscrit en LFI 2025. La SOLIDEO 2024 a dû alors procéder à des licenciements économiques, ce qui a eu pour effet d'en retarder les départs, augmentant là aussi le niveau des ETPT consommés par rapport à la prévision initiale.

PROGRAMME 385

Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Jérôme FOURNIER

Directeur des sports

Responsable du programme n° 385 : Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030

Après l'attribution, en 2024, des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver (JOP) de 2030 aux Alpes françaises, l'année 2025 a été marquée par la mise en place des structures organisationnelles de l'évènement avec la création effective du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes françaises 2030 (COJOP 2030) et de la Société de livraison des ouvrages olympiques Alpes 2030 (SOLIDEO Alpes 2030), par l'élaboration de leur budget pluriannuel, ainsi que par la définition des grands axes de leur action.

Planifier, organiser, livrer et financer les Jeux : le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP 2030)

Association sous régime de la loi de 1901, le comité d'organisation a pour mission de planifier, organiser, livrer et financer les JOP de 2030 ainsi que les événements associés. Il contribue à maximiser l'impact positif, l'écoresponsabilité et l'héritage des JOP.

Au cours de l'année 2025, l'activité du COJOP a été notamment marquée par :

- la nomination des membres du comité d'audit et du comité des rémunérations, prévus par les statuts ;
- la présentation de l'organigramme de l'association, dont l'équipe de direction était constituée dans sa quasi-intégralité à la fin de l'année 2025 ;
- la présentation de la « vision » des JOP 2030, socle narratif du projet, déclinée en trois axes :
 - des Jeux à sensations pour faire vivre pleinement ce que les sports d'hiver ont à offrir ;
 - des Jeux du partage fondés sur la diversité et s'appuyant sur les contrastes territoriaux des deux Régions à l'origine du projet ;
 - des Jeux pionniers visant à construire la Montagne de 2050, dans une époque marquée par les évolutions climatiques, les mutations économiques, la transformation des usages et les attentes nouvelles des jeunes générations.
- l'adoption d'un budget pluriannuel prévisionnel de 2,132 Md€, équilibré en recettes et en dépenses :
 - Les recettes sont aux trois quarts d'origine privée (subvention du Comité international olympique et de ses partenaires mondiaux, partenariats conclus par le COJOP lui-même et recettes de billetterie, pour l'essentiel) et proviennent pour un quart des acteurs publics (362 M€ de subvention de l'État, 100 M€ en provenance de chacune des deux Régions hôtes, AURA et Sud)
 - Les principaux postes de dépenses sont les opérations (sites, infrastructures, services, sport) à hauteur d'un tiers du total, l'administration et les charges de personnel (un quart), la technologie, les droits marketing, les cérémonies, la marque, l'impact et la durabilité, ainsi qu'une réserve pour aléas et inflation provisionnée à hauteur de 17 % du total.

Coordonner la livraison de tous les ouvrages : création de la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO Alpes 2030)

Créé par décret le 10 février 2025, cet établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle de l'État, est très fortement inspiré, dans sa gouvernance comme dans ses missions, de la SOLIDEO créée en 2017 en vue des Jeux de Paris 2024. Il a son siège à Marseille, mais dispose également, depuis l'automne, de trois directions de sites à Chambéry (pour les clusters de Savoie et Haute-Savoie), à Briançon et à Nice. Il comptait 40 salariés à la fin de l'année 2025.

La SOLIDEO Alpes 2030 a pour mission de coordonner la livraison de tous les ouvrages pérennes et la réalisation de l'ensemble des opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation des JOPH de 2030 (par distinction avec les équipements temporaires, qui relèvent du COJOP) et de veiller à la destination de ces ouvrages et de ces opérations à l'issue des Jeux.

A cet effet, sur un total d'une quarantaine d'équipements ou d'aménagements, l'établissement assure lui-même la maîtrise d'ouvrage d'un tiers d'entre eux, souvent ceux dont les enjeux financiers sont les plus importants, et supervise une quinzaine de maîtres d'ouvrage des autres chantiers olympiques dans le cadre de conventions d'objectifs passés avec eux.

Au cours de l'année 2025 ont été adoptés :

- la composition du comité d'audit et du comité d'éthique de l'établissement ;
- l'engagement des consultations pour la réalisation des premiers ouvrages : villages olympiques de Saint-Jean de Sixt, de Briançon et de Nice, piste de bobsleigh de La Plagne ;
- la stratégie environnementale de l'établissement, reposant sur la réalisation de bâtiments exemplaires, la décarbonation des systèmes de mobilité, des infrastructures sportives sobres et innovantes, la conciliation de la préservation de la biodiversité avec le partage des ressources en eau, la promotion de l'économie circulaire ;
- une esquisse de maquette budgétaire pluriannuelle présentée en décembre 2025 et caractérisée par les équilibres suivants :
 - Un total de financements publics évalué à 869 M€ sur les opérations, réparti entre le bloc État / Régions hôtes pour les deux tiers et le bloc infrarégional pour le tiers restant ;
 - Un total de 90 M€ au titre des frais de fonctionnement de l'établissement, auquel s'ajoute une TVA estimée à 120 M€ sur les opérations dont la SOLIDEO est maître d'ouvrage, ces deux montants étant intégralement financés par l'État.

Le 26 novembre 2025, le COJOP 2030 et la SOLIDEO Alpes 2030 ont signé avec les huit organisations syndicales représentatives, patronales et salariales, la charte sociale, économique et environnementale des Jeux d'hiver. Très inspiré du document analogue élaboré en vue des Jeux de Paris 2024, ce texte se donne quatre priorités : « *Soutenir l'emploi local et les clauses sociales adaptées aux TPE PME, garantir des conditions de travail exemplaires sur les chantiers, encourager l'économie circulaire et la sobriété énergétique et préserver les écosystèmes et la biodiversité alpins* ».

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques Alpes 2030	2 000 000 1 830 417	13 006 487	18 000 000 4 268 496	20 000 000 19 105 400	20 000 000
02 – Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030				0 0	0
03 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques 2030				0 0	0
Total des AE prévues en LFI	2 000 000	0	18 000 000	20 000 000	20 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+600 000 (hors titre 2)		+600 000	
Total des AE ouvertes		20 600 000 (hors titre 2)		20 600 000	
Total des AE consommées	1 830 417	13 006 487	4 268 496	19 105 400	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques Alpes 2030	2 000 000 1 830 417	5 045 807	7 200 000 2 023 176	9 200 000 8 899 400	9 200 000
02 – Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030				0 0	0
03 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques 2030				0 0	0
Total des CP prévus en LFI	2 000 000	0	7 200 000	9 200 000	9 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+600 000 (hors titre 2)		+600 000	
Total des CP ouverts		9 800 000 (hors titre 2)		9 800 000	
Total des CP consommés	1 830 417	5 045 807	2 023 176	8 899 400	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommées* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	2 000 000	1 830 417	0	2 000 000	1 830 417
Subventions pour charges de service public	0	2 000 000	1 830 417	0	2 000 000	1 830 417
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	0	13 006 487	0	0	5 045 807
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	0	13 006 487	0	0	5 045 807
Titre 6 – Dépenses d'intervention	0	18 000 000	4 268 496	0	7 200 000	2 023 176
Transferts aux entreprises	0	0	666 999	0	0	258 759
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	3 001 497	0	0	1 164 417
Transferts aux autres collectivités	0	18 000 000	600 000	0	7 200 000	600 000
Total hors FdC et AdP		20 000 000			9 200 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+600 000			+600 000	
Total*	0	20 600 000	19 105 400	0	9 800 000	8 899 400

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025		100 000		100 000				
Total		100 000		100 000				

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025		500 000		500 000				
Total		500 000		500 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		600 000		600 000				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques Alpes 2030		20 000 000 19 105 400	20 000 000 19 105 400		9 200 000 8 899 400	9 200 000 8 899 400
02 – Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030			0 0			0 0
03 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques 2030			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	20 000 000	20 000 000	0	9 200 000	9 200 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+600 000	+600 000		+600 000	+600 000
Total des crédits ouverts	0	20 600 000	20 600 000	0	9 800 000	9 800 000
Total des crédits consommés	0	19 105 400	19 105 400	0	8 899 400	8 899 400
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 494 600	+1 494 600		+900 600	+900 600

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	0	0
Amendements	0	+20 000 000	+20 000 000	0	+9 200 000	+9 200 000
LFI	0	20 000 000	20 000 000	0	9 200 000	9 200 000

Le programme 385 « Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 » a été créé par l'amendement n° II-1163.
Les crédits ouverts en LFI 2025 pour le programme se sont élevés à 20 000 000 € en AE et 9 200 000 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

- **Virements : +100 000 € en AE=CP**

Le décret de virement n° 2025-632 du 11 juillet 2025 a réalisé un virement entrant de +100 000 € en AE=CP, en provenance du programme 219 « Sport », au titre du financement de la cotisation d'entrée de l'État en tant que membre fondateur du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP).

- **Loi de finances de fin de gestion : +500 000 € en AE=CP**

La loi de finances de fin de gestion n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 a ouvert +500 000 € en AE=CP sur le programme 385.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	994 600	994 600	0	400 600	400 600
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-994 600	-994 600	0	-400 600	-400 600
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

- **Réserve de précaution**

La mise en réserve de crédits pour 2025 a été effectuée conformément aux dispositions prévues par la circulaire de la Direction du budget BCPB2430981C du 22 novembre 2024 relative au lancement de la gestion budgétaire 2025 et la mise en place de la réserve de précaution :

- mise en réserve de 0,5 % pour les crédits de dépenses de personnel (titre 2) ;
- mise en réserve de 5,5 % pour les crédits hors-titre 2 ;
- un taux minoré en fonction de la masse salariale de la SOLIDEO Alpes 2030.

La réserve de précaution initiale sur le programme 385 s'élevait à -994 600 € en AE et -400 600 € en CP.

La réserve de précaution a été dégelée en intégralité en fin de gestion.

Le montant des restes à payer de 10 206 000 € concernent uniquement la SOLIDEO Alpes 2030 et correspond au solde entre les engagements 2025 (18 505 400 €) et les paiements 2025 (8 299 400 €).

*Justification par action***ACTION****01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques Alpes 2030**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques Alpes 2030		20 000 000 19 105 400	20 000 000 19 105 400		9 200 000 8 899 400	9 200 000 8 899 400

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution de l'action 1 s'élève à 18 505 400 € en AE et 8 899 400 € en CP.

ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 000 000	1 830 417	2 000 000	1 830 417
Subventions pour charges de service public	2 000 000	1 830 417	2 000 000	1 830 417
Titre 5 : Dépenses d'investissement		13 006 487		5 045 807
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		13 006 487		5 045 807
Titre 6 : Dépenses d'intervention	18 000 000	4 268 496	7 200 000	2 023 176
Transferts aux entreprises		666 999		258 759
Transferts aux collectivités territoriales		3 001 497		1 164 417
Transferts aux autres collectivités	18 000 000	600 000	7 200 000	600 000
Total	20 000 000	19 105 400	9 200 000	8 899 400

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (1,83 M€ en AE = CP) concernent la masse salariale de la SOLIDEO Alpes 2030 versée sous la forme de subvention charges de service public. Ce montant correspond à la valorisation arrêtée lors du budget initial de la structure (NOR : ECOB2507156S). La consommation en AE et CP est légèrement inférieure à la LFI (2 M€).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (13 M€ en AE et 5,05 M€ en CP) ont permis de lancer les études relatives aux futures infrastructures liées aux Jeux olympiques, propriétés de l'État.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention (3,67 M€ en AE et 1,42 M€ en CP) ont permis de lancer les études concernant les infrastructures qui seront réparties auprès des différents maîtres d'ouvrages publics ou privés. Ces crédits permettent de signer des conventions d'objectifs prévoyant la réalisation de chacune des opérations, et prévoyant l'évaluation de la programmation, les coûts et les délais d'exécution.

ACTION

02 – Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030			0 0			0 0

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution sur l'action 2 est de 600 000 € en AE=CP.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

DÉPENSES D'INTERVENTION

Initialement, aucun crédit n'était prévu en LFI 2025 au profit du COJOP Alpes 2030. Cependant, au cours de la gestion, des besoins sont apparus et ont été couverts par redéploiement interne.

- 0,10 M€ au titre de la cotisation d'entrée au COJOP des membres de droit en application de l'article 6.1.3 des statuts constitutifs de l'organisme ;
- 0,50 M€ afin de structurer et d'assurer les missions de la structure, de manière efficace dans les meilleurs délais possibles.

Ces dépenses non prévues ont été compensées par deux mouvements réglementaires :

- Le décret de virement n° 2025-632 du 11 juillet 2025 a ouvert 0,10 M€ en AE=CP au profit de la SOLIDEO Alpes 2030.
- La loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025 a ouvert 0,50 M€ en AE=CP au profit de la SOLIDEO Alpes 2030.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'origine du projet des JOPH Alpes 2030 se sont également acquittées d'une subvention de fonctionnement de 0,60 M€ au COJOP en 2025.